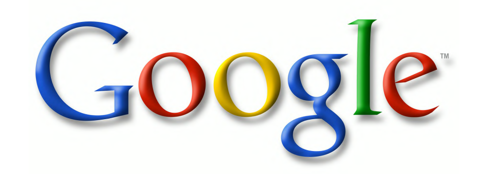


PETITE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS
JUSQU'À NOS JOURS

PAR

VICTOR DURUY

NOUVELLE ÉDITION

AVEC DES GRAVURES ET DES CARTES

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883

PETITE
HISTOIRE DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER

LA GAULE INDÉPENDANTE

Limites comparées de la Gaule et de la France. — Deux mers, l'Océan et la Méditerranée, deux chaînes de hautes montagnes, les Pyrénées et les Alpes, enfin un des plus grands fleuves de l'Europe, le Rhin, marquaient dans l'antiquité les limites de la Gaule, plus grande d'un quart que la France d'aujourd'hui. La France actuelle a en effet perdu la Suisse, les provinces rhénanes, la Belgique et l'Alsace-Lorraine.

Populations primitives. — Trois ou quatre cents peuplades, divisées en trois grandes familles, se partageaient anciennement le territoire gaulois :

1° Les *Ibères*, qui, après avoir dominé sur toute la Gaule méridionale, furent peu à peu refoulés sous le nom d'Aquitains, au sud de la Garonne. Leur langue est aujourd'hui représentée par celle des Basques dans les Pyrénées.

2° Les *Celtes* ou *Gaulois*, entre la Garonne, la Seine, le cours supérieur du Rhin et les Alpes. Les Bretons sont aujourd'hui les débris vivants de cette race.

3° Les *Belges*, arrivés les derniers, qui se fixèrent entre la Seine, le Rhin et la mer.

Des Grecs originaires de Phocée fondèrent, vers 600 avant J. C. *Marseille*, qui couvrit de ses comptoirs toute

la côte gauloise de la Méditerranée. Antérieurement, des Phéniciens avaient peut-être bâti *Nîmes*.

Coutumes. — Toutes les tribus celtiques ou belges avaient des coutumes à peu près semblables, malgré la différence des origines, et, aux yeux des étrangers, elles ne formaient qu'un seul peuple. Les Grecs et les Romains ne voyaient dans la Gaule que des Gaulois, « race indomptable, disaient-ils, qui fait la guerre aux hommes, à la nature et aux dieux. Ils lancent des flèches contre le ciel quand il tonne; ils prennent les armes contre la tempête : ils marchent l'épée à la main au-devant des fleuves débordés ou de l'Océan en courroux. »

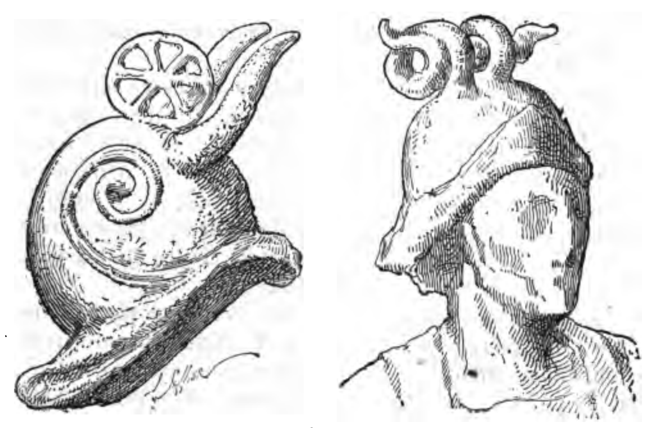
Religion. — Les Gaulois adorèrent d'abord le tonnerre, les astres, l'Océan, les fleuves, les lacs, le vent, c'est-à-dire les forces matérielles; puis Hésus, le génie de la guerre; Teutatès, celui du commerce; Ogmius, le dieu de la poésie et de l'éloquence, représenté avec des chaînes d'or sortant de sa bouche pour aller saisir et entraîner ceux qui l'écoutaient.

Leurs prêtres, les *druides*, avaient des doctrines plus hautes : ils croyaient aux peines et aux récompenses dans la vie à venir. Mais d'horribles superstitions, des sacrifices humains, ensanglantaient les grossiers autels qu'ils élevaient au fond des forêts, au milieu des landes sauvages où quelques-uns subsistent encore[1]. Des druidesses, des bardes et des devins étaient affiliés à leur ordre, où l'on n'entrait que par l'élection, après un noviciat sévère et prolongé durant de longues années. Les bardes

1. *Dolmen*, *menhir*, etc. C'étaient d'immenses pierres debout et isolées ou rangées en cercle, ou formant des galeries basses, etc. Les plus célèbres de ces monuments sont ceux de Karnac et de Locmariaker; la *pierre branlante* de Perros-Guirech (Côtes-du-Nord), longue de quatorze mètres sur sept d'épaisseur, est si parfaitement équilibrée qu'un seul homme peut la mettre en branle, malgré son poids de cinq mille kilogrammes. — Le *gui*, plante parasite qui naît sur les branches de certains arbres, jouait un grand rôle dans les cérémonies religieuses et la médecine des druides, mais ceux-ci ne recherchaient que celui qui poussait sur le chêne, l'arbre sacré des Gaulois.

accompagnaient les guerriers et chantaient leurs exploits.

Gouvernement. — L'ordre des druides fut longtemps tout-puissant, mais trois siècles environ avant notre ère, les guerriers et les nobles brisèrent le joug de la caste sacerdotale et constituèrent des monarchies. Les nobles furent, après leur victoire, attaqués à leur tour par les



Casques gaulois.

classes inférieures, surtout par les habitants des villes. Les druides s'unirent aux rebelles contre la noblesse qui les avait dépossédés, et dans la plupart des cités le gouvernement royal fut successivement aboli. Cette révolution achevait de s'accomplir quand César entreprit de dompter les Gaulois.

Industrie. — Les Phéniciens et les Grecs avaient appris aux Gaulois l'art d'exploiter les mines, et les Édues (Bourgogne) eurent des fabriques pour l'or et l'argent, les Bituriges (Berry) pour le fer; ce dernier peuple trouva même l'art, resté traditionnel chez lui et chez ses voisins les Arvernes (Auvergne), de fixer à chaud l'étain sur le cuivre. Les Édues inventèrent le placage. Ils ornaient ainsi les mors et les harnais des chevaux. Le roi Bituit avait un char tout plaqué d'argent.

« La Gaule ne marqua pas moins dans l'art de tisser et de brocher les étoffes; ses teintures n'étaient pas sans réputation. En agriculture, elle imagina la charrue à roues, le crible de crin et l'emploi de la marne comme amendement. Les Gaulois composaient diverses sortes de boissons fermentées, telles que la bière d'orge et la bière de froment mêlée d'hydromel. » Bien qu'ils eussent peu de vin, on leur attribuait l'invention des tonneaux propres à le conserver.

Commerce. — Le commerce ne pouvait être fort actif, car il y avait peu d'objets d'échange. Cependant les Séquanes (Franche-Comté) envoyaient par la Saône leurs salaisons à Marseille, d'où elles se répandaient dans l'Italie et la Grèce. La Gaule exportait aussi de gros draps, et entretenait avec l'île de Bretagne (Angleterre) d'assez nombreuses relations dont le centre était à Corbilo, à l'embouchure de la Loire.

Expéditions hors de la Gaule. — Nul peuple barbare n'eut un égal renom d'intrépidité. Les Gaulois troublèrent tout l'ancien monde par leurs courses aventureuses. A deux reprises, vers l'an 1400, sous le nom d'Ombriens, vers 587, sous ceux d'Insubres, de Cénomans, de Boïes et de Sénons, ils firent la conquête du nord de l'Italie; la dernière invasion est seule historique. La première armée romaine qui les vit s'enfuit épouvantée (bataille de l'*Allia*, en 390). Ils prirent et brûlèrent Rome (390), assiégèrent sept mois le Capitole et forcèrent le sénat à se racheter à prix d'argent.

D'autres, établis dans la vallée du Danube, répondirent à Alexandre, jeune, heureux et menaçant, qu'ils ne craignaient rien sinon la chute du ciel. En Grèce, ils voulurent piller Delphes. Au milieu de l'Asie Mineure, ils fondèrent en 278 un État longtemps redouté (la *Galatie*), et, en Afrique, ils furent les meilleurs soldats de Carthage. C'est avec le sang des Gaulois italiens qu'Annibal gagna toutes ses victoires.

Divisions intestines. — Cette race valeureuse eût été invincible si elle avait été unie; mais la multitude



Cavalier gaulois

de ses villes, toutes ennemies les unes des autres, et, dans l'intérieur de chaque cité, la rivalité des grands, des druides et du peuple, rendaient la guerre civile presque permanente.

On a vu que la Gaule était divisée en trois ou quatre cents petits États. De grandes confédérations s'étaient pourtant formées. Les peuples les plus puissants avaient réuni et groupé autour d'eux les plus faibles, à titre de sujets ou de clients. Ainsi les Arvernes (Clermont), les Édues (Autun), les Rèmes (Reims), dominaient sur de vastes territoires.

Mais la guerre était entre ces confédérations comme entre les petites cités, et ce fut en s'appuyant sur quelques-unes d'entre elles que César vainquit les autres. Rome, toutefois, n'osa attaquer les Gaulois qu'après avoir dompté leurs colonies d'Italie (Gaulois cisalpins) et de l'Asie Mineure (Galates). La Gaule fut la dernière des conquêtes de la république, et sa défaite fit la gloire et la fortune du premier empereur.

CHAPITRE II

LA GAULE SOUS LES ROMAINS

Conquête de la Narbonaise par les Romains. — Appelés par les Grecs de Marseille contre les Gaulois du voisinage, les Romains ne vainquirent d'abord que pour le compte de leurs alliés. Mais, à la suite d'une expédition contre les Arvernes, ils fondèrent la ville d'Aix (122); quatre ans plus tard, celle de Narbonne. En l'an 106, ils prirent Toulouse. Ils possédèrent alors dans la Gaule une vaste province qn'ils appelèrent la *Narbonaise*. L'invasion des Teutons faillit la leur ôter; mais Marius

extermina ces barbares près de la ville d'Aix (102).

Conquête de la Gaule par César (58-51). — Cette première conquête ne fut agrandie que cinquante ans plus tard par César, qui employa, pendant neuf campagnes, toutes les ressources de sa prodigieuse activité et de son génie à soumettre les cités gauloises. Deux hommes s'illustrèrent dans cette lutte héroïque pour sauver l'indépendance nationale, l'indomptable Ambiorix et Vercingétorix, le généralissime des Arvernes. Le siège d'Alésia, dont César nous a laissé le récit, étonne encore aujourd'hui par la grandeur des travaux que les Romains y accomplirent.

La civilisation romaine en Grèce. — Vaincus pour avoir mis trop tard un terme à leurs divisions, les Gaulois acceptèrent le joug de Rome et portèrent dans les travaux de la paix l'activité qu'ils avaient montrée dans la guerre. Les villes se multiplièrent; l'art les décora. Des arcs de triomphe, des temples, des cirques, des théâtres s'élevèrent. Tout le pays fut sillonné de routes que le commerce et la civilisation suivirent. Les écoles de Bordeaux, d'Autun, de Lyon et de Vienne rivalisèrent avec celles de la Grèce, et la Gaule vaincue envoya à Rome des grammairiens, des orateurs et des poètes. Considérée par les empereurs comme une des plus importantes parties de l'empire, elle fut traitée par eux avec une sorte de prédilection. Avant l'invasion des barbares, elle comptait dans ses dix-sept provinces cent vingt cités.

Le christianisme en Gaule. — La Gaule fut, durant trois siècles, à peu près heureuse sous l'empire. Dès le second siècle il y eut des chrétiens à Lyon, qui vit les premiers martyrs. Saint Denis et saint Martin de Tours furent les principaux apôtres des provinces du Nord. Ce fut de la Gaule que Constantin partit pour faire triompher le christianisme dans l'empire. Elle eut deux fois aussi l'honneur de défendre énergiquement l'orthodoxie, au deuxième siècle avec saint Irénée de Lyon, au quatrième avec saint Hilaire de Poitiers.

Invasion des Barbares. — Depuis bien longtemps les barbares de la Germanie menaçaient les frontières de l'empire. Au commencement du cinquième siècle, ils les franchirent. Le 25 décembre 406, des Alains, des Suèves, des Quades, des Vandales et des Burgondes traversèrent le Rhin. Rejetés, après deux ans d'affreux ravages, vers les Pyrénées, ils passèrent en Espagne. Les Burgondes seuls s'arrêtèrent en Gaule, où ils fondèrent, dans la vallée de la Saône, le royaume de Bourgogne (413).

Les Visigoths, venus par l'Italie, furent mis, par un traité avec l'empereur, en possession de l'Aquitaine, et s'étendirent jusqu'à la Loire (419). Des Alamans occupèrent l'Alsace; des Francs, tout le pays au nord de la Somme.

Les cités de l'Armorique, entre les embouchures de la Loire et de la Seine, s'étaient constituées en État fédératif. Enfin, un général romain, Ægidius, commandait entre la moyenne Loire et la Somme, moins comme agent de l'empereur qu'en son propre nom.

Les Francs. — De ces sept États, un seul allait hériter de tous les autres, celui des Francs. Ce peuple était une réunion de plusieurs tribus germaniques : les Saliens, les Ripuaires, les Sicambres, les Chamaves, etc., qu'on voit apparaître pour la première fois en 241 de notre ère, le long du Rhin inférieur. Depuis lors, ils n'avaient cessé de combattre pour franchir le fleuve et s'établir en Gaule.

Ils y avaient réussi, et leurs tribus, passant chacune avec son chef ou roi, s'étaient établies à Cologne, à Tournai, à Cambrai et à Thérouanne.

Premiers rois connus. — De ces rois, Clodion, chef des Francs saliens, est le premier dont l'existence soit constatée. Pharamond, qu'on fait régner avant lui, est cité seulement dans des chroniques postérieures. Clodion, qui fut vaincu dans une rencontre par le Romain Aétius, paraît avoir commandé de 428 à 448. Mérovée, son successeur, donna son nom aux rois de la première race.

Sous lui eut lieu la formidable invasion d'Attila, qui pénétra jusqu'à Orléans, en portant la dévastation et la mort sur son passage. La Gaule tout entière, romaine et barbare, se leva contre lui, et la sanglante bataille des



La Gaule sous les Francs.

Champs catalauniques (451) fit reculer le roi des Huns. Childéric Ier n'est connu que par l'exil auquel les Francs le condamnèrent. Il mourut en 481. Son fils Clovis est le vrai fondateur de la monarchie franque.

CHAPITRE III

LA FRANCE SOUS LES MÉROVINGIENS (481-687)

Victoire de Soissons (486). — En 481, Clovis ne possédait que quelques districts de la Belgique avec le titre de roi des Francs, cantonnés aux environs de Tournai. Cinq ans après, uni à un Ragnacaire, chef des Francs de Cambrai, il défit, à *Soissons*, Syagrius et soumit tout le pays jusqu'à la Loire (486). Ce fut la fin de la domination romaine en Gaule; depuis dix ans elle s'était écroulée en Italie.

Victoire de Tolbiac, conversion de Clovis (496). — En 493, Clovis épousa Clotilde, fille d'un roi des Burgondes et chrétienne orthodoxe. Cette circonstance eut les plus heureux résultats, car Clotilde convertit son époux; et, comme tous les chefs établis dans la Gaule étaient ariens, c'est-à-dire hérétiques, Clovis se trouva, seul des rois barbares, partager la foi des populations gauloises. Leurs vœux et leur assistance aidèrent à sa fortune. Ce fut à la bataille de Tolbiac, gagnée par lui sur les Alamans, que Clovis invoqua, au milieu du danger, le Dieu de Clotilde. Saint Remi, archevêque de Reims, lui donna le baptême, que trois mille de ses soldats reçurent avec lui. « Courbe la tête, Sicambre adouci, dit l'évêque, adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré. » (496.)

Victoire de Vouillé (507). — Le butin que lui valurent ses succès fit accourir autour de lui les Francs des autres tribus. Un jour, leur parlant des Visigoths qui occupaient tout le pays entre la Loire et les Pyrénées, il leur dit : « Il me déplaît que ces ariens possèdent la meilleure partie des Gaules. Marchons contre eux et gagnons leur pays. » L'armée le suivit et vainquit à *Vouillé*, près de

Poitiers, les Visigoths, qui ne conservèrent en Gaule que la Septimanie (Nîmes, Béziers, Narbonne, etc.). Les évêques applaudirent à ce succès. « Quand tu combats, écrivait l'un d'eux à Clovis, c'est à nous qu'est la victoire. »

Clovis maître de la plus grande partie des Gaules. — Lorsque Clovis rentra à Tours après cette brillante expédition, il y trouva les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, Anastase. Ce prince, menacé, en ce temps-là, par les Ostrogoths d'Italie, était charmé de voir s'élever, au delà des Alpes, un rival de leur roi Théodoric, et il envoyait au roi des Francs les titres de consul et de patrice avec la tunique de pourpre. « Alors Clovis posa la couronne sur sa tête et, étant monté à cheval, il jeta de l'or et de l'argent au peuple assemblé. Depuis ce jour, il fut appelé consul ou auguste. » Le souvenir de l'empire romain était vivant encore. Ces titres conférés par l'empereur semblaient donner le droit à celui qui n'avait que la force ; Clovis, aux yeux des Gallo-Romains, n'était plus le conquérant barbare et païen, mais le prince orthodoxe et le consul de Rome.

Clovis seul roi des Francs. — Les tribus des Francs ne reconnaissaient pas toutes son autorité. Pour les réunir sous son commandement, il fit tuer leurs rois par trahison. Quand il mourut, en 511, il légua à ses quatre fils un État puissant. Il avait fixé sa résidence à Paris. Il y bâtit, vers l'an 507, sur le sommet de la montagne au pied de laquelle se trouvait le palais impérial des Thermes, une église consacrée aux apôtres saint Pierre et saint Paul : elle reçut plus tard le nom de Saint-Étienne.

Partage entre les quatre fils de Clovis (511). — Les quatre fils de Clovis firent quatre parts de son héritage et de ses *leudes* ou fidèles, de manière que chacun d'eux eût une portion à peu près égale du territoire au nord de la Loire, où la nation franque s'était établie, et aussi une partie des cités romaines d'Aquitaine. Childebert fut roi de *Paris* avec Poitiers, Périgueux, Saintes et Bor-

deaux; Clotaire, de *Soissons* avec Limoges; Clodomir, d'*Orléans* avec Bourges; Thierry, de *Metz* avec Cahors et l'Auvergne.

Conquêtes des fils de Clovis. — En 523, le roi des Ostrogoths d'Italie, Théodoric, déjà maître de la Provence, conquit le Rouergue, le Velay et le Gévaudan. Sa puissance était redoutable, car, depuis la bataille de Vouillé, les Visigoths d'Espagne et de Septimanie (bas Languedoc) s'étaient placés sous sa protection. Mais sa mort, en 526, laissa reprendre aux Francs la prépondérance. L'esprit de conquête se réveilla. En 534, les Burgondes perdirent leurs chefs nationaux et leur indépendance. L'année suivante, le Rouergue, le Velay et le Gévaudan furent reconquis; et les Francs, débordant par-dessus les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, allèrent assiéger Saragosse, ravager l'Italie et faire reconnaître leur suzeraineté aux Alamans de la Rhétie et aux Bavarois. La Thuringe avait été conquise en 530 ; les Saxons mêmes se soumirent à un tribut.

Clotaire seul roi (558). Férocité des mœurs. — Cette puissance arriva, en 558, aux mains du seul Clotaire. La mort ou l'assassinat l'avaient débarrassé de ses frères et de leurs enfants. Un d'eux, Clodomir, avait été tué à la suite d'un combat, par les Burgondes, en 524. Il avait trois fils; Childebert et Clotaire en égorgèrent deux de leurs propres mains, et le troisième se fit moine. Clotaire lui-même, devenu seul roi, fit brûler dans une cabane Chramme, son fils aîné, avec sa femme et ses enfants. Telles sont les mœurs de ce temps.

Si les rois donnaient ces exemples, que devaient faire leurs leudes ou compagnons? Telle était leur brutale indiscipline que quelques-uns avaient dit à Thierry : « Si tu ne nous mènes pas au pillage, nous te quitterons pour suivre tes frères, qui valent mieux que toi. » A Clovis même, qui réclamait comme sa part du butin un vase d'église, pour le rendre à l'évêque de Reims, un soldat avait répondu en brisant le vase avec sa hache. Clovis avait dissimulé sa colère; mais à quelque temps

de là, passant une revue, il reproche à ce soldat sa mauvaise tenue, lui arrache ses armes, les jette à terre et, celui-ci se baissant pour les ramasser, il lui fend la tête d'un coup de sa francisque, en lui criant : « Souviens-toi du vase de Soissons. »

Nouveau partage (561). — Après la mort de Clotaire Ier (561), la monarchie fut de nouveau divisée en quatre royaumes, ceux de Paris, de Soissons, de Metz et de Bourgogne. La mort du roi de Paris, Charibert, les réduisit à trois, en 567. Ce dernier partage eut plus de durée que les précédents, parce qu'il répondait à des nationalités distinctes. Gontran commanda aux *Bourguignons*, Sigebert aux *Francs austrasiens* ou orientaux, et Chilpéric à cette population mêlée de Francs et de Gallo-Romains qu'on appela les *Neustriens* ou les occidentaux. Quant à l Aquitaine, elle resta divisée entre les trois rois.

De ces trois personnages, Gontran eut le rôle le moins éclatant, mais l'existence la plus longue ; il put voir les sanglantes catastrophes dont les deux autres royaumes furent le théâtre.

Frédégonde et Brunehaut. — Ces catastrophes commencèrent par la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut. La première de ces reines trop célèbres avait épousé Chilpéric, après lui avoir fait tuer sa femme, Galswinthe ; l'autre, sœur de Galswinthe, avait épousé Sigebert.

Meurtres ordonnés par Frédégonde. — Excité par Brunehaut, qui voulait venger la mort de sa sœur, Sigebert s'empara de presque tous les Etats de son frère. Mais Frédégonde le fit assassiner (575). De ce jour, ses crimes se multiplièrent : le fils de son mari fut tué; Chilpéric lui-même fut égorgé (584); l'évêque Prétextat fut assassiné à Rouen sur les marches de l'autel. Frédégonde régna, jusqu'en 597, sous le nom de son fils Clotaire II.

Grandeur et fin misérable de Brunehaut. — Brunehaut gouverna aussi en Austrasie pendant la minorité de son fils Childebert II, puis de son petit-fils Théo-

debert II. Chassée par celui-ci, elle se réfugia en Bourgogne, où commandait son autre petit-fils, Thierry II, qu'elle poussa à la guerre contre le roi des Austrasiens. Thierry, vainqueur, fit tuer son frère et tous ses enfants. Un soldat bourguignon prit chacun de ceux-ci par les pieds et leur écrasa la tête contre une pierre.

Quand Thierry mourut, Brunehaut espéra réunir les Bourguignons et les Austrasiens contre le fils de Frédégonde; elle fut trahie et livrée à Clotaire II. Celui-ci lui reprocha la mort de dix rois ou fils de rois et la fit attacher à la queue d'un cheval indompté (613). Ses crimes, ses efforts pour assouplir les grands au joug de l'autorité royale et sa fin lamentable ont empêché son nom de périr. On montre encore, en divers lieux, des chaussées et des tours de Brunehaut, dont on attribue la construction à la grande et terrible reine.

Réunion de toute la monarchie sous Clotaire II (613) et Dagobert (628). — Clotaire II réunit encore une fois, en 613, comme son aïeul Clotaire Ier, les trois couronnes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne. Mais dès l'année 622 il céda l'Austrasie à son fils Dagobert, qui hérita des autres provinces en 628.

Puissance de Dagobert (628-638). — Dagobert fut le plus puissant et est resté le plus populaire des rois mérovingiens. Sous lui les Vascons ou Basques furent vaincus. Les Bretons promirent obéissance; la plus grande partie des Frisons et des Saxons payait le tribut. L'empire des Francs s'étend alors du Wéser aux Pyrénées et de l'Océan occidental aux frontières de la Bohême. Aussi Dagobert apparaît-il comme le chef de tous les barbares établis dans les provinces de l'ancien empire d'Occident. Il était l'allié des empereurs de Constantinople, et on le voit intervenir dans les affaires des Visigoths d'Espagne, auxquels il donna un roi; dans celles des Lombards d'Italie, qu'il força de respecter leur reine Gondeberge, sa parente, et d'attaquer les Vénèdes, ses ennemis. Enfin, ce fut sur la terre des Francs que les Bulgares fugitifs vinrent chercher un asile.



Dagobert.

A l'intérieur, Dagobert s'appliqua à rendre bonne justice. Il visitait lui-même ses royaumes pour réprimer les désordres, et il fit écrire les lois des peuples barbares ses sujets. Il fonda l'abbaye de Saint-Denis, encouragea le peu d'arts qui restaient encore et montra un luxe que n'avaient point connu ses farouches prédécesseurs. Sa mollesse l'a fait surnommer le Salomon des Francs. Il mourut en 638. Le nom de l'orfèvre saint Éloi, son fidèle et populaire ministre, est resté attaché au sien.

Décadence de l'empire des Mérovingiens. — Le règne de Dagobert, qui fut comme un temps de repos entre la période des conquêtes et celle de la décadence, vit aussi commencer les revers. Ce prince fut contraint de céder la plus grande partie de l'Aquitaine à son frère Charibert. De son vivant, mais surtout après sa mort, les défections se multiplièrent. Alors les Saxons refusèrent le tribut, les Thuringiens se révoltèrent, les Frisons se donnèrent un duc, les Bavarois et les Alamans ne prêtèrent qu'une obéissance purement nominale. Dans l'intérieur même de la Gaule, la domination franque recula jusqu'à la Loire. Les successeurs de Charibert régnèrent sur toute l'Aquitaine et sur la Gascogne. La Bourgogne méridionale se donna également des chefs nationaux.

Les maires du palais. — Dans chaque cour il y avait un maire du palais, chargé de l'administration de la demeure royale et juge de toutes les querelles qui s'y élevaient. Peu à peu cet officier, qui n'avait que la police du palais et le commandement des leudes, prit le pouvoir; le roi se déchargea sur lui de ses fonctions. Dès l'année 613, les maires se trouvèrent assez forts pour stipuler, en livrant Brunehaut à Clotaire II, qu'ils auraient leur charge à vie.

Les fils de Dagobert. — Quand Dagobert mourut (638), ses deux fils étaient encore enfants; l'un, Sigebert II, régna en Austrasie, sous la tutelle du maire Pépin de Landen; l'autre, Clovis II, sous celle d'Erkinoald en Neustrie et de Flaochat en Bourgogne. Sigebert mourut en 656, et Grimoald, fils et successeur de Pépin dans la

mairie d'Austrasie, se crut assez assuré de l'appui des grands pour oser nommer roi son propre fils. Le sang de Mérovée était encore respecté. Clovis II renversa l'usurpateur et réunit toute la monarchie (656).

Ébroïn (659). — La mort de Clovis II amena un nouveau partage. Clotaire III, puis Thierry III, régnèrent en Neustrie, Childéric II en Austrasie. Ébroïn, maire de Neustrie en 659, essaya de mettre un terme à la turbulence des grands au profit de l'autorité royale dont il était dépositaire. Mais les seigneurs de Neustrie s'unirent à ceux de Bourgogne; soulevés par saint Léger, évêque d'Autun, ils déposèrent Thierry III, mirent à sa place Childéric II et enfermèrent Ébroïn au monastère de Luxeuil (670). Celui-ci en sortit à la faveur des troubles qui suivirent l'assassinat de Childéric II. Ce prince avait été tué à la chasse, avec sa femme et son fils, par un noble neustrien qu'il avait fait frapper de verges (673).

Mort d'Ébroïn (681) et bataille de Testry (687). — Au milieu de ce chaos, Ébroïn, homme habile et énergique, ressaisit le pouvoir et recommença la lutte, au nom d'un fils supposé de Clotaire III, contre le maire et les grands d'Austrasie. Ceux-ci, renonçant à des rois impuissants, venaient de donner à leur maire Martin et à son cousin Pépin d'Héristal le titre de ducs des Francs. Ébroïn tua Martin en trahison et battit les Austrasiens. Mais il fut assassiné en 681, et avec lui tomba le dernier défenseur de la race mérovingienne. La bataille de Testry, gagnée par Pépin en 687 sur les Neustriens, mit réellement fin à la première dynastie des rois francs; car, si les Mérovingiens portèrent encore ce titre jusqu'en 752, ce fut sans y joindre même une ombre de pouvoir.

Désordre de ce temps. — L'humanité a traversé peu d'époques aussi malheureuses que le sixième et le septième siècle de notre ère. Le désordre, la violence, étaient partout, la sécurité nulle part, l'ignorance profonde; rois et chefs, nul ne s'inquiétait même plus de savoir lire et écrire.

Le clergé. — Le clergé seul conservait quelque teinture des lettres. A côté des églises s'élevaient des monas-

tères, sous la règle laborieuse de saint Benoît. Les nombreuses donations faites alors au clergé attestent sa puissance et la fermeté du zèle religieux.

Gouvernement. — La royauté était à la fois élective et héréditaire, c'est-à-dire que le roi était élu, mais toujours choisi dans la famille des Mérovingiens. Au delà du Rhin, les rois n'avaient eu qu'une autorité fort restreinte. Après la conquête de la Gaule, ils prirent, au contact des Gallo-Romains, quelques idées d'ordre et d'administration. Ils divisèrent le territoire en provinces ou duchés, les duchés en comtés, les comtés en centuries, et essayèrent de reprendre les droits des empereurs romains.

Assemblée nationale. — Les Francs avaient en effet apporté de la Germanie une idée qu'on ne connaissait plus dans l'empire, celle de la souveraineté de la nation. Pour les questions importantes, le roi était obligé, dans les premiers temps, de réunir l'assemblée générale, à laquelle tous les hommes libres étaient tenus d'assister (champ de Mars). Dans chaque comté, dans chaque centurie, les hommes libres venaient aussi former la cour du comte ou du centenier pour rendre la justice.

Lois barbares. — Chaque tribu germanique avait ses lois particulières. On y remarque que toute blessure pouvait être rachetée par l'offenseur au prix d'une somme d'argent (*vergeld*), dont le chiffre différait d'après la condition de l'offensé. Cependant le juge pouvait ordonner le combat ou *duel judiciaire* et l'épreuve de l'eau bouillante. L'accusé plongeait sa main au fond d'un vase rempli d'eau en ébullition. S'il la retirait sans qu'il y eût trace de brûlure, il était acquitté. C'était le jugement de Dieu. Les tortures et les supplices étaient réservés pour l'esclave ou le serf. L'homme libre n'était soumis qu'au vergeld.

La loi salique. — Un article fameux de la loi salique décrétait qu'une femme ne pouvait hériter de la terre salique, domaine pour lequel le Franc devait le service militaire. Plus tard on conclut que cette exclusion s'étendait à la succession de la couronne, et les femmes en France n'ont jamais pu régner.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES MÉROVINGIENS

(La date qui suit chaque nom est celle de la mort)

- Clodion, 448.
  - Mérovée, 456.
    - Childéric Ier, 481.
      - Clovis I, 511.
        - Thierry, roi d'Austrasie, 534.
          - Théodebert Ier, 547.
            - Théodebald, 553.
        - Clodomir, roi d'Orléans, 524.
        - Childebert Ier, roi de Paris, 558.
        - Clotaire Ier, roi de Soissons, seul roi en 558, mort en 561.
          - Charibert, roi de Paris, 567.
          - Gontran Ier, roi de Bourgogne et d'Orléans, 593.
          - Sigebert, roi d'Austrasie, ép. Brunehaut, 575.
            - Childebert II, roi d'Austrasie, puis de Bourgogne et d'Orléans, 596.
              - Théodebert II, roi d'Austrasie, 612.
              - Thierry II, roi de Bourgogne, 613.
          - Chilpéric Ier, roi de Soissons, ép. Frédégonde, 584.
            - Clotaire II, roi de Soissons, puis seul roi, 628.
              - Dagobert Ier, 638.
                - Sigebert II, roi d'Austrasie, 656.
                  - Dagobert II, roi d'Austrasie, 679.
                - Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, puis seul roi, 656.
                  - Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne, 670.
                    - Clovis, supposé par Ébroïn.
                  - Childéric II, roi d'Austrasie, puis seul roi, 673.
                    - Chilpéric II, 720.
                      - Childéric III, déposé en 752.
                  - Thierry III, seul roi, 691.
                    - Clovis III, 695.
                    - Childebert III, 711.
                      - Dagobert III, 715.
                        - Thierry IV, roi de Neustrie et de Bourgogne 737.
              - Charibert, roi d'Aquitaine, 631.

28 princes à partir de Clovis, ayant régné 271 ans

CHAPITRE IV

LA FRANCE SOUS LES CARLOVINGIENS (687-887)

Les Carlovingiens. — L'empire des Mérovingiens, arrivé à son apogée sous Dagobert, s'était après lui dissous entre les mains incapables des rois fainéants. Mais, sur les bords du Rhin, au milieu des Francs ripuaires, s'élevait une famille qui, par ses richesses territoriales, sa nombreuse clientèle et la sainteté de quelques-uns de ses membres, s'était placée au-dessus de tous les grands de l'Austrasie. Ses chefs avaient possédé héréditairement la mairie pendant le huitième siècle. Deux d'entre eux, Martin et Pépin d'Héristal, avaient même pris le titre de ducs des Francs. Cette famille doit son nom au plus illustre des Carlovingiens, à Charlemagne. Avec ces nouveaux chefs, la nation franque allait rentrer, après un siècle et demi de guerres civiles, dans la voie des conquêtes, et élever un empire presque aussi vaste que l'avait été l'empire romain d'Occident.

Pépin d'Héristal (687). — Après sa victoire sur les Neustriens, à *Testry*, Pépin, dit un chroniqueur, prit le roi Thierry III avec ses trésors, et s'en retourna en Austrasie : toute la révolution est dans ces paroles. La royauté ne fut pas supprimée ; mais le duc des Francs ne conserva un roi qu'afin de pouvoir montrer de loin en loin, au peuple assemblé, un prince du sang de Clovis. On a appelé ces princes les rois fainéants. Ils ne méritent pas que leurs noms soient tirés de l'obscurité où de leur vivant même ils étaient tombés.

Pépin justifia son pouvoir par des succès sur les tribus germaniques. A sa mort, en 714, il laissa son héritage à un petit-fils en bas âge.

Charles Martel (715). — Mais les Austrasiens, refusant d'obéir à cet enfant, mirent à leur tête un fils naturel de Pépin, Charles, surnommé Martel pour son courage dans les combats, et battirent à *Vincy* les Neustriens révoltés (717). Des expéditions répétées contraignirent les Alamans, les Bavarois et les Thuringiens à rentrer sous le joug. Les Frisons furent menacés, et six fois Charles pénétra sur les terres des Saxons.

Victoire de Poitiers (732). — Mais sa plus grande gloire fut d'avoir sauvé la France de l'invasion musulmane que l'Afrique et l'Espagne venaient de subir. Il battit aux environs de Poitiers les Arabes dont trois cent mille, assure-t-on, tombèrent sous l'épée des Francs. Après cette victoire, le duc d'Aquitaine lui prêta serment d'obéissance.

Conquête de la Bourgogne (733) et de la Provence (739). — Les Bourguignons avaient refusé d'obéir aux indignes successeurs de Dagobert; Charles tourna ses armes contre eux et força Lyon, Vienne, Valence, Avignon, à recevoir garnison franque. Quatre ans plus tard, il pénétra dans la Septimanie (la côte entre le Rhône et les Pyrénées), que les Arabes avaient conservée, détruisit Agde et Maguelone, démantela Nîmes et brûla ses *arènes*, sur lesquelles on voit encore les traces de l'incendie. En 739, il acheva, par la prise de deux grandes cités, Arles et Marseille, la soumission de la Provence : celle de la Septimanie était réservée à son fils Pépin.

Préparatifs d'une expédition en Italie. — Pour récompenser ses glorieux soldats, Charles leur distribua des terres ou bénéfices qu'il prit sur les immenses domaines de l'Église. Cependant il allait, quand la mort le surprit, passer les Alpes pour défendre le pape contre les Lombards (741).

Pépin le Bref (741-768). — Des deux fils de Charles Martel, l'un, Carloman, reçut l'Austrasie et les pays d'outre-Rhin; l'autre, Pépin le Bref, les régions occidentales. Le premier n'eut pas besoin, au milieu de ses leudes germains, de cacher son pouvoir sous le nom d'un

roi et n'en reconnut pas. Le second voulut gagner les Neustriens en flattant leur vieil attachement pour la race royale de Mérovée : il proclama Childéric III. Par l'abdication et la retraite de son frère au monastère du mont Cassin, Pépin resta, en 747, seul chef de la monarchie.

Guerres de Pépin (741-768). — Durant vingt-six années de guerres continuelles et de victoires, Pépin rendit plus assurée la domination des Francs sur les tribus germaniques; il renversa les ducs d'Aquitaine, conquit la Septimanie sur les Arabes, et prit aux Bretons la ville de Vannes.

Expédition d'Italie. — A la sollicitation du pape, Pépin franchit deux fois les Alpes, vainquit Astolphe, roi des Lombards, et lui enleva la province appelée l'exarchat de Ravenne, qu'il donna à l'Église de Rome. Cette donation fut l'origine de la puissance temporelle des papes.

Fin de la première race (752). — Pépin avait fait cesser dès l'année 752 le mensonge d'une royauté mérovingienne, en déposant Childéric III et en prenant lui-même le titre de roi. Le pape consulté avait répondu qu'il était juste que celui qui avait le pouvoir eût aussi le titre. L'Église renouvela pour lui la cérémonie du sacre hébraïque; il reçut deux fois l'onction sainte, d'abord par les mains de Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, et une seconde fois, en 754, par celles du pape Étienne II, qui vint lui-même jusqu'à Saint-Denis.

Il mourut en 768. On l'appelait *le Bref*, à cause de sa courte taille, qui n'ôtait rien à sa force, s'il faut en croire la très douteuse anecdote qui le montre abattant d'un seul coup la tête d'un lion que personne n'osait affronter.

Charlemagne et Carloman (768-771). — Pépin laissait deux fils, Carloman, qui mourut dès l'année 771, et Charles, surnommé le Grand, ou Charlemagne, qui, au détriment de ses neveux, se fit décerner par les leudes de son frère les possessions de Carloman.

Charlemagne seul roi (771-800). — Il faut faire deux parts du règne de Charlemagne : ses conquêtes et



Charlemagne

son administration. Les premières eurent pour résultat de porter les limites de son empire, à l'est, jusqu'à l'Elbe, à la Theiss et à la Bosna; au sud, jusqu'au Garigliano, en Italie, et jusque vers les bouches de l'Èbre, en Espagne.

Guerre de Saxe (772-803). — La guerre de Saxe dura trente-deux ans; la religion en fut le prétexte, parce que les Saxons avaient massacré les missionnaires qui voulaient les convertir. Le héros de la résistance fut Witikind. Cette longue guerre fut marquée par la destruction de l'Irmensul, principale idole des Saxons, la victoire de Bucholtz, le massacre de quatre mille cinq cents Saxons à Verden, la translation d'une partie de ce peuple dans d'autres provinces et la conversion forcée du reste des habitants. Huit évêchés fondés en Saxe mirent tout le pays sous la surveillance de l'Église et en commencèrent la civilisation.

Guerre de Lombardie (773). — La conquête du royaume des Lombards eut lieu en 773. Le roi Didier, assiégé dans Pavie, fut contraint de se rendre; les Lombards ne conservèrent que l'Italie méridionale ou duché de Bénévent. Charles fut proclamé roi d'Italie; il était déjà patrice de Rome, dont les habitants lui avaient juré fidélité; il confirma au pape la donation faite par son père.

Guerre contre les Avars (788). — Ce peuple habitait alors en Hongrie. La guerre éclata contre lui à la suite d'un vaste complot formé par les ennemis des Francs, le duc de Bavière, les Avars, les Grecs et les Lombards bénéventins. Le duc de Bavière fut déposé, et les Avars, forcés dans leurs dernières retraites, livrèrent les trésors, fruits de longs pillages.

Guerre d'Espagne (778). — L'Aquitaine s'était révoltée à la mort de Pépin; elle avait été promptement replacée sous le joug, et Charlemagne en avait fait un royaume pour son fils aîné Louis. La domination franque touchait ainsi aux Pyrénées; les armées de Charlemagne les franchirent par la Navarre, qui se soumit (778), et

EMPIRE DE CHARLEMAGNE



par le comté de Barcelone, qui fut enlevé aux Sarrasins (801). De ce côté, les Francs éprouvèrent cependant, à leur première campagne, un désastre, celui de Roncevaux, où les Basques surprirent leur arrière-garde. Roland, le fabuleux héros des poèmes chevaleresques, y fut tué (778).

Une expédition dirigée sur la Corse, la Sardaigne et les Baléares, en chassa les Sarrasins (799).

Charlemagne empereur (800). — Toutes ces guerres étaient à peu près achevées en l'an 800. Charles se trouvait alors maître de la France, de l'Allemagne, des trois quarts de l'Italie et d'une partie de l'Espagne; il avait augmenté de plus d'un tiers l'étendue des pays que son père lui avait laissés. Ces vastes possessions n'étaient plus un royaume, mais un empire. Le pape Léon III le couronna à Rome empereur d'Occident (800).

Administration; l'Assemblée générale et les Capitulaires. — Pour mieux administrer cet empire, Charlemagne le divisa en royaumes, subdivisés en duchés, margraviats, comtés, vigueries, etc. Un certain nombre de comtés réunis formaient une *légation*, où chaque année des envoyés royaux (*missi dominici*), ordinairement un comte et un évêque, venaient recevoir les plaintes des sujets, tenir les assises judiciaires et veiller à la bonne administration du pays, à l'exécution des lois.

Ces lois, ou *capitulaires*, étaient présentées par le prince à l'*Assemblée générale*, où se réunissaient deux fois chaque année, au printemps et à l'automne, les ducs, les évêques et les comtes, chacun de ces derniers amenant ses douze échevins, ou, s'il n'en avait pas douze, complétant ce nombre « avec les meilleurs hommes de son comté ». Nous avons soixante-cinq de ces capitulaires, qui comprennent onze cent cinquante et un articles. La diversité des affaires dont ils traitent prouve la sérieuse activité du prince, son ardent désir de mettre de l'ordre dans l'État.

Travaux publics et écoles. — Pour civiliser la Saxe et la Pannonie, il y fonda des évêchés qui donnèrent

chacun naissance à une ville importante. Il commença un canal entre le Rhin et le Danube, et construisit un pont à Mayence, une basilique à Aix-la-Chapelle, deux palais à Nimègue et à Ingelheim. Il releva nombre d'églises, exigea des prêtres qu'ils fussent non seulement pieux, mais savants, et créa des écoles dans les évêchés, dans les monastères, jusque dans son palais. Il assistait lui-même aux leçons, récompensait les plus habiles, et faisait honte aux fils des grands quand ils se laissaient devancer par les fils des pauvres. « Vous comptez, leur disait-il avec colère, sur les services de vos pères; mais sachez qu'ils ont été récompensés, et que l'État ne doit rien qu'à celui qui mérite par lui-même. »

Relations extérieures. — Ses conquêtes, ses travaux, répandirent au loin sa renommée. Il fut sur le point d'épouser Irène, impératrice de Constantinople, et d'unir ainsi les deux empires. Il entretint des relations amicales avec le calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, qui lui envoya de riches présents. Parmi ces dons était une horloge sonnante, la première qu'on eût vue dans l'empire.

Sa mort (814). — Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle en 814. Ses dernières années avaient été attristées par l'apparition des pirates du Nord. « Que ne feront-ils pas après moi, disait-il avec douleur, si, moi vivant, ils osent approcher de nos rivages! »

Faits divers. — L'usage de compter les années à partir de la naissance de Jésus-Christ s'introduisit en France sous ce prince. Mais longtemps on fit commencer l'année tantôt au premier mars, tantôt à Noël (25 décembre), enfin à Pâques. Ce dernier usage prévalut de Hugues Capet à Charles IX.

Un capitulaire de 802 défend de se servir d'avocat : « Que chacun rende raison de sa propre cause et que personne ne pratique l'usage de discuter pour autrui. » Le même capitulaire essayait d'établir l'égalité des poids et des mesures.

Un autre de 812 réglait le service militaire : tout homme libre possédant quatre métairies doit aller à la guerre. Ceux qui ne possèdent pas quatre métairies se réunissent : un d'eux part, les autres lui fournissent les armes, les chevaux et les provisions nécessaires.

Le capitulaire de 801 divise la *dîme*, ou dixième partie des revenus due par chaque paroissien à son église, en trois parties : la première pour l'entretien ou l'ornement de l'église, la deuxième à l'usage des pauvres et des voyageurs, la troisième pour les prêtres et les clercs.

Faiblesse de l'empire carlovingien. — Charlemagne avait bien pu fonder un vaste empire; mais il était au-dessus de ses forces de donner des intérêts et des sentiments communs à ces peuples qui, différant tous les uns des autres par l'origine, la langue et les coutumes, n'avaient nul désir de rester unis. Aussi, quand l'autorité impériale tomba en des mains débiles, les guerres civiles se renouvelèrent presque chaque année.

Louis le Débonnaire (814-840). — Louis *le Débonnaire*, le successeur de Charlemagne, débuta par un acte de cruauté : son neveu, Bernard, s'étant révolté en Italie, il lui fit crever les yeux. Bernard en mourut (818) et Louis se laissa condamner par les évêques à faire pénitence publique (822).

Cette dégradation de l'autorité impériale et le pouvoir exercé par l'impératrice Judith amenèrent une première guerre civile. Judith voulait faire doter son fils Charles aux dépens des fils de Louis nés d'un premier mariage. Ces princes, Lothaire, Louis et Pépin, prirent les armes et enfermèrent leur père dans un couvent (830). Une première fois rétabli par l'Assemblée générale de Nimègue, il montra la même faiblesse. Ses fils s'armèrent de nouveau et le contraignirent, après qu'il eut fait un aveu public de ses fautes, à cacher sa honte dans un monastère (833). Deux de ses fils l'en tirèrent encore pour l'opposer à leur frère aîné; et le vieux roi passa le reste de sa vie à combattre tour à tour ses coupables enfants (840).

Bataille de Fontanet (841). — La cause de tous ces troubles, c'étaient les partages que Louis avait faits de son vivant. Chacun de ses fils voulait un royaume, et chaque grande nation comprise dans l'empire voulait un roi, pour former un État à part. En 817, il y avait eu une première division : d'autres encore en 829, 835 et 839. Les

peuples, à la fin, lassés de ces changements perpétuels, vinrent décider la question à la bataille de *Fontanet*, près d'Auxerre. Toutes les tribus de l'Allemagne, sous Louis le Germanique, et les Neustriens, les Aquitains, les Bourguignons et les Provençaux sous Charles le Chauve, combattirent dans les mêmes rangs pour renverser l'ordre politique établi par Charles Martel, Pépin et Charlemagne au profit des Francs austrasiens. Ceux-ci qui défendaient leur propre cause en soutenant celle de l'empire qu'ils avaient fondé, furent secondés par les Italiens qui avaient adopté les nouveaux empereurs comme les légitimes héritiers de Marc Aurèle et de Trajan. Lothaire, le fils aîné de Louis le Débonnaire, était leur chef (841)[1]. Il fut vaincu.

Traité de Verdun (843). — Le résultat de la bataille de Fontanet fut écrit dans le traité de Verdun (843.) Les trois principaux peuples de l'empire, Germains, Gallo-Francs et Italiens, se séparèrent pour toujours, les premiers sous Louis, les seconds sous Charles, les troisièmes sous Lothaire. Le nom d'empereur resta attaché à la possession de Rome et de l'Italie. Pour rendre moins inégale la part de Lothaire, on lui abandonna une bande de territoire longue et étroite qui alla de la Meuse au Rhin, de la Saône et du Rhône aux Alpes (Belgique, Lotharingie ou Lorraine, comté de Bourgogne, Dauphiné et Provence). Ce traité réduisait la Gaule d'un tiers et lui enlevait pour la première fois sa limite naturelle du Rhin et des Alpes; il pèse encore sur nous depuis mille ans. Charles le Chauve, qui signa cette convention fatale, fut, à vrai dire, le premier roi de la France moderne.

1. Après la bataille de Fontanet, Charles et Louis se jurèrent alliance à Strasbourg, devant leurs soldats, l'un en langue tudesque ou allemande, l'autre en langue romane ou française. Le serment de Strasbourg est le premier monument de notre langue, formée de la combinaison, en quantités très inégales, des trois idiomes celte, latin et allemand qui ont été parlés en Gaule; le latin primant de beaucoup les deux autres, et le celte ne fournissant qu'un très petit nombre de mots.

Charles le Chauve (840-877). — Ce prince régna, depuis le traité de Verdun, trente-quatre années, qui ne furent qu'une lutte sans relâche pour arrêter, après le démembrement de l'empire, celui du royaume. D'abord, son neveu Pépin lui disputa l'Aquitaine; et quand il l'eut chassé de ce pays, il se trouva en face des comtes de Poitiers, de Toulouse et de Barcelone, qu'il fut obligé de laisser à peu près indépendants. En Bretagne, Noménoé prit le titre de roi (848).

Les Northmans. — Les pirates, venus de la Suède, de la Norvège et du Danemark, et, pour cette raison, appelés Northmans (hommes du Nord), accrurent le désordre général. Du vivant même de Charlemagne, ils avaient osé assaillir son empire; sous ses débiles successeurs, rien ne les arrêta plus. A partir de 843, on les voit arriver chaque année. Ils remontaient par l'embouchure des fleuves, par l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire et la Gironde, jusque dans l'intérieur du pays. Nombre de villes furent prises par eux et brûlées, sans que Charles pût les défendre. Du Rhin à l'Adour et de l'Océan aux Cévennes et aux Vosges, tout fut pillé. En même temps, des musulmans ou Sarrasins ravageaient les provinces du Midi, et les Hongrois allaient dévaster celles de l'Est.

Édit de Kiersy (877). — Ce n'est pas que les troupes de ces nouveaux barbares fussent très nombreuses, c'est que les ressources du roi diminuaient tous les jours, chaque seigneur oubliant l'État et le prince pour vivre indépendant sur sa terre. L'édit de Mersen, en 847, avait permis à tout homme libre de se choisir un seigneur, à tout vassal du roi de ne le suivre en guerre que contre un ennemi étranger. Lorsque Charles voulut, en 877, aller prendre en Italie la couronne impériale, alors vacante, ses vassaux l'obligèrent à signer la charte de Kiersy-sur-Oise, qui déclarait héréditaires les bénéfices ou fiefs et les charges de ceux qui le suivraient au delà des monts. Cet acte dépouillait à la fois la royauté des pouvoirs qu'elle avait conférés et des terres qu'elle avait

temporairement cédées. Il constituait l'hérédité des fonctions publiques.

Sous ce prince vivait l'archevêque de Reims, Hincmar, qui joua un rôle considérable dans l'État et dans l'Église.

Louis II le Bègue (877-879); Louis III et Carloman (879-884). — Le fils de Charles le Chauve, Louis II le Bègue, dut, pour gagner les grands, leur abandonner une partie des domaines qui restaient à la couronne : concessions que ses deux fils, Louis III et Carloman, multiplièrent encore. La situation devenait à chaque instant plus triste. Le duc Boson se fit proclamer, en 879, roi de Provence. Deux victoires sur les Northmans jetèrent pourtant un peu de gloire sur le nom de ces deux princes, morts prématurément, l'un en 882, l'autre en 884.

Charles le Gros. — Ils avaient un frère, Charles le Simple ; les grands lui préférèrent un petit-fils de Louis le Débonnaire, Charles le Gros, alors empereur et roi de Germanie. Tout l'héritage de Charlemagne se trouva réuni dans ses mains. Il ne sut pas même défendre ses provinces contre les Northmans. A un de leurs chefs il avait déjà cédé la Frise; d'autres vinrent assiéger Paris, que l'évêque Gozlin et le fils de Robert le Fort, Eudes, défendirent avec héroïsme; Charles acheta à prix d'or leur retraite. On s'indigna de tant de lâcheté; l'empereur fut déposé à la diète de Tribur (887), et depuis ce jour, l'Allemagne, l'Italie et la France n'ont plus jamais eu un maître commun. L'empire carlovingien était irrévocablement démembré; ses débris servirent à former sept royaumes : France, Navarre, Bourgogne cisjurane, Bourgogne transjurane, Lorraine, Italie et Germanie.

CHAPITRE V

LA FÉODALITÉ. LES DERNIERS CARLOVINGIENS. LES PREMIERS CAPÉTIENS

Les bénéfices et fiefs. — Il y avait alors deux espèces principales de propriétés : les *alleux*, terres franches d'impôts et de redevances ; les *bénéfices*, terres chargées de redevances plus ou moins nombreuses. Celui qui avait reçu un bénéfice ou *fief* était obligé à l'égard de celui qui le lui avait donné, soit à des services personnels, comme à la garde du château du suzerain, soit à des prestations en nature, comme la fourniture de blé, de vin, etc. La plus importante de ces obligations était celle du service militaire. En retour il pouvait compter sur la protection de son seigneur.

Les alleux changés en bénéfices. — Au milieu d'une société où le droit du plus fort était toujours le meilleur, les propriétaires d'alleux, libres de toutes charges, mais aussi n'ayant pas de protecteur, se trouvèrent en grand péril. Ils cherchèrent un appui auprès des grands et se *recommandèrent* à quelque homme puissant du voisinage.

La *recommandation* était l'acte par lequel un propriétaire d'alleu faisait une cession fictive de sa terre au protecteur qu'il s'était choisi. Il la reprenait ensuite de ses mains, non plus comme *alleu*, mais comme *bénéfice*, avec toutes les charges de service militaire et de redevances en nature dont était frappée la propriété bénéficiaire. Ce système se généralisant, il en résulta qu'au neuvième siècle il n'y eut plus guère que des bénéfices ou fiefs, c'est-à-dire que toute terre dépendit d'une autre terre, tout homme d'un autre homme. La première était le *fief mouvant*, tenu par le *vassal ;* la seconde était le *fief dominant*, tenu par le *suzerain* ou le *seigneur*.

Hérédité des fiefs et des fonctions publiques. — L'argent était rare. C'était avec des terres, avec des bénéfices, que les rois avaient payé tous les services. Quand ces bénéfices furent devenus héréditaires, les rois ne possédèrent plus qu'un petit nombre de domaines échappés à l'avidité de leurs vassaux. Dès lors ils ne furent plus assez forts pour empêcher que leurs officiers s'attribuassent aussi l'hérédité des fonctions dont ils les avaient investis. Le comte, par exemple, devint seul maître dans son comté, où il exerça héréditairement les droits de l'autorité royale, qui lui avaient été délégués.

Cette usurpation des droits royaux donna à tout grand propriétaire ou seigneur quelques-unes des prérogatives du souverain : le droit de guerre, celui de battre monnaie, de faire des lois, de juger et de faire exécuter les sentences, etc. Et comme cette usurpation eut lieu à tous les degrés de l'échelle administrative, la *féodalité*, c'est le nom de ce régime, présenta une hiérarchie de propriétaires ayant plus de droits politiques, selon qu'ils avaient été primitivement investis par les rois de fonctions plus étendues.

Le vassal et le suzerain. — Des devoirs réciproques unissaient le suzerain qui avait donné l'*investiture* du fief et le vassal qui avait prêté le serment de *fidélité* et fait *hommage*. Mais chacun pouvait avoir à la fois ce double caractère. Un comte, vassal d'un duc ou d'un roi, était suzerain de plusieurs vicomtes, barons ou chevaliers. Le roi de France était lui-même vassal de l'abbé de Saint-Denis pour une terre qu'il tenait de cette abbaye; le duc de Bourgogne, de l'évêque de Langres, etc.

Faiblesse de la royauté dans le régime féodal. — On appelait grands vassaux les seigneurs qui relevaient directement du roi, comme les comtes de Champagne et de Flandre, les ducs de Bourgogne et de France, etc. Ces grands vassaux exerçant sur leurs terres tous les droits de la royauté, y administrant, jugeant, guerroyant sans souci du roi, celui-ci n'avait plus qu'un titre sans force réelle, à moins que ce titre ne fût réuni

à la possession de quelque grand domaine patrimonial. Or, en 887, le duc de *Gascogne* possédait presque tout le pays au sud de la Garonne; les comtes de *Toulouse*, d'*Auvergne*, de *Périgord*, du *Poitou* et du *Berry*, les provinces entre la Garonne et la Loire. A l'est et au nord de ce fleuve, tout appartenait au comte de *Forez*, au duc



Guerriers du dixième siècle.

de *Bourgogne*, au duc de *France*, et aux comtes de *Flandre*, de *Champagne*, d'*Anjou* et de *Bretagne*. Au roi il ne restait que quelques petits comtés et quelques villes de l'Ile-de-France qu'il n'avait pas encore été contraint de donner en fiefs.

Ce titre sans pouvoir fut cependant l'objet d'une

grande convoitise. La querelle des deux maisons qui se disputèrent la chétive couronne dès derniers descendants de Charlemagne remplit le dixième siècle.

Les derniers Carlovingiens. Eudes (887-898). — Après la déposition de Charles le Gros, en 887, on élut pour roi le comte Eudes, qui avait si bien défendu Paris contre les Northmans. Il était fils de Robert le Fort, célèbre sous Charles le Chauve par une victoire gagnée sur les mêmes ennemis, et ancêtre de tous les Capétiens. De nouveaux succès sur les Northmans, auxquels Eudes tua dix-neuf mille hommes, lui donnèrent la force de faire respecter son autorité par le comte de Flandre et par les seigneurs du Midi. Durant une expédition au sud de la Loire, des mécontents proclamèrent roi un fils de Louis le Bègue, le Carlovingien Charles le Simple, qui consentit pourtant à recevoir un apanage de son rival. Eudes le désigna en mourant pour son héritier (898).

Charles le Simple (898-922). — Charles le Simple est fameux par ses malheurs. En 911, il céda au chef northman Rollon la belle province qui prit le nom de *Normandie*, et que le nouveau duc rendit florissante par une sage administration. Ce traité et la faiblesse du prince, qui se laissait conduire par quelques favoris, irritèrent les grands. Un frère du roi Eudes, Robert, duc de France, se fit proclamer roi (922). Il fut tué à la bataille de Soissons, mais son gendre Raoul, duc de Bourgogne, le remplaça.

Raoul; les Sarrasins et les Hongrois (923-936). — Malgré les secours que la Germanie, plus fidèle au sang de Charlemagne, fournit à Charles le Simple contre son nouveau rival, il ne put ressaisir la couronne. Fait prisonnier en trahison par Herbert, comte de Vermandois, il fut enfermé dans le château de Péronne, où il mourut en 929.

Raoul régna sept ans encore obscurément. En 926, il avait repoussé une invasion de nouveaux barbares ; les Hongrois, qui arrivaient par l'Est, comme les Northmans étaient venus par le Nord et l'Ouest, et les Sarrasins

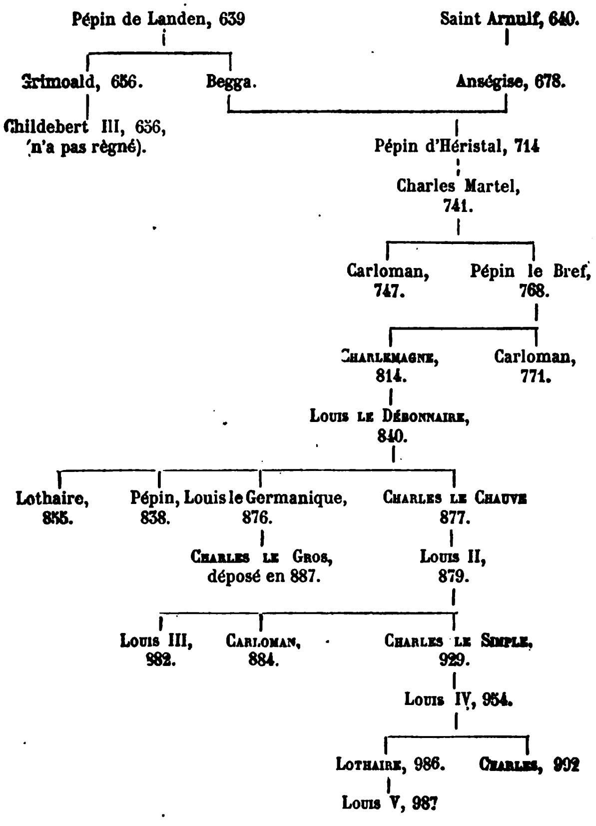
par le Sud. L'abandon fait à Rollon de la Normandie et à d'autres chefs de Tours, de Chartres, de Blois et de Senlis, avait mis un terme aux ravages des pirates du Nord. Quant aux Sarrasins, la Provence seule en souffrit beaucoup. Ils s'y maintinrent pendant quatre-vingt-quatre ans. Leur principal établissement était au village de Fraxinet (la Garde-Freynet, dans le Var), qui ne leur fut enlevé qu'en 973. Les Hongrois, plus nombreux et plus terribles, ne firent heureusement que de rares apparitions en Lorraine, dans la Bourgogne et jusque dans l'Aquitaine. L'Allemagne se chargea de les arrêter.

Louis IV d'Outre-mer (936-954). — A la mort de Raoul, son beau-frère, Hugues le Grand, duc de France, c'est-à-dire maître de tout le pays compris entre la Loire et la Marne, rappela d'Angleterre un fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outre-mer. L'activité, le courage du nouveau roi furent inutiles. Il obtint l'appui de quelques seigneurs jaloux de la puissance du duc de France; mais, quand il essaya d'attaquer directement celui-ci, Hugues le fit prisonnier, et ne lui rendit la liberté qu'après s'être fait donner la ville de Laon, la seule qui restât au malheureux prince. Louis se plaignit au pape et à l'empereur, et un concile excommunia le duc de France qui brava toutes les menaces. Cet appel à des princes étrangers, dont Charles le Simple avait déjà donné l'exemple, acheva de rendre nationale en France l'opposition faite par la maison capétienne aux derniers rois du sang de Charlemagne.

Lothaire et Louis V (954-987). Fin de la seconde race. — Louis IV mourut en 954. Hugues le Grand ne voulut pas encore prendre la couronne : il la fit donner à son neveu Lothaire, fils de Louis, qui, par une attaque imprudente sur la Lorraine, amena soixante mille Allemands jusque sous les murs de Paris. Ils furent battus dans leur retraite; mais Lothaire dut renoncer à la suzeraineté sur la Lorraine. Il mourut en 986. Son fils, Louis V le Fainéant, ne régna qu'une année (987). Avec lui finit en France la race des Carlovingiens

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES CARLOVINGIENS.

(La date qui suit chaque nom est celle de la mort)



12 rois qui règnent 236 ans.

Les premiers Capétiens. Hugues Capet (987-996). — Louis V avait un oncle, le carlovingien Charles, duc de Lorraine. Mais Hugues Capet, fils aîné de Hugues le Grand et duc de France, se décida à prendre enfin le titre de roi, que les grands vassaux lui reconnurent. Charles de Lorraine, qui soutint ses droits par les armes, fut vaincu, pris et enfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut.

Hugues Capet fonda une nouvelle maison, qui a occupé longtemps plusieurs trônes de l'Europe. Le nom de roi au dixième siècle était encore, par le souvenir de Charlemagne, un grand titre, mais il donnait si peu de pouvoir que l'avènement de Hugues Capet fut à peine remarqué. On n'y vit que la fin d'une lutte séculaire. C'était pourtant un grave événement : la couronne se trouvait réunie à un grand fief. Le roi devenait au moins, comme duc de France, comme comte de Paris et d'Orléans, etc., l'égal des plus puissants seigneurs. Il augmenta encore son pouvoir en s'appuyant sur l'autorité de l'Église. Que les circonstances lui viennent en aide, et il fera valoir les droits de son titre!

Les premiers Capétiens montrèrent peu d'ambition et firent peu de bruit. « Qui t'a fait comte? » écrivait Hugues Capet à Adelbert de Périgord. « Qui t'a fait roi? » répondit l'orgueilleux vassal. Cependant, battu en plusieurs rencontres, il reconnut le nouveau monarque.

Robert (996) et Henri Ier (1031). — Robert, que Hugues s'était associé de son vivant, occupé surtout de chants d'église et d'aumônes, fut plus moine que roi. Son long règne (996-1031) fut troublé par l'excommunication dont le pape le frappa pour avoir épousé Berthe, sa parente, et par les violences de sa seconde femme Constance, qui poussa à la révolte le fils aîné du roi, Hugues, puis Henri, son troisième fils. L'acquisition que fit Robert du duché de Bourgogne, après une guerre de cinq ans, augmenta cependant le domaine royal. Mais Henri Ier, devenu roi (1031), dut céder cette belle province à son frère Robert, qui fonda la première maison capétienne de Bourgogne.

L'acte le plus remarquable du règne de Henri Ier fut le mariage du roi avec une fille du grand-duc de Russie. Henri avait pris une princesse d'une maison si éloignée afin d'être bien sûr qu'elle ne pourrait se trouver sa parente à un degré prohibé par l'Église.

Philippe Ier (1060-1108). — Son fils Philippe Ier vit quelques gentilshommes normands de Coutances soumettre l'Italie méridionale, Naples et la Sicile, un Capétien de la maison de Bourgogne fonder le royaume de Portugal, et le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, faire la conquête de l'Angleterre (1066). La France était grande quand son roi était faible. Ce succès d'un vassal excita la jalousie de Philippe ; il soutint le fils aîné du nouveau monarque révolté contre son père, et Guillaume, irrité, marchait sur Paris, quand la mort l'arrêta. Ainsi commença la fatale rivalité de la France et de l'Angleterre. Un plus grand événement signala le règne de ce prince indolent, la première croisade ; mais Philippe n'y prit aucune part.

Progrès de la féodalité ; ruine de l'autorité royale. — En 887 nous avons compté douze grands fiefs, d'où relevaient une foule de fiefs secondaires ; en 1095 nous en trouverons, même en ne comptant que les principaux, plus de quatre-vingts qui avaient des souverains héréditaires et une véritable indépendance. Le roi avait vu, même depuis l'avènement de Hugues Capet, décroître son pouvoir, car nombre d'anciens vassaux du duc de France ne lui obéissaient plus. Philippe Ier ne possédait réellement que les comtés de Paris, d'Étampes, de Melun, d'Orléans, de Dreux et de Sens, et en montrant à son fils le château du seigneur de Montlhéry aux portes de Paris : « Beau fils, lui disait-il, garde bien cette tour qui m'a donné tant d'ennui. Je me suis envieilli à la combattre et l'assaillir. »

Désordres et ignorance. — Tous ces seigneurs cantonnés dans des châteaux forts, couverts d'armures de fer, entourés d'hommes d'armes, ne respiraient que la guerre et le pillage. Plus de commerce, car les routes

n'étaient pas sûres; plus d'industrie, car les seigneurs, maîtres des campagnes, l'étaient aussi des villes, et rançonnaient les bourgeois dès que ceux-ci laissaient paraître quelque peu d'opulence. Partout la plus profonde ignorance, si ce n'est au fond de quelques couvents; partout la guerre organisée, permanente, et le clergé réduit, non à interdire la violence, mais à la régulariser en établissant la *Trêve de Dieu*, qui défendait de tuer et de voler à main armée du mercredi soir au lundi matin. Dans la paix, les seules distractions de la noblesse étaient la chasse, les *tournois*, sorte de combats à fer émoussé, souvent ensanglantés, et parfois les chants d'un ménestrel qui allait de château en château récitant des ballades ou quelque poëme chevaleresque composé par les *troubadours* ou par les *trouvères*.

Pouvoir du clergé. — Une autre puissance, l'Église, devait à la foi ardente des populations un très grand pouvoir moral; elle était riche aussi des biens de ce monde, maîtresse de nombreux vassaux et d'immenses domaines; et les évêques, les abbés, seigneurs de bourgs et de villes, faisaient peser sur le peuple une oppression quelquefois égale à celle qu'il souffrait de la part des nobles.

Oppression du peuple. — L'évêque Adalbéron, dans un poëme qu'il adressait au roi Robert, ne reconnaît que deux classes dans la société de ce temps: les clercs qui prient et les nobles qui combattent; au-dessous sont les vilains et les serfs qui travaillent, mais qui ne comptent pas dans l'État. Pour Adalbéron, la bourgeoisie n'était pas née, et le roi n'était qu'une sorte de juge dont les fonctions devaient se borner à réprimer les crimes. Mais il pressentait avec douleur une révolution prochaine. « Les mœurs changent, s'écrie-t-il, l'ordre social est ébranlé! » Ces bourgeois, en effet, ces manants et vilains, ainsi qu'on les appelait, commençaient à se lasser de cette tyrannie, et tournaient les yeux vers le roi, opprimé comme eux par les grands.

CHAPITRE VI

LE TEMPS DES CROISADES (1095-1270). — PROGRÈS DU ROI ET DU PEUPLE

La première croisade (1095). — Les musulmans en Asie s'étaient emparés de Jérusalem et abreuvaient d'outrages les pèlerins qui osaient encore aller visiter le saint sépulcre. Pierre l'Ermite fit retentir la France du triste récit de ces calamités, et le peuple, saisi d'un pieux enthousiasme, s'arma partout pour arracher le tombeau du Christ aux mains des infidèles. Le concile de Clermont, réuni en 1095, sous la présidence du pape Urbain II, prêcha la croisade : et le nombre de ceux qui placèrent sur leur poitrine la croix de drap rouge, signe de leur engagement dans la sainte entreprise, monta à plus d'un million. Les plus impatients partirent les premiers au cri de : *Dieu le veut!* mais ils périrent presque tous avant d'avoir atteint Constantinople. L'armée des chevaliers, mieux organisée, après avoir traversé l'Europe, y arriva sous différents chefs, emporta Nicée dans l'Asie Mineure, Antioche en Syrie, et, après des souffrances inouïes, enleva enfin Jérusalem, le vendredi saint de l'an 1099. Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, un des principaux chefs de l'expédition, fut proclamé roi. Les lois, la langue, les mœurs de la France furent conservées dans la colonie qu'elle venait de fonder si audacieusement au delà des mers.

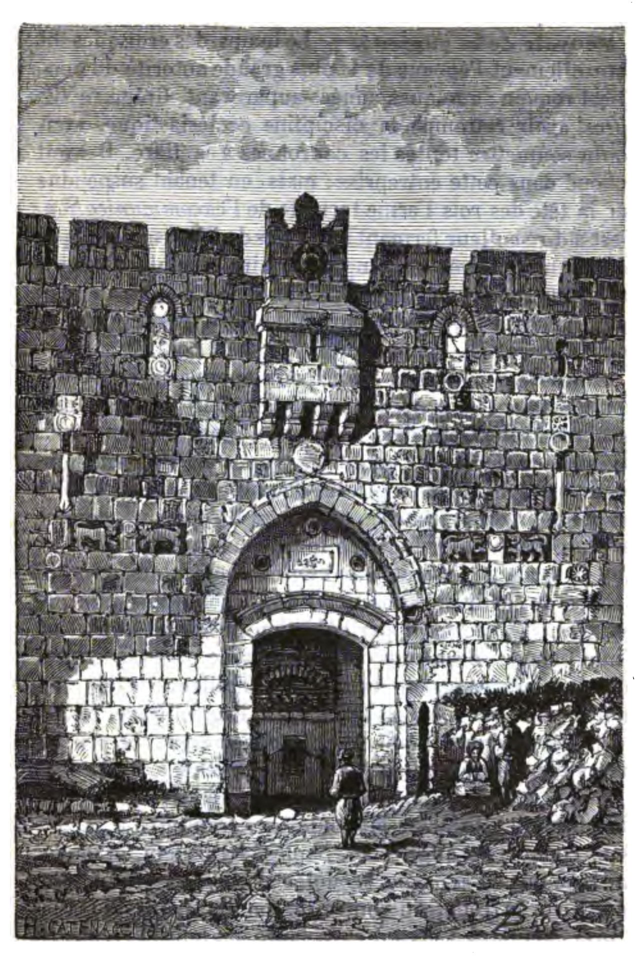
Part de la France dans les croisades. — Ce grand mouvement, qui se continua plus d'un siècle et demi, et qui entraîna tous les peuples de l'Europe, était parti de la France. « On avait pleuré en Italie, dit Voltaire, on s'arma en France. » Les Français, en effet, firent à peu près seuls la première croisade. Ils partagèrent la seconde avec les Allemands, la troisième avec les Anglais, la

quatrième avec les Vénitiens ; la cinquième et la sixième furent sans importance ; la septième et la huitième furent conduites par saint Louis et exclusivement françaises.

Renaissance du commerce et de l'industrie. — Ces grandes expéditions rouvrirent les anciennes routes du commerce. L'Orient redevint accessible aux marchands de l'Occident. L'industrie, à son tour, se réveilla pour fournir les armes, les chariots, les vêtements nécessaires à tant d'hommes ; et ce mouvement, une fois commencé, ne s'arrêta plus. Les artisans se multiplièrent comme les marchands. Pour protéger leurs diverses industries, ils formèrent des *corporations d'arts et de métiers*, et peu à peu beaucoup d'argent s'accumula entre leurs mains. Un nouvel élément de force, qu'on ne connaissait plus, fut donc retrouvé : la richesse mobilière, qui désormais grandira en face de la richesse immobilière, et fera monter à côté des nobles, maîtres du sol, les bourgeois devenus, par le travail des bras et de l'intelligence, maîtres de l'or.

Ordres militaires. Armoiries. — Les croisades furent la cause de quelques institutions nouvelles : un Provençal fonda l'*ordre militaire des Hospitaliers*, connus plus tard sous le nom de chevaliers de Rhodes, puis de chevaliers de Malte ; l'*ordre des Templiers* en fut une imitation : la guerre sainte avait ses moines soldats. Dans la confusion que produisaient ces grands rassemblements d'hommes, des signes de reconnaissance étaient nécessaires ; on inventa les *armoiries*, emblèmes divers dont les guerriers de distinction couvraient leur bouclier, leur cotte d'armes ou leur bannière, et qui passèrent du père au fils. Ces armoiries devinrent une langue compliquée qui forma la science du *blason*. Les *noms de famille* commencèrent aussi vers ce temps à s'introduire. Aux noms de baptême, jusqu'alors presque seuls usités, on joignit un nom de terre.

Chevalerie. — Les nobles, distingués déjà des *manants* par ces signes héréditaires, voulurent se donner une organisation qui les séparât davantage du peuple ; ils instituèrent la *chevalerie*, sorte de confrérie militaire



Porte de Jérusalem.

où les nobles seuls après de longues épreuves purent entrer. L'Église sanctifia bientôt cette institution. Les *ordres* de l'Europe moderne en sont un dernier reste.

Pouvoir de la papauté. — Le temps des croisades fut naturellement l'époque de la plus grande autorité du pontificat romain ; quelques années auparavant, Grégoire VII, après avoir retrempé la discipline ecclésiastique, avait voulu soumettre toutes les couronnes à la tiare. Il avait échoué dans cette entreprise ; mais, en tenant suspendue sur la tête des rois l'arme terrible de l'*excommunication*, c'est-à-dire en leur fermant les portes de l'Église, les papes pouvaient soulever les peuples et faire trembler les plus puissants monarques. C'est ce qui arriva principalement sous Innocent III, contemporain de Philippe Auguste, et sous Innocent IV, contemporain de saint Louis.

Monastères. — Les principaux appuis du souverain pontife étaient les ordres *monastiques*. Onze cent huit monastères avaient été déjà fondés en France en l'an 1000. Le onzième siècle vit s'en élever trois cent vingt-six nouveaux, et le douzième sept cent deux. Ces couvents étaient un asile ouvert au pauvre, au faible, à l'opprimé, comme le clergé était le refuge de tous ceux qui sentaient en eux la force de l'esprit. Par l'Église seule, alors, on avait chance de sortir de l'obscurité de sa condition, puisque seule elle se recrutait par l'élection et faisait la part de l'intelligence. Beaucoup d'évêques et de papes partirent des derniers rangs de la société. D'ailleurs la vie des moines était occupée. Ils ranimèrent l'agriculture, fondèrent les premiers hôpitaux et conservèrent le peu de livres d'art et d'étude qui avaient survécu à l'invasion.

Louis VI dit le Gros (1108). — Tandis que la nation française franchissait toutes ses frontières à la fois pour conquérir l'Angleterre, Naples, Jérusalem, et fonder un royaume en Espagne, l'indolent Philippe Ier avait sommeillé sur le trône. Au contraire, son fils, Louis VI (1108-1137), toujours à cheval et la lance au poing, combattit sans relâche contre les nobles qui détroussaient les voyageurs, et parvint à mettre un peu d'ordre et de sécu-

rité dans ses domaines de l'Ile-de-France. Les comtes de Corbeil et de Mantes, les sires de Montmorency, du Puiset, de Coucy et de Montfort furent contraints de respecter les marchands et les clercs. Tous les faibles, tous les opprimés, accoururent autour de l'étendard protecteur qui se levait, et Louis scella son alliance avec le peuple en confirmant à plusieurs villes leurs *chartes de commune.*

Communes. — Autour de chaque château, autour de chaque abbaye, des villages s'étaient formés. Quelques-uns, placés dans des conditions favorables, avaient peu à peu grandi et étaient devenus des villes où l'abbé et le seigneur exerçaient des droits souvent onéreux et oppressifs. L'empire romain avait aussi laissé sur le sol de la Gaule, particulièrement au midi, un grand nombre de cités que les barbares n'avaient pas détruites. Ces villes restèrent, au milieu de la confusion générale, des foyers d'industrie et de commerce. Le souvenir des anciennes libertés municipales s'y était conservé ; il se réveilla avec énergie quand l'oppression fut arrivée à son comble.

Ce fut vers le milieu du onzième siècle que ce mouvement commença au sein des antiques cités et des villes nouvelles . Quelques-unes s'insurgèrent pour obtenir le droit de s'administrer elles-mêmes par des magistrats élus. D'autres, profitant des besoins des nobles pressés de partir pour la croisade, achetèrent des concessions ; d'autres encore, qui avaient conservé depuis les Romains leur administration locale et élective, firent augmenter leurs privilèges. En un mot, par des causes diverses, un vif désir de liberté agita alors toutes les villes du nord de la France. Le Mans (1066), puis Cambrai, donnèrent le signal, suivies par Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens et Soissons, qui toutes arrachèrent à leurs seigneurs des chartes de commune.

Le roi favorise la formation des communes hors de ses domaines. — Louis VI, en lutte avec le même ennemi, la féodalité, seconda cette insurrection, qui lui assurait des alliés au milieu même des possessions de ceux qu'il combattait. Il confirma huit chartes de com-

mune, c'est-à-dire qu'il accorda la sanction et la garantie royales aux traités de paix conclus entre les bourgeois rebelles et leurs seigneurs. Ces traités, appelés *chartes de commune*, stipulaient les concessions obtenues par les manants. Cette politique habile donnait tout d'un coup une force immense au petit prince qui portait le titre de roi de France, parce qu'elle le montrait comme le patron de ceux qu'on appela plus tard le tiers état. De ce jour-là, en effet, data l'amour si longtemps vivace en France du peuple pour le roi. Il est vrai que si Louis le Gros favorisa la création des communes sur les terres des seigneurs, il n'en souffrit pas une seule dans ses domaines. Il voulait rester le maître chez lui et le devenir un jour chez ses turbulents vassaux, qui naguère dataient leurs chartes du règne de Dieu, *Deo regnante*, comme s'il n'y avait plus eu de roi en France.

Pouvoir croissant du roi. — Ces efforts de Louis pour protéger les faibles et discipliner la société féodale furent récompensés. Dans sa guerre contre Henri Ier, roi d'Angleterre, qui pourtant le battit à Brenneville, les milices communales vinrent se ranger autour de son oriflamme[1]; et, à la nouvelle d'une attaque projetée par l'empereur d'Allemagne, une armée nombreuse de bourgeois et de vassaux se tint prête à le défendre et fit reculer l'étranger. Son influence, même son autorité, s'étendirent jusque dans la France méridionale. Il força le comte d'Auvergne à reconnaître son droit suzerain, et il put, avant de mourir, faire épouser à son fils, Louis le Jeune, Éléonore de Guyenne, héritière du Poitou et de l'Aquitaine.

La seconde croisade (1147-1149). — Une circonstance avait favorisé les succès de Louis VI; les plus riches

1. L'*oriflamme* était la bannière de l'abbaye de Saint-Denis. Le roi étant vassal de l'abbaye pour la terre du Vexin, prenait, chaque fois qu'il allait en guerre, cet étendard, qui devint ainsi l'étendard royal. C'était un morceau de taffetas couleur de feu, sans broderie ni figure, fendu par le bas en trois endroits, orné de houppes de soie verte, et suspendu au bout d'une lance dorée.

seigneurs avaient épuisé toutes leurs ressources pour aller à la croisade, et beaucoup n'en étaient point revenus. Louis VII (1137-1180) commit la faute de se mettre à la tête d'une seconde expédition en terre sainte. Il voulut expier la mort des habitants de Vitry, qu'il avait fait brûler vifs dans l'église où ils s'étaient réfugiés à la suite d'une défaite du comte de Champagne, leur seigneur. Cette croisade, prêchée en France et en Allemagne par saint Bernard, l'adversaire d'Abailard, et l'homme le plus influent de ce siècle par ses vertus, fut désastreuse. Quelques chevaliers seulement purent arriver à Jérusalem.

Vastes possessions du roi d'Angleterre en France. — Au retour, le roi trouva ses États paisibles, grâce à l'habile administration de son ministre Suger. Mais il commit une autre faute, celle de répudier sa femme, Éléonore, qui alla porter son riche héritage à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, duc de Normandie, et héritier de la couronne d'Angleterre (1152). Lorsque, deux ans plus tard, Henri fut entré en possession de son royal héritage, et qu'il y eut ajouté la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec la fille unique du comte de ce pays, il se trouva maître de presque toute la France occidentale. Louis VII pouvait trembler pour sa couronne. Mais Henri II, forcé de respecter en lui son suzerain pour obtenir de ses vassaux le même respect, ne l'attaqua point avec toutes ses forces; et Louis put se défendre en soutenant les révoltes continuelles des fils de Henri II contre leur père. Les troubles qui suivirent l'assassinat, par des officiers du roi d'Angleterre, de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket (1170), défenseur des privilèges de l'Église anglaise, firent encore une diversion utile au roi de France.

Administration de Louis VII. — A l'intérieur, Louis VII seconda comme son père, mais déjà avec plus de réserve, le mouvement communal. L'ordre qu'il fit régner favorisa les progrès des villes. Il confirma les antiques privilèges de la *hanse*, ou société des marchands de Paris. Sous son règne, le pape Alexandre III posa, en 1163, la première pierre de la cathédrale de Paris. Il

fit couronner, de son vivant, son fils Philippe Auguste, et attacha le privilège du sacre à la cathédrale de Reims. Les *pairs*[1] du royaume prirent séance à la cérémonie.

Philippe Auguste (1180-1223); acquisition de plusieurs provinces. — Philippe II monta sur le trône à quatorze ans. Ses proches, ses vassaux, crurent avoir bon marché d'un enfant; il les trompa par son activité et sa résolution. Le résultat des guerres qu'il eut alors à soutenir fut l'acquisition, en 1183, des comtés d'Amiens, de Vermandois et de Valois. L'Artois, qui lui était échu en 1191 par héritage de sa femme, porta jusqu'aux frontières de la Flandre le domaine immédiat de la couronne.

Troisième croisade (1190-1191). — Philippe, comme son père, entreprit une croisade. Il s'agissait de recouvrer Jérusalem tombé, en 1187, aux mains des infidèles. Huit rois, tous Français, y avaient régné depuis Godefroy de Bouillon. Le dernier, Guy de Lusignan, venait d'être fait prisonnier par le célèbre Saladin à la bataille de Tibériade. La chrétienté fit un puissant effort; Richard, roi d'Angleterre, et Philippe Auguste partirent ensemble. L'empereur Frédéric Barberousse les avait précédés. On ne dépassa point Saint-Jean d'Acre, qui fut repris, après un long siège et de brillants combats entre les chrétiens et les infidèles.

Rivalité de Philippe Auguste et de Richard. — Durant ce siège laborieux la mésintelligence éclata entre les deux rois. Philippe, éclipsé par son brillant rival, se hâta de regagner la France pour y travailler à la ruine de la trop puissante maison d'Angleterre. Il espéra dépouiller Richard en s'entendant avec un frère que celui-ci avait laissé pour administrer le royaume en son absence, Jean

1. *Pair* signifie égal. Les vassaux directs d'un même seigneur étaient pairs ou égaux entre eux. On appela plus particulièrement pairs de France les possesseurs des grandes seigneuries qui relevaient directement de la couronne. Leur nombre fut fixé sous Louis VII à douze : les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, l'archevêque de Reims, et les évêques de Laon, Noyon, Châlons, Beauvais et Langres.

sans Terre. Mais Richard s'échappa d'une prison où l'empereur d'Allemagne l'avait retenu, à son retour, contre toute foi, et il se fût sans doute cruellement vengé, s'il n'avait été tué, en France, au siège d'un château du Limousin. Son frère, Jean, lui succéda (1199). Le roi de France, aussitôt devenu l'ennemi de son ancien allié, soutint contre lui un prétendant, le jeune Arthur, duc de Bretagne, fils d'un frère aîné de Jean sans Terre; et lorsque Jean eut poignardé son neveu de sa propre main, Philippe cita le meurtrier à comparaître par-devant les douze pairs du royaume. Sur son refus, il confisqua ses fiefs, la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Jean ne conserva que la Guyenne (1203-1205).

Victoire de Bouvines (1214). — Quelque lâche qu'il fût, Jean ne pouvait se résigner à tant de honte. Il forma une vaste coalition. Pendant qu'il attaquerait lui-même la France par le sud-ouest, l'empereur d'Allemagne et le comte de Flandre devaient l'attaquer par le nord-est. Il espérait que la royauté capétienne serait écrasée par le choc. Mais la France, se levant pour repousser l'invasion étrangère, gagna la victoire de Bouvines, qui donna à la dynastie capétienne le baptême de gloire qu'elle n'avait pas encore reçu. Les milices communales avaient vaillamment combattu dans cette grande journée (1214), où le roi paya aussi de sa personne.

La quatrième croisade (1202) et la croisade des Albigeois (1208). — La nation signala encore sous ce règne son activité guerrière par deux grandes entreprises. La quatrième croisade, que notre premier chroniqueur en langue française, Villehardouin, a racontée, fonda l'empire latin de Constantinople, qui ne subsista que soixante ans; et Simon de Montfort conduisit contre les Albigeois une nombreuse armée qui fit la conquête du Languedoc. Philippe ne prit part ni à l'une ni à l'autre expédition. Il laissa les nobles user leurs ressources et leur turbulence dans ces guerres, qui profitaient doublement à la France et par l'ordre qu'elles permettaient d'établir dans le royaume et par la gloire dont elles cou-

vraient au loin son nom. Comme au temps de Charlemagne, comme au temps même de Philippe Ier, le nom des Francs remplissait encore l'Europe et l'Asie.

Au reste, la croisade des Albigeois fut plus directement profitable à la France que celle de Constantinople. Le midi de la France s'était depuis longtemps séparé du nord; il avait une autre langue, d'autres mœurs. Le commerce y avait amené l'aisance parmi les bourgeois, le luxe parmi les seigneurs; mais dans ces cours brillantes, qu'animaient les chants des troubadours, les doctrines religieuses étaient aussi légèrement traitées que les mœurs. L'hérésie perçait de toutes parts. Le pape Innocent III, le même qui prêcha la quatrième croisade et décida alors des destinées de l'Allemagne et de l'Italie, organisa contre elle l'Inquisition, tribunal qui ordonna de nombreux supplices.

L'Inquisition elle-même ayant échoué, le pape fit prêcher une croisade. Les chevaliers du nord de la France, grossiers et barbares à côté de ceux du midi, saisirent l'occasion de se venger d'une supériorité qui leur était odieuse. Ils s'enrôlèrent en foule dans l'espoir de piller les riches cités dont on leur avait dit tant de merveilles. La guerre fut sans pitié. A Béziers, quinze mille personnes furent égorgées. Partout ailleurs il en fut ainsi. Le puissant comte de Toulouse, les vicomtes de Narbonne et de Béziers, furent dépossédés (1209) ; le roi d'Aragon, venu à leur secours, fut tué à la bataille de Muret (1213). Le légat du pape donna leurs fiefs à Simon de Montfort, et déclara que les veuves des hérétiques possédant des fiefs nobles ne pourraient épouser que des Français[1] durant les dix années qui allaient suivre. La civilisation du midi périt étouffée par ces rudes mains. La gaie science, comme les troubadours appelaient la poésie, ne pouvait plus chanter sur tant de ruines sanglantes.

1. La *France* proprement dite ne comprenait alors qu'une partie des pays compris entre la Somme et la Loire. Ce dernier fleuve séparait à peu près les pays où *oui* se disait *oïl* de ceux où il se disait *oc*, ou, comme on disait, la Langue d'oïl et la Langue d'oc.

Dans leurs misères, les gens de la langue d'oc se souvinrent du roi de France. Montpellier se donna à lui, et Philippe envoya son fils Louis leur montrer la bannière de France. Louis y retourna une seconde fois après la mort de Simon de Montfort, tué devant Toulouse; et le fils du comte, Amaury de Montfort, offrit au roi de lui céder les conquêtes de son père, qu'il ne pouvait plus défendre contre l'universelle réprobation de ses nouveaux sujets. Philippe, alors sur le bord de la tombe, repoussa cette offre, qui fut acceptée cinq ans plus tard, et qui devait rattacher le midi au nord de la France.

Administration intérieure. — Philippe Auguste avait glorieusement rempli son règne de quarante-trois ans. Le domaine royal doublé et pour la première fois soumis à une organisation régulière (division en *bailliages* et *prévôtés*), la féodalité attaquée dans un de ses plus ruineux privilèges, le droit de guerre privée, Paris embelli, pavé et ceint d'une muraille, le Louvre commencé, l'Université et les Archives fondées, l'autorité de la cour des pairs consacrée par un grand exemple, tels sont les principaux actes de Philippe Auguste. Il avait mis la royauté hors de tutelle, au grand profit de l'ordre, du commerce et de l'industrie.

Louis VIII (1223-1226). Réunion du nord et du midi de la France. — Le règne de son fils n'est que la continuation du sien (1223-1226). Louis VIII avait été un instant proclamé roi d'Angleterre par les barons révoltés, et deux fois il s'était croisé contre les Albigeois. Devenu roi de France, il poursuivit ces deux guerres. Sur les Anglais, il conquit le Poitou, l'Aunis, la Rochelle, Limoges, Périgueux; dans la langue d'oc, il alla prendre Avignon. Le pays depuis le Rhône jusqu'à quatre lieues de Toulouse lui fit soumission; et il mit des sénéchaux ou des baillis à Beaucaire, à Carcassonne et à Béziers. Tout le midi à l'ouest du Rhône, moins la Guyenne et Toulouse, reconnut l'autorité royale. Il n'y avait plus deux Frances; l'œuvre de l'unité terri-

toriale avançait. Louis VIII mourut au retour de cette expédition (1226).

Saint Louis (1226-1270). Régence de la reine Blanche. — Depuis plus d'un siècle l'épée de la royauté, qui était celle de la France, était vaillamment portée. Mais le fils de Louis VIII était un enfant de onze ans. Une coalition de grands vassaux se forma aussitôt pour profiter de sa minorité. La régente Blanche de Castille, sa mère, joignait heureusement l'habileté au courage. Elle gagna un des confédérés, le puissant comte de Champagne, Thibaut, qu'elle sauva avec l'armée royale des attaques de ses anciens alliés, et en reconnaissance de ce service, en obtint les importants comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre. Un traité signé en 1229 assura à un frère du roi l'héritage du comte de Toulouse, et un mariage ménagé entre un autre frère de saint Louis et l'héritière de la Provence prépara, pour une autre époque, la réunion de ce pays à la France.

La majorité de Louis IX fut proclamée en 1236, mais la sage régente conserva la plus grande influence sur l'esprit de son fils et sur la direction des affaires.

Victoire de Taillebourg (1242). — Attaqué en 1242 par les Anglais, le jeune roi les battit à Taillebourg et à Saintes. Il eût pu les chasser de France. Par scrupule de conscience, il fit avec eux un traité, signé seulement en 1258, qui leur laissa Bordeaux et le duché de Guyenne, c'est-à-dire Limoges, Périgueux, Cahors, Agen, la Saintonge, au sud de la Charente, et la Gascogne, à charge d'hommage envers sa couronne.

Première croisade de saint Louis (1248-1254). — Durant une maladie, saint Louis fit vœu d'aller en terre sainte. Sa mère et ses conseillers combattirent en vain cette résolution imprudente. Il s'embarqua à Aigues-Mortes (août 1248) et fit voile pour l'Égypte, dont la conquête eût ouvert les portes de Jérusalem. Il s'arrêta dans l'île de Chypre, où il avait fait réunir pendant deux années de grandes provisions. L'armée en partit sur dix-huit cents vaisseaux grands et petits. Damiette, à l'une

des bouches du Nil, fut enlevée (7 juin 1249), mais on perdit un temps précieux avant de marcher sur le Caire. Cinq mois et demi de retard rendirent le courage aux mameluks. Les croisés mirent un mois à parcourir les dix lieues qui les séparaient de la ville de Mansourah. Un combat mal engagé dans cette place même coûta la vie à un grand nombre de chevaliers (février 1250). Bientôt l'armée fut enveloppée par les ennemis, décimée par la peste, réduite à se rendre (avril). Louis honora sa captivité par son courage et inspira à ses ennemis mêmes le respect de ses vertus. Ils le relâchèrent moyennant une grosse rançon. Libre, il passa en Palestine où il resta trois années occupé à réparer les fortifications des places que les chrétiens occupaient encore. Il fut rappelé en France par la mort de sa mère (1252). Au retour (1254), la galère qu'il montait fit une voie d'eau dangereuse près de l'île de Chypre ; on pressait le roi de passer sur un autre navire : « Si je descends de la nef, dit-il, cinq ou six cents personnes qui y sont descendront dans l'île, et jamais n'auront plus moyen de retourner en leur pays. J'aime mieux mettre moi, la reine et mes enfants en danger et en la main de Dieu que de faire un tel dommage à tant de monde. » Belles paroles et belle action !

Administration de saint Louis. — La royauté capétienne avait fait de tels progrès, que nul seigneur n'eût alors osé dire à ses vassaux : « Venez-vous-en guerroyer sous ma bannière contre le seigneur roi. » Les comtes de Flandre et de Bretagne et le duc de Guyenne étaient les seuls à peu près qui ne fussent pas descendus à la condition de vassaux dociles ; mais la féodalité conservait encore d'immenses prérogatives. Saint Louis les attaqua au nom de la justice et de la religion.

Entraves mises aux guerres privées et au duel judiciaire. — Les *guerres privées* furent à peu près interdites par l'établissement de la Quarantaine-le-Roi, qui ne permettait de prendre les armes que quarante jours après l'injure reçue ; Louis défendit dans ses do-

maines le *duel judiciaire*[1] qui livrait le droit et l'innocence au hasard de la force et de l'adresse. La justice du roi fut ainsi mise à la place des violences individuelles; et les preuves par témoins, les procédures par écrit, remplacèrent les *batailles en justice*. Pour ces procédures, il fallut des clercs, des légistes. La bourgeoisie les fournit, et ces juges, ces scribes, ces procureurs tirés du peuple combattirent avec des lois les coutumes féodales. Le droit romain, dont le principe est l'égalité de tous sous un maître, deviendra leur Évangile; il leur servira à ruiner peu à peu les privilèges féodaux. Déjà saint Louis a autorisé le Languedoc à suivre le droit romain comme sa loi municipale, concession qui sera successivement accordée à d'autres provinces au grand détriment de la féodalité.

Cas royaux, cour du roi. — Les *Établissements* de saint Louis accrurent l'influence des légistes en les rendant chaque jour plus nécessaires. Ce prince, en effet, multiplia les *appels* et les *cas royaux*[2] de manière à placer les justices féodales dans la dépendance de la justice royale. Celle-ci était primitivement rendue par les nobles qui formaient la *cour du roi*. Mais cette cour ayant à juger maintenant sur procédures écrites, fut désertée des barons ignorants et laissée par eux aux conseillers-clercs. Ainsi, les roturiers entrèrent dans la *cour du roi;* ils y formèrent bientôt presque seuls le *Parlement*, qui sera jusqu'à la Révolution la tête du tiers état, et comme la forteresse d'où partiront tous les coups contre la féodalité.

Justice du roi. — L'envoi dans les provinces de commissaires royaux, usage renouvelé de Charlemagne,

1. Le *duel judiciaire*, coutume importée en Gaule par les Germains, était un combat entre l'accusateur et l'accusé. Dieu étant supposé le juge de ces combats, la défaite prouvait le crime, la victoire l'innocence, le vaincu était traîné du *champ clos* au bûcher ou à la potence.

2. *Cas royaux*, causes réservées au jugement des officiers du roi.

l'institution du *ministère public* ou de magistrats chargés de défendre dans toutes les causes les droits de l'État, la séparation des fonctions judiciaires et des fonctions financières, de sages ordonnances sur l'administration, la réforme des monnaies et la police des corps et métiers, prouvent combien sa sollicitude pour le bien général fut vive et soutenue. La tradition populaire le montre encore rendant la justice au pied d'un chêne de Vincennes. Ni le rang ni la naissance n'étaient pour lui une excuse. Charles d'Anjou, son frère, s'étant emparé, en le payant, d'un bien dont le possesseur ne voulait pas se dessaisir, Louis l'obligea à le restituer. Cette réputation d'équité était si bien assise que les barons anglais, soulevés contre leur roi, le prirent pour arbitre de leurs différends, exemple qui fut suivi par les comtes de Bar et de Luxembourg. Et dans une guerre où le pape Innocent IV et l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, troublaient la chrétienté par leurs querelles, il put leur adresser de sévères paroles qui ne les rappelèrent cependant pas à la modération.

Sa piété, qui l'a fait mettre au rang des saints, ne l'empêcha pas de s'opposer aux prétentions exagérées de la cour de Rome. Les impositions que le pape pouvait mettre sur les églises de France furent restreintes aux *nécessités urgentes*.

Dernière croisade de saint Louis. — En l'année 1270, saint Louis entreprit une seconde croisade, où son fidèle Joinville refusa de le suivre. Elle fut dirigée contre Tunis. Le roi mourut de la peste sous les murs de la place avec la plus grande partie de son armée.

Conquête de Naples. — Des Français avaient encore fait sous ce prince une grande expédition sans le secours de la royauté : Charles d'Anjou, comte de Provence, avait en 1266 conquis le royaume de Naples. Mais les Latins avaient cinq ans plus tôt perdu Constantinople, où les Grecs étaient rentrés.

La Sainte-Chapelle ; la Sorbonne. — Saint Louis avait fondé l'hospice des *Quinze-Vingts* pour trois cents

chevaliers revenus aveugles de la Croisade, et la *Sainte-Chapelle* pour y conserver la couronne d'épines que les Vénitiens lui avaient cédée. Son confesseur, Robert de Sorbon, fonda la *Sorbonne*, qui devint une faculté de théologie célèbre dans toute la chrétienté. La piété de ce siècle était grande, mais les hérétiques en souffraient cruellement. En 1239 un comte de Champagne fit brûler en une fois cent quatre-vingt-trois de ces malheureux.

Commerce. — Les croisades, si désastreuses pour ceux qui les entreprirent, causèrent un mouvement d'idées et d'affaires qui depuis ne s'est pas arrêté. Par elles la société chrétienne fut remise en marche. Auparavant les seules villes de l'Italie et de la Provence prenaient part au commerce ; celles d'Allemagne et de France s'en occuperont désormais. Au douzième siècle, Troyes en Champagne avait une foire annuelle célèbre dans toute l'Europe. Les marchands de Rouen, d'Orléans, d'Amiens, de Reims, etc., se tenaient en relation avec les riches fabriques de la Flandre et l'immense entrepôt de Bruges. Ceux de Lyon, de Nîmes, d'Avignon et de Marseille allaient, deux fois par an, chercher à Alexandrie les denrées de l'Orient. Bordeaux exportait déjà ses vins pour l'Angleterre et la Flandre ; les villes du Languedoc achetaient à Tolède des armes d'une trempe excellente, à Cordoue des tapisseries de cuir chargées d'arabesques. Paris avait une *hanse* ou association pour les marchandises qui lui venaient par eau ; Philippe Auguste confirma ses priviléges. De là ce vaisseau que la ville garde encore dans ses armes. Les croisés rapportèrent aussi d'Orient quelques industries nouvelles : les tissus de Damas, imités à Palerme et à Milan ; le verre de Tyr, imité à Venise, qui en fit des glaces pour remplacer les miroirs en métal ; l'usage des moulins à vent, du lin, de la soie, du coton, des plantes utiles, comme le prunier de Damas, la canne à sucre, le mûrier.

Sûreté des routes ; monnaies. — Pour la sécurité du commerce, saint Louis renouvela un capitulaire de Charlemagne qui obligeait les seigneurs prenant péage à ga-

rantir la sûreté des routes depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant. Pour faciliter les échanges, le même prince ordonna que la monnaie des quatre-vingts seigneurs qui avaient alors le droit d'en frapper n'aurait pas cours hors de leurs terres, au lieu que la sienne serait reçue par tout le royaume; et comme il frappa de bonne monnaie tandis que les seigneurs n'y mettaient pas tant de scrupules, il fit faire ainsi un grand pas à l'unité monétaire et par conséquent à la sécurité du commerce.

Lettres. — Autre signe que la nation s'éveille : son idiome se dégage enfin des formes latines pour prendre son vrai caractère. Le français devient la langue des légistes et des lois. Villehardouin et Joinville l'avaient déjà écrit, et nous lisons encore leurs chroniques[1]. Les *trouvères*, Robert Wace, Chrétien de Troyes, Marie de France, Thibaut, le puissant comte de Champagne, le chantaient dans les châteaux et aux cours des princes. Pour les nobles, les trouvères écrivaient d'interminables poèmes sur les fabuleux exploits des chevaliers de la Table Ronde, ou ceux des douze pairs de Charlemagne. Pour les bourgeois, des poètes, qui presque tous sont restés inconnus, composaient des fabliaux, des contes hardis où le clerc et le noble étaient déjà peu ménagés. Ces attaques se retrouvent dans l'ouvrage le plus populaire de ce temps, le *Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris.

Arts. — Les arts aussi se réveillèrent dans ces deux siècles qui virent une première *renaissance*. C'est alors que l'architecture éleva ces montagnes de pierres ciselées à jour, ces cathédrales gothiques qui remplaçaient la lourde et basse architecture romane par des temples où se montraient toutes les hardiesses de la pensée, toute l'élévation, toute la ferveur du sentiment religieux. Notre âge n'a rien construit encore, au moins dans nos villes de province, qui puisse lutter d'imposante gran-

1. Un Vénitien, traduisant en français une chronique de son pays, en 1275, dit qu'il le fait, « parce que la langue française court parmi tout le monde et est plus délectable à ouïr et à lire que nulle autre. »

deur avec ces monuments sortis des mains de nos pères. Une statuaire grossière, mais naïve, décorait les portails, et la peinture sur verre avait, pour produire de magnifiques effets dans les vitraux, des secrets que nous venons à peine de retrouver.

Progrès du tiers état. — A qui profitait ce grand mouvement de rénovation? A la bourgeoisie, dont les enfants remplissaient les universités, principalement celle de Paris, la plus illustre de toutes. Enrichis par le commerce, éclairés par l'instruction devenue moins rare, initiés aux affaires par la gestion des intérêts municipaux, les hommes du tiers état vont être appelés par la royauté dans ses parlements, dans ses cours de justice, dans les charges de baillis, de sénéchaux, de prévôts, dont elle couvre peu à peu la France pour l'administrer; enfin même aux honneurs de la noblesse, que les rois ne tarderont pas à leur donner ou à leur vendre.

Au onzième siècle, les villes avaient voulu des privilèges exclusifs (*chartes de commune*). Dégoûtées de ces constitutions républicaines par les dépenses qu'elles leur imposaient, et par les périls où cet isolement les jetait, elles laissèrent volontiers, dès la fin du douzième siècle, tomber leurs chartes en désuétude. Elles n'aspiraient plus à l'indépendance, mais à l'ordre. Et le roi pouvant seul assurer cet ordre, elles se donnaient au roi, et recevaient ses prévôts à la place des maires et des échevins, qu'auparavant elles élisaient elles-mêmes. Saint Louis, oubliant les chartes particulières, avait déjà rendu des ordonnances générales pour les principales villes de son royaume. Mais en échange il avait aussi fait entrer quelques-uns de leurs députés dans ses conseils. Philippe IV fera plus : il convoquera, pour les grandes affaires du pays, les *états généraux*, représentants des trois ordres de la nation.

CHAPITRE VII

PROGRÈS DE LA ROYAUTÉ JUSQU'A LA GRANDE GUERRE CONTRE LES ANGLAIS (1270-1337)

Philippe III (1270-1285). Agrandissement du domaine royal. — Le règne du fils aîné de saint Louis, Philippe III, est peu connu, malgré sa durée de quinze années. On peut cependant suivre encore sous ce prince la marche ascendante de la royauté, qui réunit à son domaine par héritage le Valois, le Poitou, le comté de Toulouse et le comtat Venaissin. Mais Philippe III fit abandon au pape de ce dernier fief avec la moitié d'Avignon. Le comte de Foix, vaincu et pris dans sa capitale, fut contraint de promettre fidèle obéissance et de céder une partie de ses domaines. La domination du roi de France approchait ainsi des Pyrénées; elle les franchit. Philippe fit épouser à son fils l'héritière du royaume de Navarre; et s'il ne réussit pas à faire proclamer roi de Castille un prince soumis à son influence, ni à placer la couronne d'Aragon sur la tête de son second fils Charles, il montra du moins ses armes dans la Catalogne, où il prit la place forte de Girone. Ainsi, la royauté capétienne, conquérante dans l'intérieur du royaume depuis Louis VI, tâchait déjà de le devenir au dehors. C'était trop tôt, parce que la première œuvre n'était pas finie, et devait l'être avant qu'il fût possible de commencer la seconde.

Cette expédition en Catalogne n'avait eu d'ailleurs pour cause qu'un intérêt de famille. Philippe voulait punir don Pèdre, roi d'Aragon, de l'appui donné par lui aux Siciliens révoltés contre Charles d'Anjou après le massacre de tous les Français résidant dans l'île. Ce massacre célèbre avait commencé pendant les vêpres du lundi de Pâques : de là son nom de *Vêpres siciliennes* (1282).

Une ordonnance de Philippe III obligea les avocats des justices royales à jurer tous les ans qu'ils ne défendraient que des causes justes.

Philippe IV (1285-1314). Guerre de Guyenne. — Philippe IV, surnommé le Bel, n'avait que dix-sept ans quand il succéda à son père (1285). Il eut assez de prudence pour terminer par des traités ces guerres extérieures qui étaient prématurées, puisque la royauté n'avait pas achevé la conquête de la France. De puissants vassaux restaient encore, le duc de Bretagne, le comte de Flandre, et surtout le duc de Guyenne. Philippe s'attaqua d'abord au dernier. C'était un adversaire redoutable, car il était en même temps roi d'Angleterre. Heureusement, Édouard Ier, qui venait de dompter les Gallois et qui menaçait l'indépendance de l'Écosse, était trop occupé dans son île pour passer sur le continent. Aussi l'armée royale put faire de rapides progrès en Guyenne; une flotte française alla même sur la côte anglaise piller Douvres. L'intervention du pape Boniface VIII amena une paix qui fut scellée par un double mariage (1299) : le roi d'Angleterre épousa Marguerite, sœur de Philippe le Bel, et une fille du roi de France, mariée au fils d'Édouard I, porta dans la maison d'Angleterre des droits à la couronne de France, qu'Édouard III prétendra bientôt faire valoir.

Guerre de Flandre. — Par cette paix, les deux rois se livraient leurs alliés, Édouard le comte de Flandre, et Philippe les Écossais. Philippe attaqua aussitôt les Flamands qu'il avait déjà vaincus à Furnes (1297). Le comte, effrayé, vint se livrer lui-même, et la Flandre fut réunie au domaine. Mais les exactions du gouverneur, Jacques de Châtillon, excitèrent une révolte, et la fleur de la chevalerie française périt à Courtrai (1302). Malgré la victoire de Mons-en-Puelle, le roi fut contraint d'évacuer la Flandre. La chevalerie reculait devant des artisans et des bourgeois (1304).

Démêlés avec Boniface VIII. — Les différends de Philippe le Bel avec Boniface VIII avaient commencé en

1296, au sujet des impôts mis par le roi sur les églises de France. Un moment apaisée, la querelle se ranima par l'intervention hautaine du pontife dans les affaires intérieures du pays.

Un de ses légats, Bernard Saisset, osa braver le roi en face, et la bulle *Ausculta, fili*, laissa même entrevoir cette pensée du pape, qu'il y avait dans le royaume un pouvoir placé au-dessus du roi, celui du Saint-Siège. Philippe fit brûler la bulle et pour trouver un appui contre une puissance alors si redoutable, appela autour de lui les députés des *États généraux* (1302), divisés en trois ordres, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie ou tiers état. Il les convoqua encore l'année suivante; et se confiant au ferme appui qu'il trouva dans ces représentants du pays, il poursuivit la lutte à outrance. Un chevalier du roi alla saisir Boniface dans sa ville même d'Anagni pour le conduire devant un concile convoqué à Lyon. Le pape fut délivré par les habitants; mais il mourut de honte et de colère à la suite des indignes affronts qu'il avait subis (1303).

Condamnation des Templiers (1307). — Philippe fit élire un pape français, Clément V, dont il s'assura le dévouement. Le pontife, entre autres concessions, s'engagea à résider en France, sous la main du roi[1], et lui abandonna l'ordre militaire des Templiers. Les richesses de ces moines guerriers, inutiles maintenant qu'ils ne les dépensaient plus en armements contre les infidèles, avaient tenté l'avidité du roi, toujours à court d'argent. Dans le régime féodal, le service militaire, l'administration et la justice étaient gratuits; le roi n'avait alors nul besoin de finances. Mais à présent des armées mercenaires remplacent les armées féodales, qui servaient sans solde; et il faut payer les baillis, les sénéchaux, les clercs que la royauté emploie en si grand nombre pour administrer le pays. Où prendre cet argent, alors qu'il n'y

1. Il se fixa, en 1308, à Avignon, possession du Saint-Siège, et ses successeurs y restèrent jusqu'en 1376.

avait que peu ou point d'impôts en espèces? En pillant les Juifs, qui faisaient en ce temps office de banquiers? Philippe Auguste avait employé ce moyen. En prononçant des amendes, des confiscations, et en faisant varier le taux de la monnaie, de manière à l'élever quand le roi payait et à l'abaisser quand il recevait? Philippe IV usa fréquemment de ces ressources. Les Templiers offraient une riche proie : il la prit (1307), et, pour justifier la spoliation, il leur imputa des crimes odieux. Ils n'étaient sans doute coupables que d'un grand relâchement de mœurs. Leur grand-maître, Jacques de Molay, fut brûlé vif à Paris avec cinquante-six chevaliers.

Acquisitions de territoire. — Il y eut sous ce règne d'importantes acquisitions de territoire : les comtés de la Marche, de Champagne et de Lectoure, une partie de la Flandre (Lille, Douai et Orchies), le Quercy, la grande ville de Lyon et une partie de Montpellier.

Le parlement. — Sous saint Louis, le caractère du *parlement* n'était pas encore nettement dessiné. Philippe le Bel précisa son organisation. Il voulut qu'il se réunît à Paris deux fois l'an, pendant deux mois. Cette cour souveraine de justice allait être le grand instrument qu'emploieront les rois pour amener la France entière sous leur autorité absolue.

Premiers états généraux (1302). — Le fait le plus important de l'administration de Philippe IV fut la convocation des états généraux, composés de députés des trois *ordres*. Amené par sa violence même en face d'un grand péril, il appela autour de lui les députés de la nation. En discutant devant eux les prérogatives de la couronne et celles de la tiare, il reconnaissait implicitement le vieux droit de la souveraineté nationale, si fort obscurci et oublié depuis des siècles. Philippe IV ne demandait rien sans doute qu'il ne fût sûr d'avance d'obtenir. Mais ces hommes qui en 1302 luttent pour le roi contre le pape, qui en 1316 disposeront de la couronne, s'enhardiront plus tard jusqu'à vouloir porter la main sur cette couronne même.

Les fils de Philippe le Bel (1314-1328). — Trois fils de Philippe le Bel régnèrent l'un après l'autre : Louis X le Hutin ou le Querelleur, de 1314 à 1316; Philippe V le Long, jusqu'en 1322; Charles IV le Bel, jusqu'en 1328.

Louis X le Hutin. — Sous le premier de ces princes se manifesta une vive réaction féodale. Enguerrand de Marigny, le ministre des finances du dernier roi, fut pendu, et les nobles de plusieurs provinces se firent rendre les privilèges dont ils avaient été dépouillés. Mais en même temps Louis, pour se procurer quelque argent, fit cette déclaration solennelle que, tous les Français étant naturellement libres, les serfs du domaine royal pourraient se racheter.

Loi salique. — Louis X laissa une fille et un fils posthume. Celui-ci n'ayant pas vécu, les états généraux appliquèrent à la couronne de France la règle de succession anciennement établie pour les terres saliques : la fille de Louis X fut exclue du trône.

Philippe V. — Philippe V fut proclamé roi à la place de sa nièce (1316). Cette décision tourna contre sa propre maison; car il n'eut lui-même que des filles, qui furent déshéritées au profit de Charles IV, leur oncle. Ce dernier prince fut précédé au tombeau par ses deux fils, et sa veuve donna le jour à une fille que la même exclusion frappa (1328). La route du trône fut ainsi ouverte à une branche nouvelle des Capétiens, celle des Valois, dans la personne de Philippe VI.

Lettres de noblesse. — Les règnes de Philippe V et de Charles IV comptent peu d'événements militaires, mais beaucoup de mesures pour régulariser l'administration du pays. Philippe V convoqua trois fois les états généraux, dont la périodicité semblait ainsi devoir bientôt s'établir, et exclut les gens d'église du parlement. Il voulait déjà établir l'unité de monnaie, de poids et de mesures, « afin que le peuple marchandast plus seurement » ; et il rendit sur les finances plusieurs ordonnances qui montrent un remarquable esprit d'ordre et d'économie. Il donna à

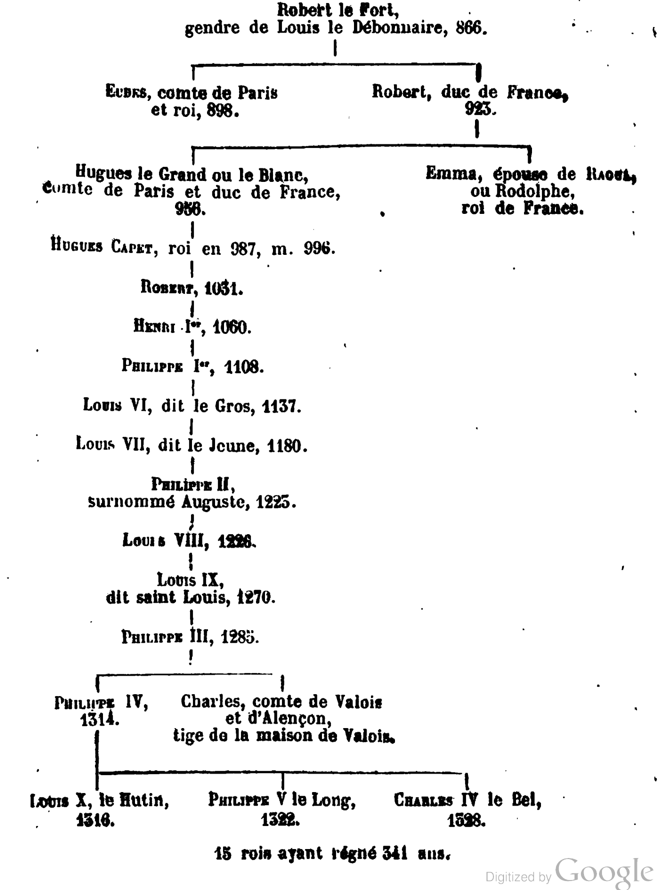
des roturiers des titres de noblesse, innovation qui, en renouvelant le corps aristocratique, assurait sa durée, mais aussi altérait son esprit[1]. Ces lettres de noblesse s'achèteront un jour argent comptant. Chaque ville eut un capitaine pour les compagnies bourgeoises; chaque bailliage un capitaine général.

Charles IV. — Charles IV publia divers règlements relatifs au commerce, et donna un grand exemple de juste sévérité. Le baron de l'Ile-en-Jourdain, convaincu de plusieurs crimes, fut pendu, malgré les supplications de toute la noblesse et l'intervention du pape, son oncle.

1. Les premières lettres d'anoblissement furent données, en 1272, à Raoul, argentier du roi et orfèvre; en 1280, un comte de Flandre fit des manants chevaliers.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA BRANCHE AINÉE DES CAPÉTIENS

(Les chiffres indiquent l'année de la mort)



CHAPITRE VIII

LA GUERRE DE CENT ANS ET L'ANARCHIE INTÉRIEURE (1337-1453)

Avènement des Valois. Philippe VI (1328-1350). Victoire de Cassel. — Philippe VI, cousin de Charles IV, était parvenu au trône en vertu de la loi salique, interprétée trois fois en douze ans contrairement au droit des femmes. Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe IV par sa mère Isabelle, protesta contre cette exclusion et revendiqua la couronne. Mais les troubles intérieurs de l'Angleterre l'obligèrent à reconnaître les droits de Philippe VI, auquel il rendit l'hommage pour son duché de Guyenne. La victoire de Cassel, que Philippe gagna pour le comte de Flandre sur ses sujets révoltés, donna à la nouvelle maison royale la sanction de la gloire.

La guerre en Flandre et en Bretagne. — L'appui fourni par Philippe VI aux Écossais, ennemis d'Édouard III, et des débats touchant les limites du duché de Guyenne servirent au roi d'Angleterre de prétexte pour déclarer la guerre au roi de France. Les Flamands étaient alors le peuple le plus industrieux, le plus riche et le plus libre de l'Europe. Le comte Louis de Nevers, toujours besogneux, viola leurs privilèges pour se procurer de l'argent et punit cruellement toute résistance. Les draps de Flandre étaient fabriqués avec la laine d'Angleterre, de sorte que si le comte était Français de cœur, les Flamands étaient Anglais d'intérêt. En 1337, ils chassèrent leur comte, et leur chef populaire, le brasseur Arteweld, invoqua aussitôt l'appui d'Édouard III, en lui donnant le funeste conseil de prendre le titre de roi de France. Un traître, Robert d'Artois, offrit en même temps de guider

sa marche. La guerre, commencée en 1337 du côté de la Flandre, languit plusieurs années. Les Français, vaincus au combat naval de l'Écluse, furent vainqueurs à Saint-Omer, et Édouard échoua au siège de Tournai. En 1341 les hostilités se ranimèrent dans la Bretagne, où les deux rois soutinrent chacun un candidat au trône ducal, Charles de Blois et Jean de Montfort.

Bataille de Crécy (1346). — En 1346 Édouard se décida à faire un puissant effort : il débarqua sous la conduite d'un autre traître, Godefroy d'Harcourt, en Normandie, et saccagea toute cette province; mais il battait dejà en retraite et se trouvait dans la plus critique position, quand l'imprudence et l'indiscipline de la cavalerie française lui firent gagner la grande bataille de *Crécy*. Trente mille hommes périrent. Les Anglais s'y étaient servis pour la première fois de canons en bataille rangée.

Perte de Calais (1347). — La suite de cette défaite fut la prise de Calais, héroïquement défendue pendant une année. Quand il fallut se rendre, Édouard exigea la tête de six habitants; Eustache de Saint-Pierre se dévoua avec cinq autres bourgeois, pour le rachat de la ville : la reine les sauva. Ils n'en ont pas moins gardé l'honneur du sacrifice qu'ils avaient consenti. Calais resta deux siècles aux Anglais.

Une trêve suspendit les hostilités. Mais à la guerre succéda une peste affreuse (*peste de Florence*) qui enleva, dit-on, à l'Europe un tiers de ses habitants (1348).

Administration intérieure. — De lourds impôts, notamment celui du sel (*la gabelle*), fournirent à Philippe VI les moyens d'acheter la seigneurie de Montpellier et le Dauphiné (1349). Cette dernière acquisition faisait enfin toucher la France aux Alpes. Sous ce prince avait été institué l'*appel comme d'abus*, qui permettait de recourir au roi contre les abus commis par les clercs. — En 1338 une assemblée des états généraux décréta : « que les rois ne lèveront aucuns deniers extraordinaires sur le peuple sans l'octroi des trois états, et qu'ils en prête-

ront le serment à leur sacre. » C'était la proclamation du grand principe que le peuple ne doit payer que les impôts consentis par ses représentants. Philippe VI échappa à cette obligation en faisant varier fréquemment le taux de la monnaie : en 1342, le prix changea presque toutes les semaines. Quelle entrave au commerce !

Jean (1350-1364). Défaite de Poitiers. — Jean dépensa en fêtes somptueuses toutes les ressources amassées par son père ; et, quand la guerre recommença avec l'Angleterre, il fut contraint d'appeler les états généraux pour en obtenir des subsides. Ils les donnèrent, mais se chargèrent cette fois de les lever eux-mêmes (1355). La victoire de Poitiers, gagnée en 1356 par le prince Noir, fils d'Édouard III, la captivité du roi Jean et celle de dix mille seigneurs faits prisonniers avec lui, accrurent la misère générale, car il fallut d'énormes rançons pour racheter tous ces nobles; celle du roi seul coûta trois millions d'écus.

Tentative d'une révolution (1356-1357). — La royauté avait compromis la France ; la chevalerie avait perdu les deux batailles de Crécy et de Poitiers ; la bourgeoisie, irritée de l'incurie du gouvernement royal, prit sa place et fut sur le point de la garder. Les états de 1356 et de 1357, dirigés par Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, et par Robert Le Coq, évêque de Laon, se saisirent de tous les pouvoirs, rédigèrent une ordonnance de réforme pour le royaume, firent égorger les conseillers récalcitrants du dauphin Charles, et le chassèrent lui-même de Paris. Les paysans, ou les *Jacques*, comme on les appela, en même temps soulevés par les misères d'un temps d'anarchie, brûlaient les châteaux et dévastaient les campagnes. Toute la noblesse se réunit contre eux : ils furent défaits à Meaux, et le contre-coup de cette défaite retomba sur les bourgeois qui s'étaient faits leurs alliés. Paris, cerné, affamé, vit éclater une réaction royaliste. Marcel, réduit à conspirer avec le roi de Navarre, Charles le Mauvais, se perdit; il fut tué au moment où il ouvrait une des portes à son complice :

cette trahison acheva de ruiner le parti des réformateurs. Le dauphin, régent pendant la captivité de son père, rentra dans la capitale plus puissant que jamais (1358).

Traité de Brétigny (1360). — Ce traité, signé en 1360, céda aux Anglais en toute souveraineté la moitié occidentale des pays situés entre la Loire et les Pyrénées sous le titre de duché d'Aquitaine, avec le Ponthieu, Guisnes et Calais. La France retombait plus bas qu'au traité de Verdun.

Jean, de retour en France, donna le duché de Bourgogne à un de ses fils, Philippe le Hardi. Ce prince devint ainsi le fondateur d'une puissante maison qui mit plus d'une fois le royaume en péril. Jean avait laissé en otage un autre de ses fils, le duc d'Anjou. Le duc s'étant enfui, le roi se constitua prisonnier à Londres et y mourut.

Charles V dit le Sage (1364-1380). Revers des Anglais. — Charles V se donna pour mission de rétablir l'ordre dans les finances et dans le pays. Le brave Duguesclin, un Breton qu'il fit plus tard son connétable, vainquit le roi de Navarre à Cocherel et délivra la France des bandes indisciplinées qu'on appelait les *grandes compagnies*. Il les mena en Castille pour donner la couronne de ce pays à un prince ami de la France. Deux traités, l'un avec Charles le Mauvais, et l'autre entre les prétendants au duché de Bretagne, firent cesser en 1365 deux guerres intérieures qui affaiblissaient la France. Dès l'année 1369, Charles avait mis assez d'écus dans son épargne, d'ordre dans le pays et de discipline dans ses armées pour oser recommencer la guerre. Mais il ordonna d'éviter les grandes batailles. Deux armées anglaises traversèrent le royaume, de Calais à Bordeaux, sans pouvoir donner un coup de lance, mais aussi sans prendre un château. Quand Charles V mourut, en 1380, les Anglais n'avaient plus que Bayonne, Bordeaux, Brest et Calais. Une flotte castillane avait aidé à ces succès en battant la flotte anglaise devant la Rochelle. Duguesclin avait précédé de deux mois le roi au tombeau. Il mourut sous les murs de Chateauneuf-de-Randon. Le gouverneur

lui avait promis de se rendre s'il n'était pas secouru. Il tint parole au guerrier mort et vint déposer les clefs de la place sur son cercueil.

Administration. — Les conquêtes de Charles V, son économie sévère, une probité qu'on ne connaissait pas dans la gestion des finances, enfin d'utiles règlements pour l'administration du pays lui ont valu le surnom de *Sage*. Il rendit le parlement perpétuel, fixa à treize ans accomplis la majorité des rois, créa une marine, commença la Bastille, encouragea les lettres et fonda la Bibliothèque royale, qui compta sous lui neuf cent dix volumes, collection riche pour ces temps d'ignorance! Froissart écrivait alors ses curieuses chroniques.

Sous Charles V les Dieppois avaient découvert en Afrique la côte de Guinée, d'où ils rapportaient de la poudre d'or et de l'ivoire.

Charles VI (1380-1422). Ses oncles, sa démence. — Charles VI n'avait pas encore douze ans quand son père mourut, et à vingt-trois ans il tomba en démence. Ce règne désastreux mit la France au bord de l'abîme.

A l'avènement de Charles VI, trois de ses oncles possédaient, l'un l'*Anjou* et le *Maine*, l'autre le *Berry*, le troisième la *Bourgogne*, la *Flandre*, l'*Artois* et la *Franche-Comté*. Son frère avait le duché d'Orléans. D'autres membres de sa maison avaient reçu ou acquis, à diverses époques, le Bourbonnais et la Marche, Alençon et le Perche, Limoges et la Bretagne, etc. Le roi étant mineur, ses oncles se disputèrent l'autorité. Le duc d'Anjou, nommé régent, pilla le trésor afin de se procurer les moyens d'aller conquérir Naples. Le duc de Berry se contenta de piller le Languedoc, qu'il devait administrer. Leurs exactions amenèrent le soulèvement des *Maillotins* à Paris, et celui des *Tuchins* en Languedoc. Dans le même temps, les Flamands chassaient encore leur comte, et Rouen était en armes. Le grand mouvement populaire de 1356 recommençait avec la faiblesse de la royauté. Charles vainquit les Flamands à *Roosebeke* (1382), et les révoltés n'osèrent plus tenir tête à un roi

victorieux. Des supplices épouvantèrent Paris et Rouen. Mais une expédition inutile contre le duc de Gueldre, d'immenses préparatifs pour une descente en Angleterre, qu'on n'opéra pas, bien qu'on eût réuni « assez de vaisseaux pour faire un pont de Calais à Douvres », coûtèrent beaucoup d'argent sans rapporter ni gloire ni profit. On sut encore gré au jeune roi de sa sévérité à l'égard de son oncle le duc de Berry, qui fut destitué de son gouvernement du Languedoc, et dont le trésorier, Bétizac, fut brûlé vif. Malheureusement, le roi tomba en démence, ses oncles reprirent le pouvoir (1392) et l'anarchie recommença.

Les Armagnacs et les Bourguignons; Azincourt (1415). — Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, disputait l'autorité au duc d'Orléans, frère du roi, qui avait l'appui de la reine, l'indigne Isabeau de Bavière. Pour terminer leurs longs débats, Jean ne trouva rien de mieux que de faire assassiner son rival. Un soir, à Paris, ses gens s'embusquèrent sur le chemin que devait prendre le duc pour retourner à l'hôtel d'Orléans et, dans la rue Vieille-du-Temple, l'égorgèrent avec son page. Une vieille femme vit un homme couvert d'un chapeau rouge qui, avec un falot de paille, regarda si le duc était bien mort; on crut que cet homme était le duc de Bourgogne, qui du reste avoua son crime et prétendit le justifier par la maxime qu'il est permis de tuer les princes qu'on croit être des tyrans (1407). Un des fils de la victime avait pour beau-père le comte d'Armagnac, qui donna son nom au parti d'Orléans. Pendant huit années, les Armagnacs et les Bourguignons ensanglantèrent la France et Paris, où les Bourguignons avaient organisé la milice des *Cabochiens*, dont le chef était le bourreau Capeluche. Henri V, roi d'Angleterre, crut l'occasion favorable pour reprendre les projets d'Édouard III. Il réussit mieux que lui : grâce à la témérité indisciplinable de la noblesse française, il gagna en Picardie la bataille d'Azincourt (1415), plus désastreuse encore pour la France que celles de Poitiers et de Crécy.

Traité de Troyes (1420). — Ce désastre eût dû réunir les Armagnacs et les Bourguignons. Les premiers dominaient dans Paris; les seconds vinrent les y forcer et en faire un affreux massacre. Le connétable, le chancelier, six évêques, un grand nombre de magistrats et plus de trois mille cinq cents personnes furent égorgés (1418). Mais, attiré par le dauphin Charles à une entrevue au pont de Montereau, le duc de Bourgogne y fut assassiné à son tour par Tanneguy-Duchâtel (1419). Durant cette anarchie, Henri V s'empara de Rouen, où il fit décapiter le maire, coupable, à ses yeux, d'avoir bravement défendu sa ville, et prit le titre de roi de France. Le traité de Troyes, signé par la reine Isabeau de Bavière et le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, abandonna au roi anglais, avec la main d'une fille de Charles VI, le titre de régent et le droit de succéder à son beau-père (1420). Mais il le précéda au tombeau (1422). Quelques mois après, Charles VI y descendit, et le fils de Henri V fut proclamé, à Vincennes, roi de France et d'Angleterre.

Faits divers. — Deux croisades eurent encore lieu sous ce règne. Dix mille chevaliers allèrent, sous la conduite de Jean sans Peur, attaquer à Nicopolis les Turcs qui commençaient à envahir l'Europe (1396); il en revint vingt-cinq. Le duc de Bourbon fit contre Tunis une expédition moins malheureuse, mais qui n'eut pas de résultats. — Le Dieppois Béthencourt s'établit aux Canaries. Il est fait usage pour la première fois, en 1419, d'arquebuses, alors nommées canons à main. C'est aussi l'époque de l'invention des cartes à jouer, et, par Jean de Bruges, de la peinture à l'huile.

Charles VII (1422-1461). Jeanne d'Arc. — Charles VI avait cependant laissé un fils qui se fit couronner à Poitiers. Réduit à la possession des provinces situées au sud de la Loire, Charles VII oubliait dans les fêtes qu'il n'était plus que le *roi de Bourges*. Mais cette humiliation de la France et de son chef pesait au peuple. Le sentiment de la nationalité se réveilla en lui.

Dans une des expéditions des Anglais sous Charles V, un d'eux vint frapper de sa lance contre une des portes

de Paris, pour acquitter un vœu. Les chevaliers qui gardaient la barrière applaudirent à son audace, et le laissèrent aller; mais un boucher ne put supporter cette honte : il courut après l'Anglais et l'abattit d'un coup de hache. On voit combien la haine de l'étranger fermentait déjà dans le cœur du peuple.

Ce sentiment se personnifia dans une jeune fille, Jeanne



Jeanne d'Arc et Charles VII.

d'Arc, dont le pieux enthousiasme, la sainte confiance et le courage parurent annoncer une mission divine. « Le cœur me saigne, disait-elle, quand je vois le sang d'un Français. » Elle ramena la confiance dans l'armée royale, jeta la terreur dans les bandes anglaises, délivra Orléans (1429), et conduisit le roi à Reims pour l'y faire sacrer. Tombée au pouvoir des Anglais, elle fut abandonnée par

le roi et lâchement brûlée, à Rouen, comme sorcière, par ceux qu'elle avait battus (1431). Son nom est immortel; c'est une des gloires les plus pures de la France.

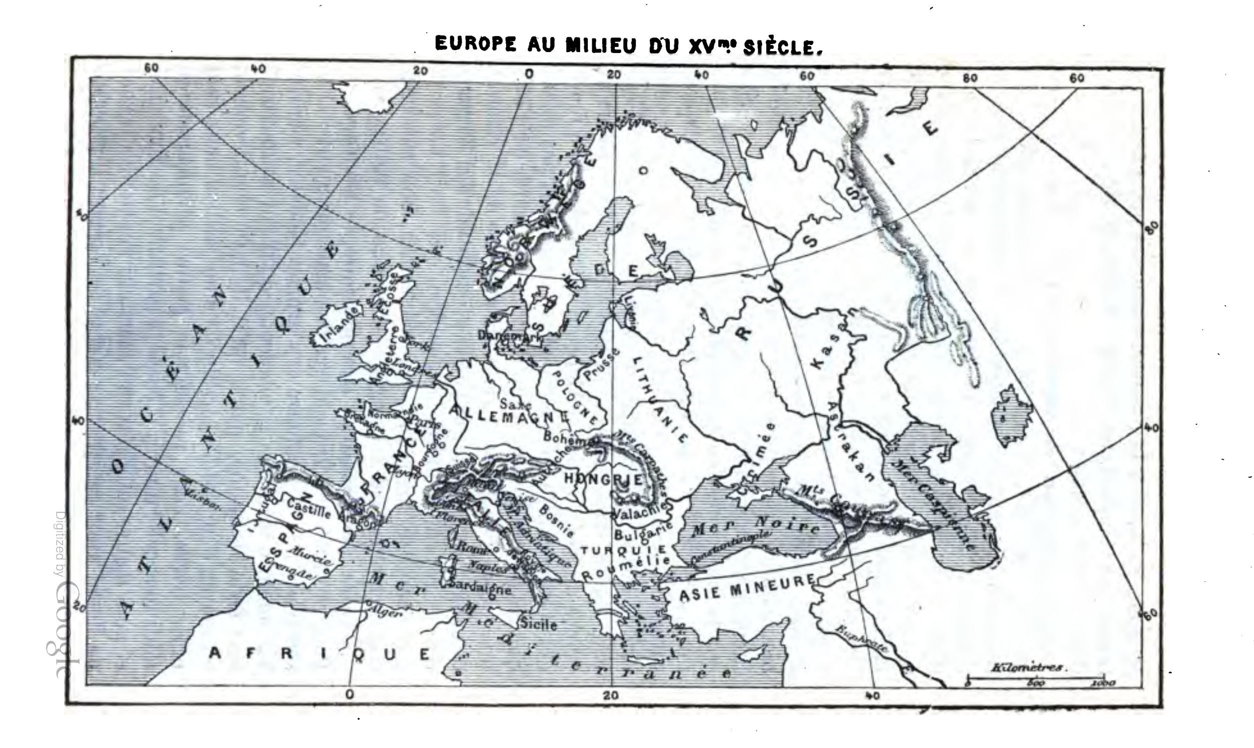
Expulsion définitive des Anglais (1453). — Ce crime des Anglais n'arrêta pas leurs désastres. Dunois, Richemont, La Trémouille, La Hire, Xaintrailles, le roi lui-même, enfin sorti de sa mollesse, les chassèrent de ville en ville. Le traité d'Arras, conclu avec le duc de Bourgogne, leur ôta un puissant allié (1435). La victoire de Formigny détruisit leur dernière armée (1450). L'année précédente, Rouen avait été repris. Caen, Falaise, Cherbourg ouvrirent leurs portes; puis Bayonne et Bordeaux, en 1451. Bordeaux se souleva l'année suivante, mais la défaite de Talbot, à Castillon, le força de capituler. En 1453 il n'y avait plus, hors des murs de Calais, un soldat anglais sur le sol de France.

CHAPITRE IX

RUINE DE LA FÉODALITÉ (1453-1492

État de la France après l'expulsion des Anglais; grandes maisons féodales. — L'Anglais était chassé, mais plus de la moitié du royaume était occupée par les princes apanagistes ou par les seigneurs dont les fiefs n'avaient jamais été réunis au domaine de la couronne. La maison d'*Orléans* possédait Orléans, Blois, le Valois, Soissons, Angoulême, etc.; la maison de *Bourgogne*: le Charolais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre et les Pays-Bas; la maison de *Bourbon* : le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, etc.; la maison d'*Anjou:* le Maine, l'Anjou, la Provence, Bar et la Lorraine; la maison de *Foix :* le Bigorre, le Béarn, Foix,

EUROPE AU MILIEU DU XVme SIÈCLE.



Narbonne et bientôt la Navarre. Parmi les plus puissantes maisons on comptait encore celles d'*Alençon*, de *Bretagne*, d'*Albret*, d'*Armagnac*.

Administration de Charles VII. — Tous ces seigneurs, qui avaient gagné à la désorganisation du royaume une entière indépendance, comptaient bien la conserver. Mais Charles VII était entouré d'habiles ministres, sortis de la bourgeoisie, tels que Jacques Cœur, qui prêta au roi l'argent nécessaire pour la conquête de la Normandie; Jean Bureau, qui éleva jusqu'à la science l'emploi de l'artillerie; Cousinot, Chevalier, d'autres encore qui firent donner à leur maître le nom de Charles *le bien servi*. Ces hommes actifs, intègres, dévoués au bien public, et auxquels il faut joindre le connétable de Richemont, imprimèrent au gouvernement une énergie que la France ne connaissait plus. Le comte d'Armagnac fut emprisonné; Retz, qui avait fait périr plus de cent soixante personnes par des opérations magiques, fut brûlé; le sire de Lesparre, décapité; le bâtard de Bourbon, cousu dans un sac et jeté à la rivière. Même un prince du sang, le duc d'Alençon, fut condamné à mort. Les ligues contre la couronne ne réussirent pas mieux que les résistances individuelles. La *Praguerie* en 1440, une autre cabale en 1442 sous prétexte de la réforme des abus, furent déjouées par la promptitude des mesures que le roi sut prendre. Le dauphin, qui était l'âme de ces complots, fut réduit à se renfermer dans son apanage, et plus tard à fuir auprès du duc de Bourgogne.

Armée permanente; pragmatique de Bourges. — Pour réprimer les brigandages des gens de guerre et se soustraire à la dépendance des armées féodales, Charles VII établit une *armée permanente*, qu'il put soumettre à une forte discipline, parce qu'il la paya régulièrement au moyen d'une *taille perpétuelle* d'un million deux cent mille livres. Pour ramener la justice seigneuriale du midi sous celle du roi, il fonda le parlement de Toulouse, et pour mettre un terme aux exactions auxquelles la cour de Rome avait assujetti le clergé de France, il promul-

gua la *pragmatique sanction* de Bourges. Un acte d'ingratitude et d'injustice fut la condamnation et l'exil de Jacques Cœur.

aits divers. — Sous ce règne, invention de l'imprimerie par Gutenberg, à Strasbourg, et de la gravure sur bois et sur métal.

Louis XI (1461-1483). Ligue du bien public. — « Le roi, notre seigneur, est mort, dit le comte de Dunois, au moment où Charles VII expira (1461); que chacun cherche à se pourvoir. » Tous crurent, en effet, qu'ils allaient faire reculer la royauté jusque vers le temps des premiers Capétiens. Il est vrai que Louis mécontenta d'abord tout le monde par des mesures imprudentes. Mais la *ligue du bien public*, que cinq cents princes ou chevaliers formèrent en 1465, n'avait d'autre but que l'intérêt des nobles. Cette ligue amena la bataille indécise de Montlhéry, suivie des traités de Conflans et de Saint-Maur, qui mirent la royauté et le royaume au pillage. Louis dut céder à son frère Charles la Normandie, au duc de Bourgogne la Picardie, au duc de Bretagne le comté d'Étampes, au comte de Saint-Pol l'épée de connétable, à chacun des confédérés, enfin, une charge ou des pensions.

Entrevue de Péronne (1468). — Cette avidité des grands fit ouvrir les yeux aux petits. Aussi, quand une seconde ligue essaya de se reformer, les états généraux, réunis à Tours en 1468, soutinrent vivement le roi. Il avait repris à son frère la Normandie. Les états déclarèrent cette province inaliénable. Le duc de Bretagne réunissait des troupes; menacé par une armée, presque dans sa capitale, il se soumit. Enfin, une révolte fomentée à Gand et à Liége retint chez lui le fougueux duc de Bourgogne, Charles le Téméraire Par malheur, le roi était venu à Péronne pour conférer de la paix avec lui quand les Liégeois se soulevèrent; le duc irrité l'enferma dans la tour où Charles le Simple avait été autrefois emprisonné, et lui arracha un traité onéreux.

Ruine du duc de Bourgogne. — Mais Louis fit casser encore cette convention par les états de Tours (1470). Puis, voyant le duc occupé du côté de l'Allemagne, où il voulait forcer l'empereur à le couronner roi, il accabla les ennemis qui lui restaient dans l'intérieur du royaume. Quand le Téméraire se retourna contre lui, en 1472, il était trop tard. Il échoua devant Beauvais, que défendit une femme, Jeanne Hachette, et il signa une trêve pour être libre d'employer toutes ses forces contre les Suisses, avec lesquels le roi conclut en secret un traité d'alliance. Vaincu à Morat et à Granson, le duc de Bourgogne essaya de se venger sur la Lorraine; une mort misérable l'attendait devant Nancy (1477).

Abaissement des grands. — Louis avait mis à profit ces imprudences de son plus redoutable adversaire. La maladie ou le poison, en le débarrassant de son frère, lui rendirent la Guyenne qu'il avait été contraint de lui céder (1472). Le duc d'Alençon fut condamné à une prison perpétuelle; le comte d'Armagnac, assiégé dans Lectoure, y fut forcé et massacré. Perpignan fut pris et tout le Midi trembla. Les maisons de Bourbon et d'Orléans furent gagnées par des mariages; celle de Bretagne, intimidée; celle d'Anjou, dépouillée; et, lorsque le Téméraire mourut, en laissant une fille pour héritière, Louis s'empara des fiefs masculins de Bourgogne, de Franche-Comté et d'Artois. Maximilien d'Autriche, l'époux de Marie de Bourgogne, essaya bien de défendre son héritage, et gagna la victoire de Guinegate (1479). Mais la mort prématurée de Marie obligea Maximilien de signer le traité d'Arras, qui laissa à Louis XI ce dont il s'était emparé (1482).

Invasion anglaise. — En 1475, Édouard IV, à l'instigation de Charles le Téméraire, avait envahi la France avec une puissante armée. Louis, au lieu de risquer contre les Anglais une bataille, les festoya et les renvoya gorgés de vin et d'or.

Acquisitions faites sous ce règne. — En résumé, sous ce règne, la féodalité perdit la Provence, le Maine,

l'Anjou, le Roussillon et la Cerdagne, la Bourgogne avec le Mâconnais, le Charolais et l'Auxerrois, la Franche-Comté, l'Artois, la moitié de la Picardie, Boulogne, l'Armagnac, Étampes, Saint-Pol et Nemours.

Nouveaux parlements, postes, etc. — La royauté étendit son action sur les provinces éloignées par l'établissement des *postes*, qui pendant un siècle ne servirent que pour les affaires du roi et celles du pape ; par l'érection des parlements de Grenoble, de Bordeaux et de Dijon; enfin par l'extension des appels, par-devant la justice du roi, des sentences qu'avaient rendues les justices seigneuriales. La permission donnée aux bourgeois de racheter le droit qu'avaient les nobles de commander le guet et la garde, acheva de détruire l'influence féodale dans les villes.

Sévérité de Louis XI. — Ce n'est pas que Louis XI préférât les libertés municipales aux privilèges aristocratiques. Il ne voulait ni des unes ni des autres ; et s'il fit décapiter le comte de Saint-Pol et le duc de Nemours, les bourgeois, que l'aggravation des taxes souleva, furent cruellement traités. Beaucoup périrent pendus aux arbres le long des chemins, ou jetés à la rivière cousus dans des sacs, sur lesquels était écrit : « Laissez passer la justice du roi. » Tout plia sous sa volonté souveraine, et la royauté sortit de ses mains couverte de sang, mais redoutée des grands à cause de sa force, et respectée du peuple parce qu'elle assurait la paix publique, la sûreté des routes, et que déjà elle s'occupait du grand intérêt des sociétés modernes, le commerce et l'industrie, que Louis XI protégea. Des ouvriers attirés de Venise, de Gênes et de Florence, fondèrent à Tours les premières manufactures de soieries. « Pour éviter, dit Commines, la cautelle (les fourberies) et pillerie de chicaneurs, il eût voulu qu'en ce royaume l'on usast d'une coustume, d'un poids et d'une mesure (unité de lois, de poids et de mesures), et que toutes ces coustumes fussent mises en françois, en un beau livre. »

Les lettres. — On doit tenir compte encore à ce prince, qui lui-même était lettré, de ses encouragements aux savants (fondation ou réorganisation des universités de Valence, de Bourges et de Bordeaux, de plusieurs écoles de droit et de médecine, etc.), et de la faveur avec laquelle il accueillit la récente découverte de Gutenberg, l'imprimerie. Villon, joyeux enfant de Paris et qui le premier a trouvé la poésie des sujets simples en écrivant non plus des poèmes longs et confus, mais en chantant ses propres misères, vivait sous Louis XI. Commines, conseiller du roi, est resté, après les chroniqueurs Villehardouin et Joinville, un de nos grands historiens.

Louis mourut en 1483, à son château de Plessis-lez-Tours, au milieu des inexprimables terreurs que lui causait l'approche de la mort et du compte terrible qu'il allait avoir à rendre. La France lui doit beaucoup, mais n'a pu l'absoudre d'avoir cru que tous les moyens étaient bons pour arriver à un but utile.

Charles VIII (1483-1498); acquisition de la Bretagne. — Son fils Charles VIII n'avait que treize ans, et resta sous la tutelle de sa sœur Anne de Beaujeu, qui continua l'œuvre de son père. Elle déjoua, en 1484, une tentative des seigneurs pour ressaisir le pouvoir, et une autre des états généraux pour faire reconnaître leurs droits politiques et établir la périodicité de leurs assemblées. En 1488, elle força le duc d'Orléans, vaincu à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, à rentrer dans le devoir. Enfin, en 1491, elle fit épouser au roi l'héritière du duché de Bretagne. C'était une grande province de plus ôtée à la féodalité, et une porte fermée aux Anglais.

CHAPITRE X

LES GUERRES D'ITALIE (1494-1559)

Imprudentes concessions de Charles VIII. — Louis XI avait fait toutes ses conquêtes sans livrer une bataille ; la noblesse, impatiente du repos, appelait les combats. Charles VIII, exalté lui-même par la lecture assidue des romans chevaleresques, ne songeait qu'à imiter les exploits des paladins de Charlemagne. La maison d'Anjou lui avait légué ses droits sur le royaume de Naples ; il se décida à les faire valoir ; et, pour être libre de tout souci, il restitua le Roussillon et la Cerdagne à l'Espagne ; l'Artois, la Franche-Comté et le Charolais à Maximilien d'Autriche. Fatale imprudence que la France a mis deux siècles à réparer ! Mais Charles croyait marcher à la conquête de Constantinople et de Jérusalem !

Conquête et perte du royaume de Naples. Fornoue. — En 1494, une nombreuse armée franchit joyeusement les Alpes. L'expédition fut une marche triomphale à travers Turin, Florence et Rome. Naples tomba sans coup férir ; mais cette conquête si facile alarma les autres rois, qui, eux aussi, pour la plupart, avaient opéré dans leurs Etats des réformes analogues à celles qui s'étaient accomplies chez nous. En Angleterre, en Espagne, en Autriche, la royauté s'était mise, comme en France, hors de tutelle, et, ayant brisé au dedans toute opposition gênante, elle était prête à agir au dehors. Effrayés des succès de Charles VIII, Venise, le pape, l'empereur, le roi de Castille et le duc de Milan se réunirent contre lui ; et il trouva, au retour de Naples, à la descente des Apennins, quarante mille hommes qui lui fermaient le passage. Son armée était cinq fois moindre ; elle n'en gagna pas moins l'éclatante victoire de Fornoue qui lui rouvrit la route

de France (1495). Il faisait les préparatifs d'une expédition nouvelle pour recouvrer le royaume de Naples, perdu presque aussitôt que gagné (1498), lorsqu'il mourut au château d'Amboise. « Il ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu ; mais il était si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature. » (Commines.)

Louis XII (1498) ; partage de Naples avec les Espagnols et acquisition de Milan. — Son successeur, Louis XII, de la branche des Valois-Orléans, tenait de son aïeule Valentine Visconti des droits sur le Milanais. Malheureusement pour la France, qui, sans ces guerres, eût été heureuse sous un gouvernement paternel, Louis voulut faire valoir ses prétentions sur Milan sans abandonner celles de son prédécesseur sur Naples. Le duc de Milan, Ludovic Sforza, perdit son duché (1500) et vint mourir en France prisonnier. Quant au royaume de Naples, Louis le partagea avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique (1501). Ce partage, préparé par une trahison odieuse des Espagnols, que le roi de Naples avait reçus dans ses forteresses comme ses alliés, amena la guerre entre les deux rois. En vain Bayard déploya ce courage qui lui avait valu le surnom de chevalier sans peur et sans reproche ; les Français, battus à Seminara et à Cerignola (1503), furent encore une fois chassés du royaume.

Les traités de Blois (1504) mirent fin à cette guerre. Milan restait à Louis XII ; mais sa fille Claude devait épouser l'héritier des Pays-Bas et de l'Espagne en lui portant la Bourgogne et la Bretagne en dot. Les états généraux, réunis à Tours, déchirèrent heureusement ce traité fatal qui nous laissait une province au delà des Alpes pour nous en enlever une en deçà, et donnèrent pour époux à la jeune princesse François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France.

Les Français sont chassés d'Italie. — Louis XII conservait Milan. En 1508 il s'entendit avec l'empereur, le roi d'Espagne et le pape pour former une ligue contre

la république de Venise, dont ils enviaient tous la prospérité. Louis attaqua le premier et vainquit à Agnadel (1509). Mais ses alliés se tournèrent contre lui pour chasser les *barbares* de l'Italie. Les exploits de Gaston de Foix, jeune héros de vingt-deux ans, et la victoire de Ravenne (1512) ne purent sauver le Milanais, que la défaite de Novare fit perdre (1513). La France elle-même fut envahie : les Espagnols pénétrèrent en Navarre, les Suisses en Bourgogne et les Anglais en Artois, où ils gagnèrent la bataille de Guinegate ; Louis se décida à traiter : il fallut renoncer à l'Italie.

Bonté de Louis XII. — Louis XII mourut l'année suivante (1515). Sa bonté l'avait fait surnommer le *Père du peuple*. Il justifia ce titre par ses efforts pour diminuer les impôts[1], pour faire régner dans l'administration la justice et l'économie, pour maintenir l'ordre dans l'État et encourager le commerce. « Il y a trois cents ans, disait-on, qu'il ne courut en France si bon temps qu'il fait à présent. » Un tiers du royaume avait été remis en culture dans les trente dernières années, « et les marchands faisaient moins de difficultés d'aller à Rome, à Naples ou à Londres, qu'autrefois à Lyon ou à Genève. » Les arts n'avaient pas reçu de moins grands encouragements. Le château de Gaillon, le palais de justice de Rouen, l'hôtel de Cluny à Paris, une des façades du château de Blois, datent du règne de Louis XII. A son nom il faut joindre celui de son digne ministre, Georges d'Amboise, qui aima le peuple comme lui, et comme lui en fut aimé.

François Ier (1515-1547) ; victoire de Marignan (1515). — Au père du peuple succéda le roi des gentilshommes ; à l'administration sévère et parcimonieuse de Louis XII, la cour prodigue et brillante de François Ier, de la branche des Valois-Angoulême. « Ce gros garçon gâtera tout, » avait dit le vieux roi, prévoyant les témérités

1. Louis XII exigea moitié moins d'impôts que Louis XI, et refusa le *don de joyeux avènement*, qui s'élevait à trois cent mille livres, mais il introduisit l'usage de vendre les *offices* de finances.

de son successeur. François Ier pourtant ne justifia pas ce jugement sévère. Le trésor était sans dette, mais vide; François, au lieu d'établir de nouveaux impôts, se procura des ressources en vendant, à l'exemple de Louis XII, des charges de justice. La nation, humiliée de ses récentes défaites, se porta d'elle-même et avec ardeur à une nouvelle expédition. Les Alpes furent audacieusement franchies au col impraticable de l'Argentière, et les Suisses, dont la réputation militaire était immense, furent écrasés à la journée de Marignan, bataille de géants, comme l'appelait le vieux Trivulce, qui avait assisté à



Bataille de Marignan.

cent combats. Le roi voulut être armé chevalier par Bayard sur le champ de bataille. Les suites de cette victoire furent la conquête du Milanais, la paix perpétuelle signée avec les Suisses, depuis ce jour-là nos alliés, et le *concordat* conclu avec le pape Léon X. Ce concordat rendit au pape les *annates*[1] et laissa le roi de France nommer aux abbayes et aux évêchés vacants (1516).

Puissance de l'empereur Charles-Quint. — Tandis que François Ier célébrait sa victoire par des fêtes et ap-

1. *Annates*, revenus d'une année que ceux qui avaient obtenu des *bénéfices* étaient obligés de payer au Saint-Siége. La pragmatique sanction de Bourges avait défendu de payer cette taxe, le concordat la rétablit.

pelait les dames à la cour, disant qu'une cour sans dames était une année sans printemps et un printemps sans roses, le roi d'Espagne, Charles Ier, petit-fils de Ferdinand le Catholique, se faisait élire empereur d'Allemagne sous le nom de Charles-Quint (1519). De ce jour la politique de la France changea. Il ne s'agissait plus de gagner une province au delà des Alpes, pour en faire probablement l'apanage de quelque fils de France, mais de sauver la liberté de l'Europe menacée. Maître de l'Espagne et de Naples, des Pays-Bas et de l'Autriche, Charles-Quint tenait, si j'ose dire, l'Europe par quatre coins. Il était encore empereur d'Allemagne, titre auquel étaient attachés des droits de suzeraineté sur l'Italie ; il avait entraîné dans son alliance le pape Léon X et Henri VIII d'Angleterre ; enfin Fernand Cortez et Pizarre faisaient pour lui la conquête du Mexique et du Pérou. Que manquait-il donc au nouveau Charlemagne? La France. Mais la France ne se donna ni ne se laissa prendre.

Défaite de la Bicoque (1522). — C'est la gloire de François Ier d'avoir accepté avec la maison d'Autriche une lutte qui semblait si inégale. Il attaqua le premier, par la Navarre et le Luxembourg. Bayard résista six semaines dans Mézières à une armée de trente-six mille hommes. Mais Lautrec fut battu à la Bicoque, en Italie, par la témérité des Suisses, nos auxiliaires, et le Milanais, regagné à Marignan, fut encore perdu (1522). La France même fut envahie, par les Anglais et les Flamands, du côté de la Picardie.

Défaite de Pavie (1525). — La trahison du connétable de Bourbon qui passa à l'empereur, amena de nouveaux désastres. Bonnivet, envoyé en Italie, y fut défait à Biagrasso, où Bayard fut tué. Le chevalier était couché au pied d'un arbre quand Bourbon, venant à passer, lui exprima sa douleur de l'état où il le voyait. « Il n'y a point de pitié à avoir de moi, répondit Bayard, car je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, qui servez contre votre prince, votre patrie et votre serment. » La frontière de France était découverte : Bour-

bon pénétra en Provence ; Marseille fit une défense qui donna au roi le temps d'arriver. L'ennemi recula, François le suivit en Italie jusqu'à Pavie ; là, meilleur chevalier que bon général, il perdit la victoire et la liberté (1525). Il s'était bravement battu, et l'on prétendit longtemps qu'il avait écrit le soir à sa mère : « Madame, tout est perdu fors l'honneur. » « On n'a pas retrouvé, dit Chateaubriand, l'original de ce billet, mais la France, qui l'eût signé, le tient pour authentique. »

Paix de Cambrai (1529). — Conduit à Madrid, François en sortit par un traité qui abandonnait la Bourgogne à l'empereur. Les députés de cette province déclarèrent qu'ils voulaient rester Français, et la guerre recommença. Nos alliés d'Italie furent écrasés ; la ville de Rome fut saccagée par les soldats de l'empereur que Bourbon conduisait (1527) ; et le lieutenant de François Ier dans le royaume de Naples, Lautrec, fut battu (1528). Mais la *Réforme*, dont il sera parlé plus loin (voy. p. 96), fit trouver au roi d'autres appuis : Henri VIII d'Angleterre qui, en rompant avec le Saint-Siège, rompit aussi avec l'empereur, et les protestants d'Allemagne, qui voulaient défendre contre Charles-Quint leur liberté politique et religieuse. La nécessité engagea aussi François Ier à accepter l'alliance des Turcs. Leur glorieux prince Soliman fit une puissante diversion en menaçant sans relâche l'Autriche du côté du Danube. Le siège de Vienne par les Turcs, en 1529, amena la paix de Cambrai, qui confirma à l'empereur la possession de l'Artois et de la Flandre française, mais nous laissa du moins la Bourgogne.

Victoire de Cérisoles ; paix de Crespy (1544). — Cette paix n'était qu'une trêve. En 1536, Charles, de retour de l'expédition de Tunis et alors au comble de la puissance, envahit lui-même la Provence à la tête d'une armée formidable. Le maréchal de Montmorency ravagea le pays autour de lui et l'obligea par la famine à une retraite désastreuse. L'entrevue de Nice entre les deux monarques suspendit les hostilités (1538) ; et quelque temps après, Charles-Quint traversa la France au milieu des

fêtes pour aller châtier les Gantois. Il avait promis le Milanais à un fils du roi, il le garda. Une expédition malheureuse qu'il tenta contre Alger parut à François Ier une occasion favorable de reprendre les armes. Abandonné de tous ses alliés, sauf des Turcs, et réduit à combattre contre la moitié de l'Europe, il gagna la bataille de Cérisoles en Piémont (1544), mais vit l'empereur envahir la Champagne, tandis que l'Anglais Henri VIII, passé du côté des impériaux, attaquait la Picardie. La belle défense de Boulogne et de Saint-Dizier sauva François Ier et lui permit de signer le traité de Crespy (1544) qui lui laissait le Piémont et la Savoie en échange de la renonciation à ses droits sur Naples, Milan et la Flandre.

Henri II (1547-1559) ; conquête de Metz, Toul et Verdun ; reprise de Calais. — Henri II, qui succéda à son père en 1547, donna une direction meilleure aux efforts de la France. Des provinces au delà des Alpes nous étaient inutiles. Les vraies conquêtes à faire étaient sur la Moselle et l'Escaut, pour rendre à la France les limites de la Gaule que le traité de Verdun lui avait ôtées en 843, et pour éloigner de Paris la frontière qui, de ce côté, laissait la capitale trop près de l'ennemi, sans qu'elle fût couverte par aucune barrière. Henri II, ligué avec les protestants d'Allemagne, pénétra en Lorraine, et s'empara des Trois-Évêchés, Metz, Toul et Verdun (1552). Charles-Quint voulut reprendre Metz. Cette ville fut héroïquement défendue par le duc de Guise, qui, deux ans après, battit l'empereur à Renty. Charles, abandonné, comme il le disait, « par la fortune, qui n'aime pas les vieillards, » abdiqua (1556).

Défaite de Saint-Quentin. Traité de Cateau-Cambrésis. — Son fils, Philippe II, continua la guerre et gagna la bataille de Saint-Quentin (1557) ; mais le duc de Guise, rappelé d'Italie, où il avait fait une expédition inutile contre Naples, reprit Calais en huit jours (1558) ; et Philippe, pressé de combattre les réformateurs religieux, signa en 1559 le traité de Cateau-Cambrésis. La France restitua Bouillon et Thionville, la Bresse, le Bugey,

la Savoie et presque tout le Piémont, mais les Espagnols lui rendaient ce qu'ils avaient conquis en Picardie, et elle gardait Calais et les Trois-Évêchés.

Résultats des guerres d'Italie. — Cette paix mit fin aux guerres d'Italie. La France avait joué pendant soixante-cinq ans sa fortune avec une inconcevable légèreté dans ces lointaines expéditions. « Il n'est, disait Commines, mémoire des Français en Italie que par les sépultures de leurs prédécesseurs. » Cependant il n'y eut pas en tout perte pour elle. Sans compter la gloire de Fornoue, de Ravenne, de Marignan et de Cérisoles, elle gagna au contact de l'Italie la *Renaissance* et, en tenant sans relâche la noblesse sous le harnais, les rois l'assouplirent à l'obéissance militaire. L'œuvre commencée par Louis XI sur les échafauds s'acheva dans les camps. Au dehors, l'honneur d'avoir lutté, après tout, victorieusement contre Charles-Quint, agrandit le rôle de la France et en fit la première nation du continent. Depuis 1494, elle n'avait gagné que Calais, Metz, Toul, Verdun et quelques places du Piémont; mais elle avait sauvé l'Europe de la monarchie universelle rêvée par Charles-Quint, et contribué au triomphe du protestantisme en Allemagne.

La Renaissance. — Au traité de Cateau-Cambrésis se termine le premier acte de la longue rivalité de la France et de la maison d'Autriche. François Ier, qui y joua le principal rôle, fut en bien comme en mal un prince remarquable. Il eut de brillants défauts pour lesquels la France a eu de tout temps trop de faiblesse. Sa galanterie allait jusqu'à la débauche, sa magnificence jusqu'à la profusion, son courage jusqu'à la témérité. Il fut violent, capricieux, livré à d'indignes favoris ; au besoin même, perfide et injuste, toujours absolu dans ses volontés. Mais il eut le goût des choses de l'esprit ; il aima les lettres, les arts et les sciences, et, malgré son despotisme, il n'est pas déplacé dans ce grand siècle, qui vit le réveil de l'esprit humain. Il appela d'Italie Léonard de Vinci, le Rosso, André del Sarto, Benvenuto Cellini, le Primatice, pour lui bâtir des châteaux ou décorer ses palais de Fon-

tainebleau, de Saint-Germain, de Madrid, de Chambord, et former ces élèves, devenus l'honneur de l'école française : Pierre Lescot, qui commença le Louvre, Philibert Delorme, l'architecte des Tuileries, Jean Goujon, Cousin et Germain Pilon. Il voulait que celui qui fut presque le Voltaire de ce temps, Érasme, vînt professer à Paris, au Collège de France, où il avait institué des cours gratuits pour le haut enseignement; il prépara l'Imprimerie royale; il organisa la bibliothèque du roi; il laissa Rabelais écrire son audacieuse et bouffonne satire.

Tous les actes publics avaient jusqu'alors été rédigés en latin. Par l'ordonnance de Villers-Cotterets, qui améliora notablement l'administration de la justice, il prescrivit de les rédiger, à l'avenir, tous en français. La langue nationale, sévère avec Calvin, élégante avec Marot, commença son premier grand âge littéraire. Le roi lui-même faisait des vers qui n'étaient point sans grâce; et sa sœur Marguerite tenait école de bel esprit.

Accroissement du pouvoir royal. — Louis XII, en montant sur le trône, avait réuni au domaine royal les possessions de la maison d'Orléans; François Ier y ajouta son comté d'Angoulême, par confiscation les vastes apanages du connétable de Bourbon, par hérédité les États du duc d'Alençon. Il n'y avait plus que deux grandes seigneuries féodales, celle de Bourbon et celle d'Albret, qu'un mariage réunit en 1548, et d'où sortit Henri IV. Au-dessous étaient encore de puissantes maisons, mais toutes dans l'intérieur du royaume, dociles et soumises. La féodalité avait moins perdu en terres qu'en autorité. Là où les seigneurs avaient conservé leurs fiefs, ils avaient été dépouillés de leurs privilèges; ils ne gardaient plus que quelques droits de justice et de vasselage. Neuf parlements, à Aix, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse et Dombes, étaient comme autant de représentants de l'autorité royale. Au nom de la loi, ils poursuivaient les crimes, comme au nom de l'ordre public les sénéchaux, baillis et prévôts réprimaient les violences. Si quelque province lointaine échap-

pait à cette double surveillance, des commissaires royaux venaient tenir les *grands jours*, où toute plainte contre les nobles était accueillie, et justice sévère aussitôt faite.

Conditions des trois ordres. Pouvoir absolu du roi. — L'administration, dont les Valois avaient doté la France, pénétrait donc à présent partout, et partout aussi faisait respecter la paix du roi. Les seigneurs étaient réduits à solliciter les hautes places de cette administration que les bourgeois remplissaient, et les charges de cour, les titres, les cordons que le roi jetait à leur vanité. Les seigneurs féodaux qui, il y a trois siècles, étaient tout, maintenant n'étaient plus que la noblesse de France, c'est-à-dire un des trois ordres de la nation. Des deux autres, le *clergé* avait été mis par le concordat de 1516 dans la dépendance absolue du roi, à l'égard du temporel ; le troisième, ou *tiers état*, grandissait en lumières, en richesses, et, content d'avoir l'ordre, ne demandait plus l'ancienne liberté communale, trop orageuse et dépensière, et pas encore la liberté moderne, qui ne devait venir qu'après l'égalité.

L'égalité de tous devant la loi, c'est le legs que le gouvernement royal devait faire un jour à la France, parce qu'en pesant sur tous, il nivellera tout. Déjà cette royauté s'était mise hors de page, comme s'en vantait François Ier. Le premier de nos rois, il osa écrire en tête de ses édits : *tel est notre bon plaisir ;* et il appliqua cette formule en réglant les impôts à sa guise, en évitant d'assembler les états généraux, en interdisant au parlement toute intervention dans les affaires publiques.

Armée, marine, finances : — Comme soutien de cette autorité souveraine, François Ier avait une armée considérable. Il soudoyait des mercenaires étrangers, suisses et lansquenets allemands. Et à côté des compagnies nobles de gendarmerie créées par Charles VII, il organisa des *légions provinciales*, premier germe de cette armée du peuple, de cette infanterie nationale, dont les victoires, sous Condé et Turenne, annonceront les merveilleux exploits sous la République et l'Empire.

François Ier forma une marine. En 1545, 225 bâtiments de guerre sortirent du port du Havre, qu'il avait creusé, et ravagèrent les côtes d'Angleterre, sans que la flotte anglaise osât accepter le combat. Il essaya aussi de fonder quelques colonies dans l'Amérique, récemment découverte; et il créa les premières *rentes perpétuelles*, origine des rentes inscrites aujourd'hui sur le grand-livre de la dette publique. Pour remplir son trésor épuisé, il institua l'impôt immoral de la *loterie* et il recourut souvent à la triste ressource de créer des charges inutiles qu'il vendait au plus offrant. C'était une mesure calamiteuse, qui augmentait sans nécessité le nombre des *gens du roi,* diminuait celui des *taillables* et rendait pour le peuple l'administration de la justice plus chère.

Résumé de 1453 à 1559. — Ainsi, dans le siècle qui s'étend de l'expulsion des Anglais au traité de Cateau-Cambrésis, de 1453 à 1559, la France renouvela au dedans sa constitution, qu'elle fit décidément, de féodale, monarchique ; et, non contente d'agir autour d'elle par ses armes ou par ses alliances, elle songeait déjà au commerce maritime et aux acquisitions transatlantiques. Une ère nouvelle s'ouvrait donc devant elle; les guerres de religion la fermèrent et arrêtèrent pour un siècle cet essor.

Faits divers. — Simplicité de mœurs dans la bourgeoisie de ce temps. — Gilles Le Maître, premier président du parlement sous Henri II, stipulait dans le bail d'une terre qu'il possédait près de Paris, que ses fermiers, aux quatre bonnes fêtes de l'année et au temps des vendanges, lui amèneraient une charrette couverte et de la paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme et sa fille, avec un ânon ou une ânesse pour la monture de sa chambrière, lui se contentant d'aller devant sur sa mule, accompagné de son clerc à pied.

CHAPITRE XI

LES GUERRES DE RELIGION (1559-1596)

Faiblesse des trois fils de Henri II. Catherine de Médicis. — Henri II avait voulu célébrer par des fêtes pompeuses la paix de Cateau-Cambrésis. Dans une joute, il fut blessé mortellement par un éclat de lance et mourut (1559). Il laissait de Catherine de Médicis quatre fils, dont trois régneront. Mais ils se succédèrent sur le trône sans laisser eux-mêmes de postérité ; de sorte que, pendant un quart de siècle, cette couronne, si difficile alors à porter, reposa sur trois têtes d'enfants : François II avait seize ans à la mort de son père ; Charles IX en avait dix quand il devint roi ; Henri III, vingt-trois.

Partis politiques. — Ces partis ne se disputent d'abord que l'influence à la cour. Ce sont les Guises, de la maison ducale de Lorraine, oncles de Marie Stuart, reine d'Écosse, épouse de François II ; les princes de la maison de Bourbon, la seule qui restât du sang royal, et le connétable de Montmorency, ancien ministre de François Ier et de Henri II.

La Réforme. — Un nouvel élément de troubles grandissait tous les jours, *le calvinisme.* Trente ans auparavant, Luther avait commencé en Allemagne la réforme religieuse ; Calvin, de Noyon, la prêcha en France. François Ier et Henri II voulurent l'étouffer (massacre des Vaudois en 1545 ; supplice de luthériens, à Paris, dès 1526, etc.) ; mais la persécution multiplia les prosélytes. En 1562, on comptait en France 2160 églises réformées. La noblesse se partagea entre les deux cultes. La réforme, qui était une révolte contre l'autorité du pape, était bien près de conduire, en politique, à une révolte contre l'autorité du roi. Ses doctrines austères et indépendantes

eurent de nombreux partisans parmi les gentilshommes de province, jaloux et ennemis de la cour ; au contraire, la cour, les grands seigneurs restèrent presque tous catholiques. L'opposition religieuse fortifia ainsi l'opposition politique. Les princes de Bourbon, éloignés du gouvernement, se mirent à la tête de la petite noblesse provinciale, devenue calviniste ; les Guises, au contraire, s'appuyèrent sur les grandes villes, restées en grande majorité catholiques. Des deux côtés, on commit le crime d'appeler l'étranger. Les Guises invoquèrent le secours du roi d'Espagne, Philippe II, le défenseur intéressé de l'orthodoxie ; et leurs adversaires, celui des Anglais et des Allemands.

François II (1559-1560). Conjuration d'Amboise. — Les rois enfants à qui Henri II avait légué son trône, disparaissaient au milieu du choc de ces croyances ennemies et de ces ambitions rivales. François II inaugure son règne par le supplice d'un conseiller au parlement, le protestant Anne Dubourg. Cette exécution provoque la conjuration d'Amboise, formée par le prince de Condé, frère d'Antoine de Bourbon, avec les calvinistes, pour enlever le roi et tuer les Guises (1560). Ceux-ci déjouent le complot ; douze cents protestants périssent. Le prince de Condé, arrêté aux états d'Orléans, est lui même condamné à perdre la tête. La mort du roi, au bout de dix-sept mois de règne, le sauve.

Charles IX (1560-1574). — Catherine de Médicis gouverna alors comme régente au nom de son autre fils, Charles IX, qui, tout occupé de ses chasses et de ses vers, laissa la reine-mère soutenir tour à tour Condé et les Guises, pour tenir entre eux la balance égale. Elle essaya même de rétablir la paix religieuse en ouvrant à Poissy des conférences entre les théologiens des deux partis (1561). Les docteurs ne s'entendirent pas mieux que les princes.

Massacre de Vassy ; guerres civiles. — La guerre civile commença en 1562, au massacre de Vassy, ordonné par le duc de Guise, et se continua jusqu'en 1572,

sauf quelques interruptions ménagées par les paix d'Amboise (1563), de Lonjumeau (1568) et de Saint-Germain (1570). Les principaux incidents de la lutte furent les batailles de Dreux (1562), de Saint-Denis (1567), de Jarnac et de Montcontour (1569). Elles furent toutes gagnées par les catholiques, mais restèrent toutes aussi sans résultat, parce que la cavalerie huguenote[1], incapable de tenir tête à une armée régulière, se reformait après sa défaite, et que, de tous les châteaux du centre, de l'est et de l'ouest de la France accouraient dans ses rangs de nouvelles et vaillantes recrues. Leur chef, Coligny, général malheureux, mais plein de ressources, était d'ailleurs l'homme le plus propre à éterniser une guerre. Tout ce sang versé profitait pourtant à quelqu'un. La reine-mère voyait avec joie tomber à chaque bataille un de ceux qui lui disputaient le pouvoir : au siège de Rouen (1562), le roi de Navarre, premier prince du sang; devant Orléans, le duc François de Guise, assassiné par le protestant Poltrot de Méré (1563) ; à Saint-Denis, le vieux connétable de Montmorency; à Jarnac, le prince de Condé, tué de sang-froid par un catholique après le combat.

La Saint-Barthélemy (1572). — Guise et Montmorency tombés, Catherine de Médicis n'avait plus de rivaux pour le moment dans le parti catholique. Afin de se débarrasser aussi des protestants, elle les attira à Paris pour les fêtes du mariage de Henri de Navarre avec la sœur de Charles IX, et le 24 août 1572 commença l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy. Des milliers de protestants périrent, soit à Paris, soit dans les grandes villes qui se hâtèrent d'imiter la capitale. L'amiral de Coligny fut égorgé un des premiers. Henri de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, ne sauva sa tête qu'en abjurant, et resta quatre ans captif à la cour.

1. Les protestants étaient aussi appelés *huguenots*, d'un mot allemand qui signifie *confédérés*, et qui désignait les Suisses, leurs alliés.

Le chancelier de l'Hôpital, qui avait amélioré la législation par de sages ordonnances, et qui, le premier, après avoir repoussé l'établissement de l'Inquisition en France, avait eu le courage de prononcer, au milieu de ces furieux, le grand mot de tolérance religieuse et de fraternité chrétienne, mourut de douleur en répétant : « Périsse à jamais le souvenir de ce jour exécrable! »

Le crime, comme il arrive souvent, fut inutile; les protestants coururent aux armes, et arrachèrent un quatrième traité, dit paix de la Rochelle, qui ne dura que quelques mois. Charles IX légua la guerre civile à son successeur (1574). Ses derniers jours furent remplis de remords et de visions terribles.

Henri III (1574-1589); sa faiblesse. — Le nouveau roi, Henri III, avait été appelé, quelques mois auparavant, par les Polonais pour régner sur eux. A la nouvelle de la mort de son frère, il s'enfuit de Varsovie comme d'une prison, et vint prendre ce sceptre taché de sang. La France était alors déchirée par une guerre de ville à ville, de rue à rue, de famille à famille. Sur les champs de bataille, point de quartier; partout guet-apens et pillages. Derrière les armées régulières, des partisans féroces couraient les campagnes; Montluc parmi les catholiques, le baron des Adrets parmi les protestants, pouvaient se vanter « de laisser aux arbres, le long des chemins, traces de leur passage ». Quelle main il eût fallu pour discipliner ce chaos! et Henri III ne songeait qu'au plaisir.

Prétentions des Guises. — Le duc François de Guise avait laissé pour héritiers de ses desseins un frère, le cardinal de Lorraine, et deux fils, le duc Henri et le cardinal de Guise, tous plus ambitieux que lui-même. Ces princes, de fortune assez récente, prétendaient descendre de Charlemagne, et par conséquent avoir à la couronne de France un droit supérieur à celui des Valois. Ils tentèrent trois choses : renverser du trône l'indigne monarque qui l'occupait; en fermer les approches au protestant Henri de Navarre, héritier possible de la cou-

ronne ; enfin saisir cette couronne pour eux-mêmes.

La Ligue (1576). — Pour réussir, ils s'allièrent au roi d'Espagne, Philippe II, qui leur fournit l'argent nécessaire, et ils soulevèrent le peuple des grandes villes en le fanatisant. Une vaste association, la *sainte Ligue*, réunit les forces des catholiques sous prétexte d'empêcher que le trône fût jamais occupé par un calviniste. Henri III crut faire un coup hardi en se déclarant le chef de l'union afin d'ôter la première place au duc de Guise, Henri le Balafré, mais l'autorité réelle resta aux mains du prince lorrain.

L'appel fait par la Ligue aux passions religieuses eut un autre résultat. L'esprit d'égalité qui règne dans l'Écriture inspira les prédicateurs et fit fermenter ce vieux levain de démocratie qu'on trouve toujours au fond des grandes cités. Nombre de villes : Paris, Rouen, Marseille, Bordeaux, Toulouse, dans le parti catholique ; la Rochelle, Montauban, Nîmes, dans le parti protestant, redevinrent, au milieu de cette ruine de l'autorité royale, comme de véritables républiques, se gouvernant elles-mêmes, armant leurs milices et les envoyant combattre.

Henri III se déclare le chef des ligueurs, marche nu-pieds aux processions en habit de pénitent, la discipline à la main, et les catholiques ne répondent à ses avances que par des moqueries ou des insultes. Le duc de Guise le force à combattre Henri de Navarre, son seul appui, et il empêche les villes de lui fournir l'argent nécessaire, afin qu'il ne puisse faire ni bonne guerre ni bonne paix. De 1575 à 1587, il se passe à peine une année sans qu'il y ait une guerre ou un traité : victoire de Guise à Dormans (1575), et prise de Cahors par Henri de Navarre ; paix de Monsieur (1576), paix de Bergerac (1577), traités de Nérac (1579) et de Fleix (1580).

Batailles de Coutras et d'Auneau (1587). — En 1587 chaque parti fit un effort énergique ; le dénoûment approchait. La santé du roi était mauvaise ; et après la mort de son frère, le duc d'Anjou, il n'y eut plus d'autre héritier à la couronne que le calviniste Henri de

Navarre. Le duc de Guise voulut se servir des derniers jours de royauté qui restaient à Henri III pour accabler le Béarnais et faire peut-être légitimer l'usurpation qu'il méditait : le pape excommunia le roi de Navarre, et les ligueurs lancèrent contre lui un manifeste violent. Les protestants d'Allemagne ayant envoyé une puissante armée au secours de leurs frères de France, Henri chargea le duc de Guise de l'arrêter, en même temps que son favori, Joyeuse, marchait contre le roi de Navarre. Il comptait que les Allemands le débarrasseraient de Guise, et Joyeuse du Béarnais. Le contraire arriva : Joyeuse fut vaincu et tué à Coutras (1587), et Guise dispersa les Allemands à Auneau. Des deux côtés Henri III était battu.

Assassinat du duc de Guise et de Henri III (1589). — Le duc, de retour à Paris, fit la *journée des barricades*, qui désarma le roi (1588). Henri III, sorti de Paris en fugitif, se rendit à Blois, y appela les états généraux, et le duc ayant osé y venir, il l'y fit tuer avec son frère le cardinal de Guise. Paris prononça la déchéance du roi, et il ne lui resta d'autre ressource que de se jeter dans les bras du roi de Navarre, son cousin. Ils vinrent tous deux assiéger Paris que défendait Mayenne, frère de Guise. Henri III fut, durant ce siège, assassiné à Saint-Cloud par un moine, Jacques Clément. Avec lui finit la branche capétienne des Valois.

Henri IV (1589-1610). Victoires d'Arques et d'Ivry. — L'armée proclama le roi de Navarre sous le nom de Henri IV[1]. Mais une partie des seigneurs catholiques l'abandonnèrent, et la Ligue reconnut le vieux cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X. De ce jour Henri se dit que le salut de la France « vaut bien une messe, » et il promit de se faire instruire. Son intérêt était celui de la France dont voulait s'emparer Philippe II. Déjà des troupes espagnoles étaient à Paris; son lieutenant dans

1. Il descendait de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis. Son père, Antoine de Bourbon, était devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret.

les Pays-Bas, le duc de Parme, se tenait prêt à y accourir, et, depuis longtemps, son argent y soudoyait les factieux. Henri IV était le seul obstacle à ses desseins. Secouru par Élisabeth d'Angleterre, le Béarnais vainquit d'abord Mayenne à Arques (1589), à Ivry (1590), et se trouva assez fort pour revenir devant Paris, qui supporta bravement la plus horrible famine : cinquante mille personnes y moururent de faim. Mais le duc de Parme obligea Henri à lever le siége, et sauva Rouen par ses habiles manœuvres (1592).



Henri IV.

États de la Ligue (1593). Les politiques. — Ce succès encouragea Mayenne à réunir dans Paris les états généraux pour l'élection d'un roi. Les prétentions contraires de Mayenne, du fils du duc de Guise et de Philippe II, qui réclamait cette couronne, tout au moins pour sa fille Élisabeth, firent avorter ces ambitions rivales. Un parti nombreux qui ne voulait ni de l'usurpation des princes lorrains, ni de l'occupation ou du démembrement du royaume par les Espagnols, commença à voir dans Henri IV le sauveur de la France. La Satire Ménippée, œuvre de quelques bourgeois de Paris, dévoila les secrets desseins de Philippe II et attaqua par le ridicule les états de la Ligue. On voulut flétrir ce parti sous le nom de la faction des politiques. Il représentait pourtant deux grandes choses : en religion, la tolérance; en politique, l'unité et l'indépendance du pays, dont le salut est le premier et le plus cher des intérêts.

Conversion du roi; soumission des ligueurs. — Le 25 juillet 1593, Henri fit à Saint-Denis une solennelle abjuration de l'hérésie, et le 21 mars de l'année suivante

les portes de la capitale lui furent ouvertes. Il ne lui restait plus qu'à racheter son royaume pièce à pièce. Brissac lui avait vendu Paris pour deux cent mille écus. Orléans lui en coûta soixante mille et un bâton de maréchal de France pour son gouverneur; la Normandie, un million deux cent mille et le titre d'amiral pour Villars-Brancas. Trente-deux millions, plus de cent cinquante d'aujourd'hui, furent dépensés dans ces marchés où le roi perdait son argent, et la noblesse son honneur.

Paix de Vervins (1598). — Pour discipliner ses nouveaux serviteurs, Henri les appela à la guerre contre l'étranger. Il attaqua les Espagnols, les battit à Fontaine-Française, leur reprit Amiens, et obligea Philippe II à signer enfin la paix de Vervins (1598), qui rétablit entre les deux États les frontières tracées par le traité de Cateau-Cambrésis.

Par le traité de 1601, le duc de Savoie lui céda la Bresse et le Bugey, ce qui faisait toucher la France au Jura.

Édit de Nantes (1598). — Dans l'année où il signa la paix de Vervins, Henri IV promulgua l'édit de Nantes, qui assurait aux réformés la liberté de conscience. C'était enfin l'inauguration du principe de la tolérance en matière de religion.

Faits divers. — De cette période si troublée datent pourtant deux de nos grands monuments littéraires : les *Essais* de Montaigne et la traduction de *Plutarque* par Amyot. Le poète Ronsard et l'historien-poète d'Aubigné étaient aussi de ce temps. Charles IX écrivait au premier :

Tous deux également nous portons des couronnes :
Mais, roi, je la reçois; poète, tu la donnes.

Les arts revendiquent Philibert Delorme, qui bâtit les Tuileries, et Jean Goujon, le sculpteur du Louvre et de la fontaine des Innocents; le droit réclame le grand Cujas; la législation, l'Hôpital, et le président Brisson, qui rédigea les *Basiliques* ou code de Henri III.

Un édit de 1564 fixa le commencement de l'année au premier janvier; un autre de 1594 prononça l'expulsion des jésuites, dont le parlement venait de condamner les statuts et les doctrines. — Le premier carrosse qu'on ait vu à Paris fut celui de Catherine de Médicis. Au seizième siècle, importation en France du dindon, du canard de Barbarie, de la pintade, de l'artichaut, de la betterave et du tabac. Le marronnier et l'acacia furent naturalisés au commencement du siècle suivant

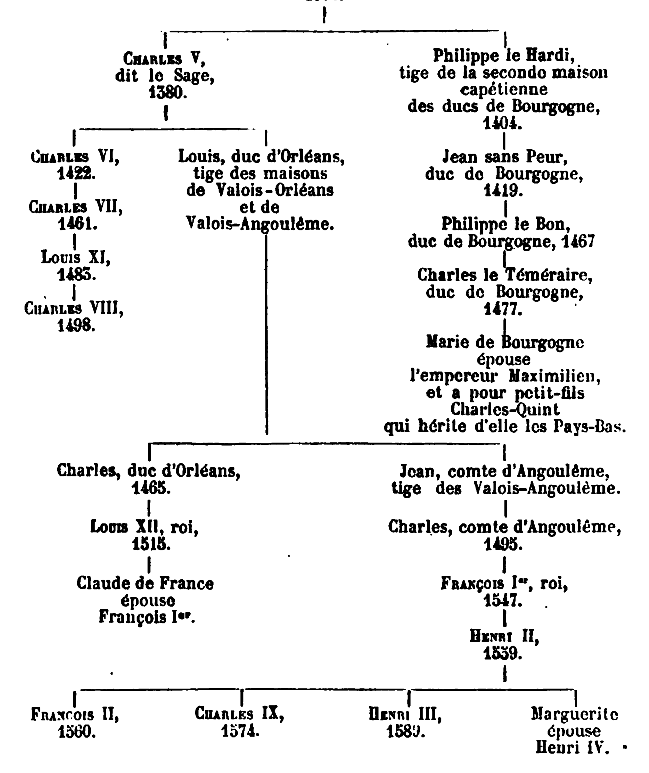
TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON CAPÉTIENNE DES VALOIS

(Les dates indiquent l'année de la mort)

Charles, comte de Valois, fils de Philippe III.

Philippe VI, roi de France.
1350.

Jean le Bon, roi,
1364.



13 rois ayant régné 261 ans.

CHAPITRE XII

LA MONARCHIE ABSOLUE (1598-1715)

§ 1. Réorganisation de la France par Henri IV et Sully.

Finances. — De 1572 à 1589, Henri IV avait défendu sa vie ; de 1589 à 1598, il avait conquis son royaume sur les ligueurs et sur les Espagnols ; de 1598 à 1610, il le conquit une seconde fois sur l'anarchie par l'ordre qu'il mit en tout. Sully, son ami et son premier ministre, l'y aida puissamment en réorganisant les finances.

Sur cent cinquante millions que le peuple payait annuellement, sans compter les dîmes, vingt-cinq millions seulement entraient dans le trésor. « Je n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, écrivait Henri IV à Sully de son camp d'Amiens, en 1596 ; mes pourpoints sont troués au coude, et ma marmite est souvent renversée. » Sully fit rendre gorge aux traitants ; et, par une économie sévère, il parvint à diminuer les impôts tout en augmentant les revenus du roi, et à payer deux tiers des dettes énormes de l'État, trois cents millions qui en feraient près de quinze cents aujourd'hui. Avant 1598, il avait déjà remis au peuple vingt millions dus sur les tailles. Les grands levaient des contributions qu'ils imposaient eux-mêmes. Le duc d'Épernon se faisait ainsi, aux dépens de ses vassaux, soixante mille écus de rente. Sully fit interdire ces exactions. En 1610, il avait assuré le service de l'année entière, et de plus amassé à la Bastille un trésor de vingt millions qui en vaudraient cent aujourd'hui.

Agriculture. — Sully avait sans cesse à la bouche cette maxime, qui devrait être encore la nôtre : « Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la

France, » et il défendit qu'on saisît jamais le bétail et les instruments du laboureur. Il fit même accorder la noblesse à tous les chefs des compagnies de dessèchement, et, pour combattre l'usure, alors comme aujourd'hui la plaie de nos campagnes, il réduisit l'intérêt légal à six un quart pour cent. Ses encouragements à l'agriculture réussirent si bien, que la France fut au bout de quelques années en état d'exporter du blé chez ses voisins.

Travaux publics. — Les ressources trouvées par Sully permirent au roi d'entreprendre de grands travaux : la construction de la galerie du Louvre, du collège de la Flèche, du canal de Briare entre la Seine et la Loire, de la tour de Cordouan, etc. A Paris, l'Hôtel de ville, le pont Neuf, la place Royale, furent achevés ; dans tout le royaume des routes furent percées et plantées d'arbres, les places fortes réparées, les arsenaux remplis. Louis XIV a élevé l'hôtel des Invalides, mais la pensée populaire d'assurer une retraite aux vieux soldats est due à Henri IV.

Manufactures et commerce. — Malgré Sully, le roi encouragea les manufactures : celles de soieries, à Lyon, remontent jusqu'à lui. Il en créa d'autres de tapisseries, de faïence, de verrerie. Pour encourager le commerce, il facilita la circulation des produits en diminuant les droits qu'ils avaient à payer pour passer d'une province dans une autre. Il envoya une colonie au Canada, où Québec fut fondé, et il augmenta celle de Terre-Neuve, où se faisait la pêche de la morue.

Popularité du roi. — Le peuple, soulagé, bénissait partout ce roi blanchi sous le harnais, et ami des pauvres, parce qu'il avait été pauvre lui-même. Sous le chaume, où son nom et son souvenir sont restés, on répétait les mots qui couraient de lui : « Si l'on ruine le peuple, qui soutiendra les charges de l'État? S'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi-même. » Et son vœu, « que le paysan pût mettre chaque dimanche la poule au pot. »

Conspirations. — S'il était aimé du peuple, les grands, qui l'avaient vu si pauvre gentilhomme, n'obéissaient qu'à regret. Il fallut qu'à deux reprises il les frappât par l'exécution du maréchal de Biron et la condamnation du comte d'Auvergne, qui avaient conspiré avec l'étranger. Des ultra-catholiques essayèrent contre lui du poignard, et les jésuites justifièrent d'avance le régicide, en enseignant qu'il était permis de tuer les tyrans. Dix-neuf tentatives furent faites contre lui; la vingtième réussit. Le couteau de Ravaillac le frappa au cœur, pendant que son carrosse était arrêté, au milieu de la rue de la Ferronnerie, par un embarras de voitures (1610).

Faits divers. — Ce temps eut deux poëtes ; Malherbe, « qui dégasconna la langue, » et Mathurin Régnier, le satirique.

Un édit de 1609 défendit les duels. En dix-huit ans quatre mille gentilshommes avaient été tués en combat singulier. Une autre ordonnance de 1609 prescrivit aux comédiens des deux théâtres qui existaient alors, de jouer leurs pièces de deux heures à quatre heures et demie, les rues de Paris n'étant pas sûres le soir. En effet, « il n'y avait point de lanternes, il y avait beaucoup de boue, très peu de carrosses et quantité de voleurs. »

Régence de Marie de Médicis; Louis XIII (1610-1643). — La reine Marie de Médicis, devenue, par la mort de Henri IV, régente pour son fils Louis XIII, changea de politique et de ministres. Elle s'unit à l'Espagne, renvoya Sully et accorda toute sa faveur au Florentin Concini, qu'elle fit maréchal. Les grands reconnurent bien vite la faiblesse de ce gouvernement de femme; ils prirent les armes et ne les déposèrent qu'en échange de grosses pensions (1614). Aussi, trouvant commode ce moyen de subvenir à leurs prodigalités, ils firent une nouvelle levée de boucliers en 1615, et vendirent encore la paix. Le prince de Condé exigea pour lui seul un million cinq cent mille livres et cinq villes.

États généraux. — Pour remettre l'ordre dans l'État on avait recouru en 1614 aux *états généraux*. Cette assemblée ne mérite pas le discrédit où elle est tombée. Le

tiers état, déjà plein de science et de patriotisme, demanda des réformes dont les réclamations de 1789 ne sont qu'un écho agrandi. On refusa de l'entendre; et son orateur ayant osé dire que les Français ne formaient tous qu'une même famille dont les nobles étaient les aînés et les gens du tiers les cadets, la noblesse se plaignit violemment au roi de ces paroles comme d'un affront : « C'est grande insolence, disait son orateur, de vouloir établir quelque sorte d'égalité entre le tiers et la noblesse, car il y a entre eux autant de différence comme entre le maître et le valet. » De tels sentiments rendaient toute union impossible. Les députés du tiers persistèrent néanmoins à consigner dans les cahiers les plaintes et les vœux du peuple. Mais la nation, dont l'éducation n'était pas faite encore, ne les soutint pas ; la cour put les chasser impunément de leur salle, et l'oubli pesa bientôt sur ces états, les derniers que la vieille monarchie ait assemblés avant ceux qui firent la Révolution. Richelieu seul garda souvenir de quelques-unes de leurs réclamations et en tint compte plus d'une fois dans son administration.

De Luynes : désordre universel dans l'État. — En 1617, Louis XIII voulant sortir de tutelle se débarrassa du joug de Concini en le faisant assassiner; mais son favori de Luynes remplaça le maréchal d'Ancre, et mit comme lui le trésor au pillage. Il se fit nommer, en moins de quinze mois, duc, pair et connétable. Marie de Médicis, exilée de la cour, arma deux fois contre son fils. Ces folles guerres, cette administration déplorable encouragèrent les protestants, qui n'aspirèrent à rien moins qu'à former en France une république calviniste à l'instar de celle des Provinces-Unies. Une guerre de deux ans (1621-1622), marquée par le siège inutile de Montauban, après lequel de Luynes mourut, et par une défaite navale des Rochellois, força les protestants d'ajourner leurs espérances, mais sans les détruire. « Lorsque Votre Majesté, disait plus tard le cardinal de Richelieu à Louis XIII, résolut de me donner la direction de ses affaires, les huguenots partageaient l'État avec elle, les grands se

conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs de provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges. »

Richelieu : buts qu'il se propose. — En 1622, Marie de Médicis s'était réconciliée avec son fils et avait obtenu pour son conseiller, l'évêque de Luçon, le chapeau de cardinal. En 1624, elle le fit entrer au conseil du roi, où bientôt l'ascendant de son génie lui donna la première place et une influence souveraine. Ce cardinal était Richelieu.

Devenu principal ministre, Richelieu se proposa trois buts :

1° Détruire en France, non la religion réformée, mais le parti politique que les calvinistes constituaient;

2° Dompter les grands;

3° Abaisser la maison d'Autriche, « et relever le nom de la France dans les nations étrangères, au point où il devait être ».

Abaissement des protestants. — Dès 1625, les huguenots reprirent les armes; Richelieu n'était pas prêt encore : il leur accorda, au bout de quelques mois, un édit de pacification. En 1627, il avait déjà réorganisé la marine, et enlevé aux Rochellois l'alliance de la Hollande. Les Anglais, qui voulurent les secourir, quand la guerre recommença, furent chassés de l'île de Ré; et une digue immense, jetée dans la mer, empêcha leur flotte de porter des secours dans la Rochelle assiégée. Cette forteresse du calvinisme en France tomba en 1628. La perte de Privas et d'Alais força, l'année suivante, les protestants à implorer la paix. Richelieu leur laissa le droit de prier Dieu à leur guise, et ne leur ferma ni les honneurs ni les fonctions publiques. Mais il démantela toutes leurs places fortes, et dès lors ils cessèrent de former un État à part dans l'État.

Abaissement des grands. — La désorganisation du royaume durant les guerres de religion et la minorité de Louis XIII avait rendu à la noblesse toute son indocilité; Richelieu reprit l'œuvre de Louis XI.

Il fit décapiter le comte de Chalais, convaincu de complot (1626), le comte de Bouteville-Montmorency et le comte des Chapelles pour s'être battus en duel, malgré les défenses du roi (1627); le maréchal de Marillac, comme concussionnaire (mai 1632); le plus illustre seigneur du royaume, le duc de Montmorency, coupable de révolte ouverte (oct. 1632); le grand écuyer, Cinq-Mars, le dernier et le plus cher des favoris de Louis XIII, pour avoir conspiré avec l'Espagne la chute du ministre, et le fils du président de Thou, pour n'avoir pas révélé les desseins de son ami dont il avait eu connaissance (1642).

Il enferma à la Bastille les maréchaux de Bassompierre et d'Ornano, ses ennemis.

Il chassa de France le frère du roi, Gaston, et Marie de Médicis, qui étaient le centre de toutes les intrigues contre le gouvernement, et il laissa la reine-mère mourir dans le dénûment à Cologne.

Il fit exécuter en effigie les ducs de Vendôme et de la Valette, l'un pour un complot, l'autre pour une défaite, car il punit souvent un échec comme une trahison; et à la Bastille une commission attendait les généraux malheureux ou incapables (Sourdis, Grancey, Praslin).

Enfin, le duc de Bouillon, complice de Cinq-Mars, arrêté au milieu de l'armée qu'il commandait, dut, pour sauver sa tête, livrer à Richelieu la forte place de Sedan. Les autres seigneurs lui ouvrirent leurs forteresses, qu'il fit raser.

Cette politique sans pitié souleva bien des résistances. Pour renverser le ministre, on mit tout en jeu, les intrigues, les complots, même la guerre civile. Deux prises d'armes, essayées par les grands, aboutirent, l'une au combat de Castelnaudary, où le duc de Montmorency fut pris (1632), l'autre au combat de la Marfée (1641), où un prince du sang, chef des rebelles, le comte de Soissons, fut tué.

Les parlements plièrent comme les grands sous cette main de fer. Dans les provinces, ils avaient envahi les fonctions administratives. Pour les réduire à leur rôle

judiciaire et placer à côté des gouverneurs, qui tous étaient de la haute noblesse, un surveillant jaloux, Richelieu créa des *intendants* (1635). Ces nouveaux magistrats, hommes obscurs et révocables à la volonté du ministre, allaient maintenir énergiquement les provinces sous l'autorité royale que parlements et gouverneurs avaient tant de fois méconnue.

Abaissement de la maison d'Autriche. — Cette maison possédait encore, par ses deux branches d'Autriche et d'Espagne, presque tout l'héritage de Charles-Quint et la couronne impériale. Richelieu reprit contre elle la politique de Henri IV et de François Ier.

D'abord il rétablit notre influence en Italie, en chassant les Espagnols de la Valteline, par où se touchaient les possessions italiennes et allemandes des deux branches de la maison d'Autriche (1624). En même temps, il força le duc de Savoie à rentrer dans notre alliance, après le combat du Pas-de-Suze (1629), où Louis XIII montra la brillante valeur de son père (traité de Chérasco qui, en outre, donne Pignerol à la France, 1631).

L'influence autrichienne ruinée en Italie, Richelieu s'occupa de la réduire dans l'empire. Il avait, dès l'année 1629, signé la paix avec l'Angleterre, et il était l'allié de la Hollande. Il alla chercher au fond du Nord le roi de Suède, Gustave-Adolphe, pour qu'il arrachât l'Allemagne protestante des mains de l'empereur (1631). Quand la mort eut arrêté le héros suédois au milieu de sa glorieuse carrière, à Lützen, Richelieu, libre de tout souci à l'intérieur, donna enfin à la France le premier rôle dans la lutte contre la maison d'Autriche (1635).

Il acheta Bernard de Saxe-Weimar, un des meilleurs généraux de Gustave-Adolphe, et il envoya sur toutes nos frontières des armées bien disciplinées et bien pourvues que le patriotisme de la nation lui donna. En 1635, cent régiments d'infanterie et plus de trois cents cornettes de cavalerie entrèrent en campagne. Les commencements de cette guerre furent cependant malheureux. Malgré la victoire d'Avein (1635), les Impériaux pénétrèrent en

Bourgogne, et les Espagnols en Picardie, d'où ils envoyèrent des coureurs jusque sous les murs de la capitale (1636). Mais, à l'approche des troupes ennemies, toute la France s'arma, les fit reculer et reprit l'offensive. Les victoires de Bernard de Saxe-Weimar à Rhinfeld (1638) et à Brisach, celles de d'Harcourt à Casal et à Turin (1640), de Guébriant à Wolfenbutel (1641) et à Kempen (1642), les succès de l'archevêque de Bordeaux Sourdis, qui battit plusieurs fois les Espagnols sur mer; enfin le soulèvement contre la couronne d'Espagne des Catalans et des Portugais auquel les intrigues de Richelieu n'étaient pas étrangères, furent comme l'annonce des éclatants succès de Condé et de Turenne, qui obligèrent plus tard la maison d'Autriche à signer le traité de Westphalie (1648).

Mort de Richelieu (1642) et de Louis XIII (1643). — Richelieu, qui avait préparé ce traité, ne le vit pas. Ce terrible niveleur était mort en 1642. Un mot de lui, ou fait pour lui, caractérise sa politique : « Quand j'ai tout examiné, tout pesé, je marche droit au but : je fauche tout, et je recouvre tout de ma soutane rouge. »

L'Académie française, la Sorbonne, le Palais-Royal, le Jardin des Plantes, aujourd'hui Muséum d'histoire naturelle, lui doivent leur fondation. Le grand Corneille était son pensionnaire.

Aux éminents services rendus par Richelieu à la France, ajoutons ses efforts pour relever la marine. Parlant un jour d'une insulte faite par les Anglais à un de nos navires, il avait dit ces belles paroles, qui montrent quel vif sentiment il avait de l'honneur national : « Les coups de canon perçant le vaisseau percèrent aussi le cœur aux bons Français. »

Louis XIII, qui n'avait jamais aimé son ministre ni jamais eu la faiblesse de céder aux clameurs élevées de partout contre lui, ne lui survécut que six mois (1643).

Louis XIV (1643-1715). Ministère de Mazarin. Traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659). — Louis XIV n'avait que cinq ans à la mort de son père.

Heureusement un élève de Richelieu, l'Italien Mazarin, avait la confiance de la régente Anne d'Autriche. Il suivit au dehors la politique du grand ministre de Louis XIII et eut la gloire de signer deux traités : après les victoires de Condé à Rocroy (1643), à Fribourg (1644), à Nœrdlingen (1645) et à Lens (1648), celui de Westphalie, qui nous donna l'Alsace (1648) ; après les victoires de Turenne à Arras et aux Dunes, celui des Pyrénées (1659), qui nous assura l'Artois et le Roussillon, avec une partie de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg. C'étaient encore des conquêtes de Richelieu. La gloire de Mazarin fut de les avoir conservées au milieu des troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIV.


Louis XIV.

La Fronde. — Les grands, en effet, qui retrouvaient, comme à la mort de Henri II et de Henri IV, un roi enfant et une reine étrangère, essayèrent une dernière lutte contre la royauté. Mais Richelieu avait si bien brisé cette indisciplinable noblesse, qu'elle eut besoin, pour être en état d'agiter le peuple, de s'appuyer sur le parlement, c'est-à-dire sur le grand instrument dont les rois s'étaient servis pour battre en brèche la féodalité. Le parlement de Paris prétendait représenter la nation dans l'intervalle des états généraux, et, comme toute loi, avant d'être rendue exécutoire, devait être transcrite sur ses registres, il avait tiré de cette circonstance le droit d'adresser des remontrances. Sous les rois forts, il était muet ; sous les rois faibles, les remontrances étaient fréquentes, et, si elles portaient sur des mesures de finances, elles pouvaient

donner au parlement une popularité qui forçât pour un instant la royauté à compter avec lui. Ce fut ce qui arriva en 1647. Le cardinal de Richelieu avait légué d'immenses embarras financiers à son successeur. Pour combler le vide des caisses publiques, il fallait de nouveaux impôts; le parlement refusa de les enregistrer (1647). Mazarin voulut faire enlever trois conseillers; une émeute de bourgeois obligea la cour de les relâcher, et un arrêt du parlement ordonna à Mazarin de sortir du royaume sous huit jours. Dès que la noblesse vit ce mouvement, elle s'y jeta. Un petit-fils de Henri IV, le duc de Beaufort, surnommé le *roi des Halles*, à cause de son éloquence populaire ; les ducs de Longueville, d'Elbœuf, de Bouillon, de Chevreuse, surtout le coadjuteur de Paris, Paul de Gondy, depuis cardinal de Retz, caractère ambitieux, esprit brouillon, se firent les chefs de cette faction. Turenne, puis Condé, mirent un instant à son service leur génie militaire.

Cette parodie ridicule de la Ligue, qu'on appela avec justice, du nom d'un jeu d'enfants, *la Fronde*, n'avait d'autre but que de remplacer un ministre fidèle à la couronne par des intrigants titrés qui ne se proposaient même plus le démembrement de l'autorité royale, mais le pillage du trésor. Ce n'est pas avec de tels principes qu'on fait des révolutions : la Fronde resta une émeute. Turenne en sortit bientôt; Condé compromit sa gloire en y entrant par dépit contre Mazarin, et surtout en traitant avec l'Espagne. Philippe IV, trop heureux de mettre à la tête de ses armées celui qui tant de fois les avait défaites, le nomma généralissime. Mais Condé sembla avoir perdu son bonheur en quittant la France. Turenne aussi, un moment réuni aux Espagnols, avait été battu avec eux à Rethel (1650). Les deux illustres rivaux se trouvèrent en présence à Bléneau, où Turenne sauva l'armée royale. et au combat de la Porte-Saint-Antoine (1652), où Condé eût été écrasé si Paris ne lui eût ouvert ses portes. Mais il fut bientôt obligé de le quitter, et Turenne le défit encore avec les Espagnols, ses alliés, devant Arras (1654), puis au pied des dunes de Dunkerque (1658).

La Fronde tomba d'elle-même sous le ridicule. Les parlementaires retournèrent à leurs fonctions, les bourgeois à leurs affaires. Mazarin, qui n'avait cessé de tout diriger du fond de son exil par son ascendant sur la reine-mère, revint en triomphe. Mais le jeune roi garda de ces troubles un souvenir qui ne s'effaça jamais. Il n'était plus question depuis longtemps de la Fronde quand le traité des Pyrénées (1659) rouvrit la France au prince de Condé. Mazarin, qui l'avait signé, mourut peu de temps après (9 mars 1661). De ce jour, Louis XIV voulut gouverner lui-même, et, durant trente années, il travailla régulièrement huit heures par jour.

Colbert; réorganisation des finances. — Mazarin, en mourant, avait recommandé Colbert à Louis XIV. Ce grand homme, rude dans ses manières, mais austère dans ses mœurs, infatigable au labeur, et qui ne sépara jamais la grandeur du roi de la grandeur du pays, réorganisa les finances retombées dans le désordre où Sully les avait trouvées. Richelieu avait eu trop à faire pour songer aux finances. Mazarin ne s'en était occupé que pour amasser une fortune de plus de deux cents millions. Foucquet, le prédécesseur de Colbert, pillait assez en grand pour dépenser dix-huit millions à son château de Vaux, et ne pas regarder à cent vingt mille livres pour un dîner. A l'exemple du chef, tous les agents inférieurs volaient. En 1661, sur quatre-vingt-quatre millions d'impôts que payait la France, un tiers seulement entrait au trésor, et les revenus de deux années étaient consommés d'avance. Colbert fit rendre gorge aux traitants qui restituèrent plus de cent dix millions, et assura au roi, en quelques années, malgré une bienfaisante diminution des tailles, un revenu net de quatre-vingt-neuf millions au lieu de trente-deux que le trésor recevait avant lui.

Travaux publics; agriculture. — Pour remplir le trésor et répandre l'aisance dans le pays, l'économie ne suffisait pas; il fallait encore donner une impulsion puissante à l'industrie, au commerce et à la marine

marchande, laquelle rendait seule possible la création d'une grande marine militaire. Colbert fit réparer les grands chemins devenus impraticables, en créa de nouveaux, creusa le canal du Languedoc pour réunir la Méditerranée à l'Océan, projeta celui de Bourgogne, et simplifia ou réduisit les péages et les servitudes qui frappaient les marchandises sur les chemins et les rivières. Il encouragea la population en exemptant de la taille les familles nombreuses, et l'agriculture en allégeant le poids des tailles qui pesaient sur elle; il interdit la saisie des bestiaux et des instruments de labour en recouvrement des taxes dues à l'Etat; il rétablit les haras, ordonna le desséchement des marais et diminua le prix du sel. Mais, contrairement à Sully, il défendit l'exportation des grains ce qui était une erreur fâcheuse.

Industrie et commerce. — L'industrie était dans l'enfance; Colbert acheta ou surprit les secrets industriels des étrangers; il appela les ouvriers les plus habiles; il créa les conseils de prud'hommes, le conseil du commerce et les entrepôts, ce qui fit naître le commerce de transit.

Grâce à ces mesures, les manufactures se multiplièrent, au point qu'en 1669 on compta dans le royaume quarante-quatre mille deux cents métiers pour la laine, et soixante mille ouvriers. Les fabriques de soie donnèrent annuellement pour plus de cinquante millions d'étoffes; et les dentelles, les draps, la faïence, la verrerie, les glaces de France rivalisèrent avec les produits de l'étranger. « En moins de vingt ans, dit un ministre, la France égala l'Espagne et la Hollande pour la belle draperie, le Brabant pour les dentelles, Venise pour les glaces, l'Angleterre pour la bonneterie, l'Allemagne pour les armes blanches, la Hollande pour les toiles. »

En même temps une protection efficace était assurée au dehors à nos négociants qui, par la fondation de nouveaux comptoirs en Amérique, au Sénégal, aux Indes, urent appelés sur toutes les mers.

Marine. — Pour recruter la flotte, il créa l'*inscription*

maritime et la caisse de la marine, que nous avons gardées. Pour avoir un grand port sur le golfe de Gascogne, il bâtit Rochefort, et, aidé de Duquesne et de Vauban, il fit de Brest et de Toulon deux des plus magnifiques arsenaux maritimes qu'il y ait au monde.

Législation. — Enfin, de sages règlements sur toutes les parties de l'administration, ordonnance civile des eaux et forêts, d'instruction criminelle, du commerce, etc., furent une première tentative pour tirer nos lois du chaos. L'ordonnance sur la marine devint presque aussitôt le code de toutes les nations maritimes.

Guerre de Flandre (1667). — Dès 1665, Colbert et Louvois, le ministre de la guerre, avaient donné à Louis XIV un trésor bien rempli, qui permit de racheter Dunkerque aux Anglais; une armée bien équipée et une flotte déjà respectable qui purgea la Méditerranée de pirates (prise de Djidjelli, en Afrique, 1664, défaite des Algériens devant Tunis et Alger, 1665). Aussi, quand Philippe IV mourut en 1665, Louis fut en état de faire valoir les droits qu'il prétendait tenir du chef de sa femme, Marie-Thérèse d'Autriche, sur une partie de son héritage. La Flandre et la Franche-Comté furent conquises en deux mois presque sans coup férir. Mais la Hollande, effrayée de ces rapides progrès, s'interposa. Le traité d'Aix-la-Chapelle laissa la Flandre à la France (1668).

Guerre de Hollande (1672) et première coalition. — Louis s'était indigné de cette intervention des républicains d'Amsterdam; un autre motif le décida à leur déclarer la guerre. Sur vingt-cinq mille navires dont se composait la marine marchande du monde entier, la Hollande en possédait seize mille, la France six cents. Presque toutes les exportations du royaume se faisaient par eux. Colbert, pour leur enlever ce rôle d'entrepositaires de l'Europe et en faire profiter la marine nationale, déclara Dunkerque et Marseille ports francs. Il avait fondé en 1664 la Compagnie des Indes orientales et occidentales; il fonda en 1669 celle du Nord, et un édit déclara qu'au commerce de mer la noblesse ne dérogeait pas.

Grâce à cette puissante impulsion, le commerce se développait. L'établissement de nouveaux tarifs, en 1667, accrut la jalousie des Hollandais; ils y répondirent par une surtaxe considérable frappée sur nos produits. Cette guerre de tarifs fut la principale cause des hostilités qui éclatèrent en 1672. Le prince d'Orange eut l'adresse d'en faire une guerre européenne en entraînant dans l'alliance de la Hollande l'Espagne, l'électeur de Brandebourg et l'Empire d'Allemagne.

Traités de Nimègue (1678-1679). — Cette coalition fut vaincue. Louis XIV passa le Rhin. Les Français pénétrèrent non loin d'Amsterdam, que les Hollandais sauvèrent en coupant leurs digues. Condé battit le prince d'Orange à Séneffe (1674); Turenne, les Impériaux, qui avaient pénétré en Alsace, partout où il put les joindre : à Ensheim, Mulhouse, Türckheim, etc.; Schomberg, les Espagnols dans le Roussillon. Duquesne arracha aux Hollandais par deux victoires navales l'empire de la mer. D'Estrées, Château-Renaud, sur mer, Créquy et Luxembourg, sur terre, se firent encore une belle place à côté de ces grands hommes de guerre. Louis dicta la paix de Nimègue (1678-1679), qui lui donna la Franche-Comté et des accroissements de territoire en France.

Prospérité de Louis XIV. — C'est l'époque la plus brillante de son règne. Victorieux depuis qu'il régnait, n'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise, la terreur de l'Europe pendant six années de suite, enfin son arbitre et son pacificateur, il crut que tout lui était possible, et il fit de la paix un temps de conquêtes. Il acquit Strasbourg, bombarda Alger et Tripoli, humilia Gênes et, par ses *chambres de réunion*, alarma tous les princes de l'Empire limitrophes de la France. Mais cent dix vaisseaux de ligne étaient dans les ports de Toulon, de Rochefort, de Brest, au Havre et à Dunkerque. Cent forteresses construites ou réparées par Vauban couvraient ses frontières, que défendait mieux encore une formidable armée de cent quarante mille hommes, où Luxembourg, Catinat, Vendôme et Villars étaient prêts à remplacer dignement

Turenne, tué d'un coup de canon en 1675, et Condé, que de précoces infirmités avaient relégué loin des camps[1].

Révocation de l'édit de Nantes (1685). — Devant de telles forces, l'Europe hésitait. Une mesure imprudente et coupable fut, vers ce temps, conseillée à Louis XIV par l'implacable Louvois et peut-être par la nouvelle et dernière favorite, Mme de Maintenon; je veux dire la révocation de l'édit de Nantes. Cette révocation avait été précédée des *missions bottées* de Louvois; le ministre envoyait des dragons chez les protestants pour obtenir par force des conversions: et elle fut suivie d'une guerre, celle des *Camisards* dans les Cévennes, qui occupa trois maréchaux, dont l'un était Villars. Trois cent mille protestants, adonnés au commerce et à l'industrie, puisqu'on les avait exclus des charges publiques, s'exilèrent de France. Ils portèrent à l'étranger, en Angleterre, en Hollande, à Berlin, leur habileté de main-d'œuvre et leur haine contre Louis.

Guerre de la ligue d'Augsbourg, seconde coalition (1688-1697). — Aussi le prince d'Orange, infatigable ennemi de Louis XIV, réussit à nouer une nouvelle coalition. Les premières hostilités avaient à peine éclaté que la chute du roi d'Angleterre, Jacques II, renversé du trône par son gendre, le prince d'Orange, changea la face des choses. Jusqu'alors Louis XIV avait neutralisé l'Angleterre en pensionnant son roi. L'avènement du prince d'Orange sous le nom de Guillaume III fit substituer dans la lutte contre Louis XIV, à la Hollande affaiblie, l'Angleterre, dont les forces avaient été ménagées par une longue paix. Luxembourg, que le peuple appelait le tapissier de Notre-Dame à cause des nombreux drapeaux qu'il y avait envoyés, eut beau vaincre à Fleurus (1690),

1. Turenne fut tué par un boulet à Salzbach, le 27 juillet 1675, au moment où il choisissait l'emplacement d'une batterie pour une bataille décisive qu'il était sûr de gagner. Le même boulet enleva un bras au général Saint-Hilaire. Son fils se jetait sur lui en pleurant : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, lui dit héroïquement le blessé, mais le grand homme que la France vient de perdre. »

à Steinkerque (1692), à Nerwinden (1693), Catinat à Staffarde (1690) et à la Marsaille (1693), Louis fut contraint, au traité de Ryswick, de reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre, et de renoncer à quelques-unes de ses acquisitions dans l'Empire. Notre marine avait subi dans cette guerre une glorieuse défaite, celle de la Hougue, où Tourville avait lutté tout un jour avec quarante-quatre bâtiments contre les flottes réunies de Hollande et d'Angleterre, fortes de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux de ligne (1692). La France avait donc encore une fois tenu seule tête à l'Europe.

La succession d'Espagne. — Louis avait signé la paix afin de se tenir en mesure pour l'immense événement qui se préparait, l'ouverture de la succession d'Espagne. Charles II, dernier héritier de Philippe II, était mourant et n'avait point d'héritier. Les grandes puissances se partageaient d'avance son héritage. Le traité de Londres (mai 1700) n'assurait à la France que la Lorraine, acquisition peu importante, parce que cette province serait au premier coup de canon facilement occupée, et le royaume de Naples, possession plus onéreuse qu'utile. Aussi, quand Louis connut le testament de Charles II, qui appelait à lui succéder le duc d'Anjou, second fils du dauphin, il le proclama roi et l'envoya aux Espagnols en lui disant : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Troisième coalition. — Alors, comme aujourd'hui, la France avait deux grands intérêts. Le premier, c'est que l'Espagne lui soit amie ; l'avènement d'un Bourbon au trône de Charles-Quint semblait devoir réaliser cette espérance, c'est-à-dire nous assurer la paix sur notre frontière du sud. Le second, c'est que la frontière du nord s'éloigne de Paris, et que les Pays-Bas soient ou entre nos mains, ou dans notre alliance. Cet avantage, Louis essaya de le garantir à la France en joignant des troupes françaises aux garnisons espagnoles des Pays-Bas. Mais ni la Hollande ni l'Angleterre ne voulaient voir les Français aux bouches de l'Escaut, et une troisième coalition se forma (1701-1709).

La France y répondit d'abord par des succès. Boufflers vainquit les Hollandais à *Eckeren* (1703); Villars, les Impériaux à *Friedlingen* (1702) et à *Hœchstædt* (1703); Tallard, à *Spire* en Allemagne; Vendôme, à *Cassano* en Italie (1705). Mais Tallard et Marsin perdirent la désastreuse bataille de *Bleinheim* (1704); Villeroi, celle de *Ramillies* (1706); Vendôme, celle d'*Oudenarde* (1708). Villars lui-même fut défait à *Malplaquet* (1709), sur la frontière des Pays-Bas. La France, désolée par un hiver rigoureux et par la famine, à bout de ressources et non pas de courage, demanda la paix. On voulut que Louis XIV chassât lui-même d'Espagne son petit-fils. « Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants; » et il envoya Villars livrer une dernière bataille. « S'il est vaincu, disait-il, je convoquerai toute la noblesse de mon royaume pour la conduire à l'ennemi, malgré mes soixante-quatorze ans, et périr à sa tête ou sauver l'État. »

Traités d'Utrecht et de Rastadt (1713-1714). — Ces nobles sentiments eurent leur récompense. La victoire de Villars à Denain sauva la monarchie (1712), et les traités d'Utrecht et de Rastadt réglèrent pour un siècle la distribution territoriale des États européens. A la France restèrent la Flandre et l'Alsace avec Landau; à Philippe V, l'Espagne et ses colonies; à l'Autriche, les Pays-Bas, le Milanais et Naples; au duc de Savoie, Nice et la Sicile; à l'Angleterre, Mahon, Minorque, Gibraltar, la baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie; au nouveau roi de Prusse, la haute Gueldre; enfin la Hollande obtenait le droit de tenir garnison dans sept villes des Pays-Bas qui devaient lui servir de barrière contre la France.

Aux acquisitions de Richelieu et de Mazarin, Louis XIV n'avait donc ajouté en réalité que Strasbourg, Landau, la Franche-Comté, Dunkerque, la Flandre, et aux colonies, les Antilles, Cayenne, Bourbon et le Sénégal.

Cette paix peu glorieuse avait cependant mis un terme aux épouvantables misères des dernières années. On avait vu, durant le terrible hiver de 1709, les valets du roi

mendier dans Versailles, et Mme de Maintenon manger du pain noir. Le roi ne survécut à la paix que quelques mois; il mourut le 1er septembre 1715.

Le siècle de Louis XIV. — La gloire de Louis XIV n'est pas tout entière dans les conquêtes de ses belles années, dans les efforts qu'il fit pour donner à la France une administration régulière et active; elle est encore dans l'éclat que jetèrent sous son règne les lettres et les arts. Jamais on ne vit, dans un aussi court espace de temps, une telle réunion de génies dans les lettres et les arts.

Alors brillèrent dans la poésie Racine, Molière, la Fontaine et Boileau; dans l'éloquence de la chaire, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue et Massillon; en philosophie, Descartes, Pascal, la Bruyère et Malebranche; et les peintres Poussin, Lesueur, Lebrun, Claude Lorrain; et les sculpteurs Puget, Girardon, Coustou, Coysevox; et les architectes Perrault, les deux Mansard, qui construisirent la colonnade du Louvre, Versailles, les Invalides, Marly, le Val-de-Grâce, l'Observatoire, etc., et cet artiste qui créa un art nouveau, le Nôtre, le dessinateur des jardins de Versailles, de Trianon, des Tuileries, de Chantilly et de Saint-Cloud.

Les chefs-d'œuvre sortis de la main de ces grands hommes, pour la plupart aimés et protégés du roi, avaient élevé l'orgueil de la France et fortifié par l'admiration cette unité nationale que Duquesne et Condé, Tourville et Turenne, Duguay-Trouin et Villars, Luxembourg et Catinat, Vendôme et Créquy, Boufflers et Jean Bart, consacrèrent par la victoire. N'oublions pas sur cette liste d'honneur un grand ingénieur qui fut un grand citoyen: Vauban.

Les glorieux souvenirs laissés par ces illustres personnages qui entourent Louis XIV d'un immortel cortège, ne périront pas. Ce siècle restera un des plus grands de notre histoire.

Faits divers. — Sous ce règne: Fondation des Académies des sciences, des inscriptions, de peinture et de musique. — Pascal in-

vente la presse hydraulique. Papin trouve la machine à vapeur que malheureusement il ne réalise pas en grand. — L'astronome Picard exécute les premières opérations qui devaient servir à mesurer la terre. — Pensions faites par le roi aux écrivains français ou étrangers. La bibliothèque Mazarine est la première ouverte à tout le monde. — Le premier lieutenant de police fait placer, en 1667, à l'entrée et au milieu de chaque rue de Paris, une lanterne dans laquelle brûle une chandelle. Cet éclairage si imparfait n'avait lieu que du premier novembre au premier mars. Les réverbères ne datent que de 1745. — Établissement des fiacres ou voitures publiques.

CHAPITRE XIII

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE (1715-1789)

Louis XV (1715-1774). — La régence du duc d'Orléans. — Louis XIV, avant de mourir, avait vu tous les siens descendre au tombeau : un enfant de cinq ans et demi était l'héritier du grand roi.

Ce dernier avait réglé par son testament l'administration de l'État durant la minorité de son arrière-petit-fils; mais le parlement cassa cet acte et déféra tous les droits de la régence au premier prince du sang, le duc d'Orléans. Ce prince déshonora le pouvoir par ses mœurs licencieuses et l'infamie de son principal agent, Dubois, bientôt cardinal, qui se fit pensionner par l'Angleterre. La politique de Louis XIV fut abandonnée. Le roi d'Espagne ambitionnait pour lui-même la régence de France et essaya de la saisir par la conspiration de Cellamare en 1718. Le duc d'Orléans se défendit contre cette attaque en recherchant l'alliance des Anglais, et, pour prix de leur amitié, sacrifia notre marine.

Désordres des finances. — Louis XIV avait laissé une dette de près de deux milliards et demi et un défi-

cit annuel de soixante-dix-huit millions. On ordonna une refonte des monnaies qui produisit soixante-dix millions, la revision des mauvaises créances qui obligea les financiers dont l'État, dans les mauvais jours, avait subi les lois usuraires à restituer deux cent vingt millions, sur lesquels les courtisans ou les *roués*, comme on appelait les amis du régent, ne laissèrent arriver que quinze millions au trésor. Toutes ces mesures n'étaient que des expédients temporaires et, comme on le voit, peu productifs pour l'État.

Révolution financière de Law. — L'Écossais Law prétendit ouvrir une source nouvelle de richesses. Il fonda, en 1716, une banque par actions, qui escompta à bas prix les billets des négociants, facilita par là le commerce et fit elle-même d'excellentes affaires. Aussi ses actions furent-elles vivement recherchées.

Mais à sa banque, devenue en 1718 Banque royale, Law ajouta une *Compagnie* à laquelle il fit attribuer le privilège exclusif du commerce de la Louisiane et du Mississipi. Son premier succès fit croire au second ; on se promit des merveilles de l'exploitation de la Louisiane, et telles furent les folles espérances placées sur cette entreprise que des actions de cinq cents livres furent achetées dix, vingt, trente et quarante fois leur prix. Ce jeu extravagant devait conduire à une catastrophe. Law, voyant l'engouement public, crut pouvoir faire impunément des émissions si considérables de ces actions (pour un milliard six cent soixante-quinze millions), que la confiance se perdit. Bientôt, les profits espérés n'arrivant pas, tout croula. Pour sauver la *Compagnie*, Law la réunit à la *Banque*. Ce fut la perte de l'une et de l'autre. Les détenteurs de billets voulurent tous à la fois être remboursés, la banque tomba, et il n'y eut pas dans le royaume une fortune qui ne fût ébranlée ou détruite. Des mendiants devinrent millionnaires, des princes furent ruinés. Ce qui était plus grave, ce fut la démoralisation produite par ces changements soudains et le goût d'un luxe insensé, résultat de ces gains illégitimes.

Law mourut à Venise dans la misère. Nos banques modernes ont réalisé la partie la plus raisonnable de son plan.

Le duc de Bourbon. — Le régent mourut en 1723. Le duc de Bourbon, son successeur comme premier ministre, ne signala son passage aux affaires que par beaucoup de désordres privés et une alliance qui plus tard amena une guerre. Il fit épouser au roi la fille de Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne.

Fleury. — Le cardinal de Fleury, ancien précepteur du roi, remplaça, en 1726, le duc de Bourbon. Pendant dix-sept ans, il s'appliqua à faire vivre la France en paix, pour réparer le désordre des finances. Mais tous les ressorts du gouvernement se détendirent sous la main de ce ministre octogénaire, qui, par une fausse économie, acheva de laisser dépérir nos ressources navales.

Guerre pour la succession de Pologne (1733-1735). — Ce règne désastreux eut une guerre peu importante et deux autres plus sérieuses. La première, pour le rétablissement de Leczinski sur le trône de Pologne, fut marquée par les victoires de *Parme* et de *Guastalla* (1734) ; la paix de Vienne céda la Lorraine au beau-père de Louis XV, à condition que cette province ferait retour à la France après sa mort.

Guerre pour la succession d'Autriche (1740-1748). — La seconde guerre fut entreprise pour dépouiller Marie-Thérèse d'Autriche ; elle ne profita qu'au roi de Prusse, Frédéric II, malgré la prise de Prague par nos soldats en 1741, et les victoires de *Fontenoy* (1745), de *Raucoux* (1746) et de *Lawfeld* (1747), que remporta le maréchal de Saxe. Louis XV, maître des Pays-Bas, grâce à ces succès, ne sut pas les garder. Il ne voulait pas faire, disait-il, la paix en marchand, mais en roi. Il rendit ses conquêtes, et la France ne gagna pas un pouce de terre à sept années de combats. Fleury n'avait pas vu la fin de cette guerre : il était mort en 1743, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Guerre dite de Sept ans (1756-1763)[1]. — Cependant l'activité de la nation se déployait au loin. Le commerce renaissait, les colonies étaient florissantes, et un officier de la Compagnie des Indes, Dupleix, semblait sur le point de nous donner l'Hindoustan. L'Angleterre s'en émut. Sans déclaration de guerre, elle enleva trois cents navires français. La France devait concentrer toutes ses forces sur la guerre maritime ; elle se laissa entraîner à une guerre continentale. Alliée de la Prusse dans la guerre précédente, elle devint son ennemie, parce que l'impératrice Marie-Thérèse humilia sa fierté jusqu'à flatter une favorite, la marquise de Pompadour. Cette faute eut des conséquences désastreuses. On ne fit bien la guerre ni sur terre ni sur mer. Frédéric II battit nos troupes à *Roosbach*. Trente-sept vaisseaux, cinquante frégates furent pris ou détruits, nos colonies furent perdues, notre commerce fut ruiné. Quelques succès du maréchal de Broglie et la conquête de Minorque par le duc de Richelieu ne furent pas une compensation pour l'orgueil national. Les résultats de cette guerre furent la grandeur de la Prusse, que Frédéric II éleva au rang des premières puissances de l'Europe, et celle de l'Angleterre, à qui Louis XV, par le traité de Paris (1763), céda le Canada avec toutes ses dépendances, une partie des Antilles, le Sénégal, presque toutes nos possessions de l'Inde. La cession de la Louisiane à l'Espagne, en 1769, fut une suite de ce traité déplorable.

Impéritie des généraux ; courage des soldats. — Ces revers étaient dus à l'impéritie des généraux que leur naissance, comme le comte de Clermont, ou la faveur, comme le prince de Soubise, et non leur mérite, appelait à la tête des armées. Les régiments s'achetaient,

1. C'est dans cette guerre que se place le dévouement du chevalier d'Assas et du sergent Dubois qui tombés au milieu d'une embuscade crièrent, malgré des menaces de mort : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis ! » Ils tombèrent percés de coups ; mais l'ennemi était découvert, et l'armée française sauvée.

et les nobles seuls étaient officiers. C'est à peine si, à force de courage, quelques roturiers passaient. Chevert est un de ceux-là. Né à Verdun de parents pauvres il entra au service comme simple soldat. A l'escalade de Prague, en 1741, il conduisit l'attaque. Au moment où l'on allait poser la première échelle, le dialogue suivant s'engagea avec les sergents de son détachement : « Mes amis, leur dit-il, vous êtes tous braves, mais il me faut ici un brave à trois poils. Le voilà, ajouta-t-il en s'adressant à un d'eux, le sergent Pascal. Tu vas monter le premier. — Oui, mon colonel. — La sentinelle te criera : « Qui va là ? » Ne réponds rien. — Oui, mon colonel. — Elle tirera sur toi et te manquera. — Oui, mon colonel. — Tu la tueras. — Oui, mon colonel. — Et je suis là pour te soutenir. » Le sergent monte ; on tire, il est manqué ; la sentinelle tombe, Chevert le suit et la ville est prise. Dans les mauvais jours de Louis XIV, les soldats avaient montré des qualités plus difficiles que le courage. « Ils n'ont que quart de ration, dit Villars, et sans se plaindre. » A Malplaquet, ils n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures ; on leur fait une distribution de pain, mais la charge sonne : ils jettent le pain pour courir plus légèrement au combat. Devant Port-Mahon, en 1756, beaucoup s'enivraient : le maréchal de Richelieu déclare que ceux qui se mettraient dans cet état ne seraient pas commandés le jour de l'assaut. Personne ne s'enivra plus. A l'attaque du fort d'Exilles, en 1744, les grenadiers sautèrent dans la place par les embrasures pendant le recul des pièces.

Acquisition de la Lorraine et de la Corse. — Deux provinces furent cependant sous ce règne ajoutées au royaume : la Lorraine, qui nous revint en 1766, après la mort de l'ancien roi de Pologne, Leczinski, à qui l'Autriche l'avait cédée en 1737, et la Corse, qui nous fut, en 1768, abandonnée par Gênes. Napoléon y naquit l'année suivante, à temps pour naître Français. Mais ces acquisitions faites sans gloire n'effaçaient pas la honte du traité de Paris.

Le duc de Choiseul. — Louis XV eut cependant sinon un grand ministre, du moins un ministre patriote, le duc de Choiseul, qui signa contre l'Angleterre, en 1761, le *pacte de famille* entre les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples. Choiseul réorganisa l'armée, fit fleurir ce qui nous restait des colonies, et créa une nouvelle marine. Il aurait voulu contenir à la fois les deux puissances les plus ambitieuses et les plus menaçantes pour l'Europe : la Russie, en s'opposant au partage de la Pologne; l'Angleterre, en excitant le mécontentement des colonies anglaises d'Amérique. Enfin, pour l'intérieur, il avait des projets de réformes. Il laissa le parlement condamner, en 1762, les jésuites et dissoudre leur société. Les couvents lui semblaient trop nombreux et il regardait l'immunité d'impôt accordée à l'Église pour ses biens comme un privilège dont la suppression aiderait à rétablir les finances délabrées de l'Etat. Louis XV, que tant de projets effrayaient pour son repos, sacrifia son ministre à la haine d'une courtisane, la comtesse du Barry (1770).

Banqueroute, pacte de famine, lettres de cachet. — L'abbé Terray, un des ennemis de Choiseul, fut alors chargé des finances. Cet homme, qui regardait « le peuple comme une éponge qu'il faut pressurer », ne trouva d'autre remède pour réduire la dette de l'État qu'une banqueroute. Cette banqueroute survenant au milieu de disettes artificiellement produites par le *pacte de famine* [1], porta au comble le mépris et la haine pour un gouvernement si coupable. Aux clameurs qui s'élevaient de toutes parts, Terray répondait froidement : « Le roi est le maître; la nécessité justifie tout. » Il n'en laissa pas moins subsister un déficit de vingt-cinq millions. Si les impôts, doublés depuis 1715, excitaient des murmures, les *lettres*

1. *Pacte de famine :* on appela ainsi une société qui accaparait les grains, produisait la famine au sein de l'abondance et gagnait ainsi des sommes énormes. Louis XV était actionnaire de cette compagnie pour dix millions.

de cachet[1], qui chaque jour se multipliaient d'une effrayante manière, faisaient naître bien des colères, car elles livraient la liberté des citoyens aux riches et aux puissants qui avaient une passion à assouvir ou une vengeance à satisfaire.

Destruction des parlements. — Vers ce temps, le roi brisa les parlements, instruments utiles, même avec leurs résistances (1771). Dès lors il n'y eut plus dans l'État place pour la seule opposition, respectueuse et timide, qui pût légalement se montrer. Richelieu et Louis XIV avaient détruit l'importance politique de la noblesse; Louis XV détruisait le grand corps de la magistrature. Qu'allait-il donc rester pour étayer le vieil édifice et couvrir le monarque?

Partage de la Pologne. — Et comment Louis XV usa-t-il de ce pouvoir, le plus absolu qui fût jamais? Pour laisser, en 1772, s'accomplir le grand crime politique de ce siècle, le déchirement de la Pologne, dont l'Autriche, la Prusse et la Russie se partagèrent les lambeaux sanglants.

Éclat des lettres et progrès des sciences. — Pendant que la France rougissait de son gouvernement, les lettres et les sciences prenaient un glorieux essor : Buffon, Clairaut, Réaumur, Jussieu, Lavoisier, Lagrange, Laplace, renouvelaient les sciences; Condillac, la philosophie; Quesnay, Gournay, Turgot, fondaient l'économie politique; Fontenelle, Diderot, d'Alembert, Raynal, Helvétius, Condorcet, Bernardin de Saint-Pierre, Lesage, Beaumarchais, portaient sur toutes choses un esprit nouveau. Une immense activité intellectuelle agitait la nation; et si la France n'avait plus en Europe la prépondérance politique, elle y avait la suprématie littéraire : l'Europe entière li-

1. Ces *lettres de cachet* étaient des ordres d'emprisonnement, où quelquefois le nom de la personne à emprisonner était laissé en blanc pour que celui qui avait acheté ou reçu en don la *lettre de cachet* pût la remplir à son gré. Un seul ministre de Louis XV, Saint-Florentin, passait pour en avoir donné cinquante mille.

sait ses livres. Les rois mêmes subissaient l'influence de ses idées et courtisaient le vrai roi du siècle, le défenseur pe Sirven, de la Barre et de Calas, l'écrivain universel qui composait la *Henriade*, *Zaïre* et le *Siècle de Louis XIV*, l'homme, en un mot, duquel il a été dit le plus de bien et le plus de mal, Voltaire. Montesquieu, tout à la



Voltaire.

fois moins audacieux et plus précis, comparait les législations, et montrait l'Angleterre avec ses libertés politiques comme le modèle à suivre. Un esprit plus aventureux, Rousseau, aussi éloquent qu'il était paradoxal, prenait la société tout entière à partie dans l'*Émile*, dans la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, dans le *Contrat social*.

Ainsi, le siècle marchait sur deux pentes contraires : la royauté d'un côté, la nation de l'autre. De là l'abîme qui à la fin se trouva entre elles : le trône y tomba.

Faits divers. — Sous ce règne : belles ordonnances de d'Aguesseau, qui forment le code de Louis XV. — Création de l'École militaire, de

l'École des ponts et chaussées, de la Manufacture royale de porcelaine de Sèvres. — Construction du Panthéon et du Palais-Bourbon, du Collège de France et de l'École de médecine. — Première exposition de peinture et de sculpture au Louvre, en 1740. — Premier paratonnerre établi en France, à Marly; première fabrique d'indienne à Mulhouse; première fabrique de velours de coton, à Amiens; première machine à vapeur, à Chaillot, en 1770.— Établissement de réverbères à Paris, en 1745. — Importation, en 1723, à la Martinique, d'un pied à café élevé en serre chaude au Jardin des Plantes. La riche culture du café aux Antilles date de là,

Louis XVI; Turgot. — Un espoir restait : Louis XVI (1774-1793) apportait sur le trône des vertus privées, une grande pureté de mœurs et l'envie de faire le bien, mais aussi une désastreuse faiblesse. Il commença par rappeler les parlements, que le chancelier Maupeou avait détruits; il supprima la servitude dans ses domaines, abolit les tortures, réduisit l'impôt, et refusa le don de joyeux avènement. La grande question était la réorganisation des finances.

Le roi appela au ministère le vertueux Turgot, grand citoyen qui voulait sauver la monarchie par de sévères réformes. Il proclama la liberté du commerce des grains, l'abolition des jurandes et des maîtrises ou la liberté de l'industrie, celle des corvées, qu'après lui on se hâta de rétablir; enfin l'établissement d'un impôt territorial égal pour tous. Le clergé et la noblesse possédaient les deux tiers des propriétés du royaume. Les soumettre à l'impôt était le seul remède; mais ils jetèrent les hauts cris et renversèrent le ministre qui avait voulu prévenir la révolution en la faisant lui-même. « Il n'y a que moi et M. Turgot qui aimons le peuple, » dit Louis XVI en signant le renvoi de son ministre.

Necker (1777-1781). — Après quelques jours de réaction, sous Maurepas, frivole vieillard de quatre-vingts ans, il fallut en revenir aux ministres sérieux. Le banquier genevois Necker, homme de talent et de probité, fut nommé contrôleur général. Necker fit appel au crédit et ouvrit des emprunts; mais c'était grever l'avenir au profit du présent; et quand il voulut revenir au système de

Turgot, aux réformes, la même opposition le renversa.

Guerre d'Amérique (1778-1783). — Un peu de gloire fit trêve pour quelques jours aux inquiétudes. Les colonies anglaises d'Amérique s'étaient soulevées contre leur métropole. La France les soutint. Une armée envoyée en Amérique sous les ordres de Rochambeau, et que le marquis de la Fayette avait précédée, aida à fonder l'indépendance des États-Unis. Le combat d'Ouessant, les succès de Lamotte-Piquet, et de d'Estaing, surtout les victoires du bailli de Suffren, montrèrent que la France n'a rien à craindre sur mer lorsqu'elle n'a pas en même temps à combattre sur terre quelque coalition formidable. Dans cette guerre, en effet, nous avions livré dix-sept batailles navales, et si nous ne les avions pas toutes gagnées, du moins n'en avions-nous perdu qu'une seule.

Traité de Versailles (1783). — Ce traité fut le dernier triomphe de la vieille monarchie. Il nous rendit le Sénégal, Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Pierre et Miquelon, et à l'Espagne notre alliée, Minorque et les Florides. Il faisait bien plus : en forçant les Anglais à reconnaître l'indépendance de leurs colonies, il constituait en face de la vieille Angleterre une Angleterre nouvelle. Les maîtres de la mer allaient avoir des rivaux qui ont déjà aidé à reconnaître la liberté de l'Océan.

Calonne. — Ce triomphe coûtait cher, plus de quatorze cents millions. Et les dépenses, depuis longtemps, dépassaient les revenus! Pour combler le déficit, qui s'élevait à plus de cent millions, les écrivains, la bourgeoisie, le parlement, demandaient des réformes politiques. Le succès de la guerre d'Amérique avait mis les idées de liberté à la mode jusque parmi les grands seigneurs. Mais la cour n'en voulait pas. Louis XVI céda à l'influence de la reine Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse, qui se souvint trop de l'Autriche sur le trône de France. Calonne, le ministre aimé de la cour, rejeta les réformes comme inutiles, et bientôt il fut réduit à avouer devant les notables (1787) un déficit annuel de cent quarante millions et une dette accrue en quelques années

d'un milliard six cent quarante-six millions. Alors il se fit lui-même novateur, plus novateur que Turgot, plus que Necker. Le mot fatal revenait donc toujours, les *abus*, les *privilèges*, et toujours repoussé!

Le successeur de Calonne, Brienne, archevêque de Toulouse, essaya d'établir de nouveaux impôts. Le parlement refusa de les enregistrer et demanda les états généraux. C'était le cri de la France; le roi les convoqua à Versailles pour le 1er mai (1789).

Faits divers. — Sous ce règne, Lavoisier fonde la chimie moderne. — Invention, en 1783, des aérostats (ballons); commencement des constructions de la digue de Cherbourg. — Fondation de l'Institut des aveugles. — Construction du mur d'enceinte de Paris. — Importation de mérinos d'Espagne, d'où sont provenus presque tous les mérinos et métis aujourd'hui répandus en France.

CHAPITRE XIV

LA RÉVOLUTION (1789-1795)

Le tiers état. — C'était le tiers état qui portait tout le poids de l'impôt. Puisque sa bourse était le trésor commun, il était inévitable que plus la monarchie deviendrait dépensière, plus elle se mettrait dans sa dépendance, et qu'un moment arriverait où, lassé de payer, il demanderait des comptes. Ce jour-là s'appelle la révolution de 1789.

Dans une brochure célèbre, l'abbé Siéyès répondit aux questions que tout le monde se faisait alors : « Qu'est-ce que le tiers état? La nation. — Qu'est-il? Rien. — Que doit-il être? Tout. » Ainsi, au mot de Louis XIV : « L'État, c'est moi, » Siéyès répondait : « L'État, c'est nous. » Il n'évaluait, en effet, le nombre des nobles de tout âge et de

tout rang qu'à moins de cent dix mille : faible minorité qui se perdait au sein de vingt-six millions d'hommes.

La cour. — La cour, surtout la reine, le comte d'Artois, le prince de Condé, eût voulu que les états généraux s'occupassent seulement d'affaires de finances, et que, le déficit comblé, les dettes payées, on renvoyât les députés chez eux. Mais les réformes politiques étaient la meilleure précaution à prendre contre le retour du déficit. La nation le comprit et les voulut.

Dissidences parmi les privilégiés. — Il s'en fallait de beaucoup qu'il y eût unanimité, au sein même des deux ordres privilégiés, pour le maintien des privilèges. Dans l'Église, comme à l'armée, les fonctions étaient souvent d'un côté, les revenus de l'autre. Il y avait des colonels en layette, des abbés de vingt ans et des évêques de vingt-cinq. De vieux majors, mal vus et mal payés, commandaient pour les uns au régiment, un prieur claustral ou un vicaire administrait pour les autres. Le clergé et la noblesse avaient donc chacun leur démocratie : l'un, les curés et les desservants de village; l'autre, les cadets de famille et les pauvres gentilshommes réduits, comme d'Assas, à se faire officiers de fortune. Il y eut pourtant cette différence, que les curés acceptèrent d'abord la Révolution, et que la gentilhommerie provinciale, surtout dans l'Ouest, se montra de très bonne heure opposée au mouvement.

Demandes des cahiers. — Cette opposition ne se montra pas au premier jour de la Révolution. L'élan fut d'abord général. La nation tout entière, nobles, prêtres et roturiers, moins quelques privilégiés qui alors se taisaient, était d'accord pour se régénérer. Elle avait consigné ses vœux dans les *cahiers des bailliages* en même temps qu'elle avait chargé ses députés de les accomplir. Or voici les demandes qui se retrouvaient à la fois dans tous les cahiers et qui, par conséquent, n'étaient l'objet d'aucune contestation :

1° La souveraineté émane du peuple et ne peut s'exercer que par l'accord de la représentation nationale avec

le chef héréditaire de l'État : urgence de donner une constitution à la France ; droit exclusif pour les états généraux de contrôler les dépenses publiques et de voter l'impôt; nécessité pour le clergé et la noblesse de renoncer à leurs immunités financières et à leurs privilèges personnels; suppression des derniers restes du servage ; admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics;

2° Liberté des cultes et de la presse; éducation par l'État des enfants pauvres et abandonnés ;

3° Unité de la législation et de la jurisprudence; suppression des juridictions exceptionnelles; publicité des débats; adoucissement des lois pénales ; réforme des lois de procédure ;

4° Création d'assemblées provinciales pour contrôler la gestion de tous les délégués de l'autorité royale ; unité de poids et de mesures; nouvelle division du royaume d'après la population et le revenu ;

5°. Dans l'ordre économique : liberté de l'industrie ; suppression des douanes intérieures ; remplacement de divers impôts par un impôt territorial et mobilier qui atteindrait les revenus, mais jamais le capital.

Ces demandes contenaient toute la Révolution.

L'Assemblée nationale constituante. — Les états généraux se réunirent le 5 mai à Versailles. La première question qui se présenta fut celle-ci : Votera-t-on par tête ou par ordre? Si l'on votait par ordre, la majorité était assurée au clergé et à la noblesse; si l'on votait par tête, elle était acquise aux députés du tiers, plus nombreux que ceux des deux autres ordres réunis (561). Les députés du tiers, maîtres de la salle commune, appelèrent dans leur sein les dissidents du clergé et de la noblesse, et le 17 juin 1789 ils se déclarèrent, sur la proposition de Siéyès, *Assemblée nationale constituante.*

Serment du Jeu de Paume (20 juin). — La cour, effrayée, ferma le lieu des séances : mais les députés, rassemblés le 20 juin dans la salle du Jeu de Paume, y firent le solennel serment de ne point se séparer avant

d'avoir donné une constitution à la France. Dès lors les événements se précipitent.

Fusion des trois ordres. — Le 22 juin, cent quarante-huit membres du clergé viennent siéger avec les députés du tiers. — Le 23, le roi casse, en séance royale, toutes les décisions du tiers, et défend aux membres des trois ordres de se réunir. Le maître des cérémonies veut



Mirabeau.

faire évacuer la salle commune. La révolution répond par la voix de Mirabeau : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Et l'Assemblée se déclare inviolable. — Le 25, quarante-sept membres de la noblesse se réunissent au tiers. — Le 27, le roi invite lui-même les dissidents à achever la fusion des ordres.

Prise de la Bastille, 14 juillet 1789. — Mais la cour rassemble des troupes[1], appelle des régiments

1. L'armée était d'avance du côté de la Révolution, par haine contre les officiers nobles. Sur quatre-vingt-dix millions qu'elle coûtait, les officiers en prenaient quarante-six, et n'en laissaient aux soldats que

étrangers et renvoie Necker, le ministre populaire. Paris répond à ces provocations imprudentes par une insurrection. Camille Desmoulins soulève le peuple au Palais-Royal; les gardes-françaises passent de son côté, et les régiments allemands qui campaient aux Champs-Élysées se replient sur Versailles. Aussitôt la garde nationale s'organise. Le 14 juillet, on attaque la Bastille, elle n'avait qu'une très faible garnison qui se défendit mal C'était la première de ces journées révolutionnaires où le peuple prit l'habitude de recourir à la force.

Création de la garde nationale; drapeau tricolore. — « C'est donc une révolte! s'écria Louis XVI en apprenant ces nouvelles. — Non! sire, répondit le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, c'est une révolution. » La veille, son armée avait été impuissante; aujourd'hui on jetait bas sa forteresse. Les temps étaient accomplis. Le petit-fils de Louis XIV vint à l'Assemblée et de là à Paris, déclarant qu'il ne faisait qu'un avec la nation, qu'il rappelait Necker, qu'il éloignait les troupes, qu'il sanctionnait l'établissement de la garde nationale. Cette garde prit la cocarde bleue et rouge de Paris, au milieu de laquelle la Fayette plaça la cocarde blanche de la royauté, en disant : « Voici une cocarde qui fera le tour du monde. »

Abolition des droits féodaux, 4 août. — A la nouvelle des événements de Paris, l'agitation gagna de proche en proche toute la France. En beaucoup de lieux, les paysans brûlèrent les couvents et les châteaux pour détruire les anciens titres et les chartes féodales. Il devenait urgent de prévenir une jacquerie par de grandes réformes.

Dans la nuit du 4 août le clergé et la noblesse renoncèrent aux droits féodaux et aux justices seigneuriales ; le tiers, à la vénalité des charges. Tous se soumettaient au droit commun.

quarante-quatre. Encore y avait-il d'indignes fraudes. Le seul régiment de Beauce réclamait deux cent quarante mille sept cent vingt-sept livres qui avaient été détournées.

Journées des 5 et 6 octobre — Jusqu'au mois d'octobre, l'Assemblée s'occupa de la constitution. Mais autour du roi s'était réveillée l'espérance de tout arrêter encore. La cour parlait de nouveau d'un appel à la force. Ces menaces contre l'Assemblée amenèrent les déplorables journées des 5 et 6 octobre. Le peuple de Paris, jeté dans le désespoir par la famine, courut à Versailles et viola la demeure royale. Le roi fut ramené dans la capitale. « Henri IV a conquis son peuple, dit Bailly à Louis XVI; le peuple vient de conquérir son roi. » Avec Louis XVI à Paris, le peuple croyait avoir du même coup chassé la famine! « Nous ramenons le boulanger, » disait-il. L'Assemblée suivit le prince, et, comme lui, se trouva sous la main du peuple de cette grande cité, que bientôt la bourgeoisie et ses représentants, la Fayette et Bailly, deux hommes honnêtes et modérés, ne pourront plus contenir..

L'émigration. — Déjà de déplorables excès avaient eu lieu. La foule, exaltée par la misère, par les périls, par les soupçons, s'était habituée à frapper elle-même ceux qu'elle regardait comme coupables, et, dans des exécutions sans jugement, elle avait pris le goût du sang. Après la chute de la Bastille, De Launay, son gouverneur, Flesselles, le prévôt des marchands, le ministre Foulon, l'intendant Berthier, avaient été égorgés. A Versailles, des gardes du corps avaient été massacrés en défendant la reine. Dans les provinces, les paysans ne se contentaient pas toujours de déchirer les titres féodaux, d'abattre les tours et les ponts-levis : ils tuaient le seigneur et sa famille. La terreur gagna la cour et les châteaux. Les conseillers les plus imprudents du roi, le comte d'Artois, son frère, le prince de Condé, les Polignac, etc., s'enfuirent, le laissant seul au milieu du peuple dont ils allaient soulever la terrible colère en dirigeant contre la patrie la main de l'étranger.

Travaux de l'Assemblée. — Cependant l'Assemblée nationale poursuivait le cours de ses immortels travaux. Au nom de la liberté, elle affranchit de toute entrave les

cultes dissidents, la presse et l'industrie; au nom de la justice, elle supprima le droit d'aînesse; au nom de l'égalité, elle abolit la noblesse et les titres, déclara tous les Français admissibles aux emplois publics, quelle que fût leur religion, et remplaça les vieilles démarcations provinciales par la division en quatre-vingt-trois départements.

L'argent sortait du royaume avec les émigrés et surtout se cachait par peur de l'émeute. L'Assemblée ordonna l'émission de quatre cents millions d'*assignats* hypothéqués sur les biens du clergé, dont elle ordonna la vente. En même temps les vœux monastiques cessèrent d'être reconnus par la loi, les cloîtres furent ouverts et les parlements remplacés par des tribunaux électifs.

La souveraineté de la nation étant proclamée, on en concluait que tous les pouvoirs devaient découler du peuple. L'élection fut donc partout introduite. Un conseil délibérant fut placé dans les départements, les districts et les communes, à côté du conseil exécutif, comme à côté du roi on plaçait le Corps législatif. Et déjà quelques-uns trouvaient que, dans ce système, un roi héréditaire était une inconséquence.

Opposition de la cour. — Cependant la cour n'acceptait pas et ne pouvait pas accepter la Constitution. Vaincue à Paris le 14 juillet, à Versailles le 6 octobre, la noblesse fuyait à Coblentz, et de là conspirait tout haut contre la France. Celle qui était restée auprès du roi conspirait tout bas. Le roi, qui n'eut jamais une volonté, laissait faire; il acceptait publiquement les décrets de l'Assemblée et, en secret, il protestait contre la violence faite à ses droits : jeu double, qui toujours porta malheur.

La Fédération. — Il y eut pourtant un moment d'universelle confiance et d'immense espoir : ce fut à la fête de la Fédération, offerte par les Parisiens, dans le Champ de Mars, aplani à cet effet, aux cent mille députés de l'armée et des quatre-vingt-trois départements. Depuis

novembre 1789 jusqu'en juillet 1790, dans les villages, dans les villes, les habitants, en armes, fraternisèrent avec les hommes de la ville, du village voisin, tous s'unissant dans la joie de la patrie retrouvée. Ces fédérations locales se rattachèrent les unes aux autres et finirent par former la grande fédération française, qui envoya, le 14 juillet 1790, à Paris cent mille représentants. Le roi jura solennellement, devant eux, fidélité à la Constitution.

Constitution civile du clergé. — L'esprit de concorde et de fraternel dévouement remplit tous les cœurs durant cette fête, une des magnifiques journées de la Révolution, mais qui n'eut pas de lendemain. Les sourdes hostilités recommencèrent aussitôt entre la cour et l'Assemblée. La cause fut la *constitution civile du clergé*, mesure imprudente qui, appliquant à l'Église la réforme introduite dans l'État, soumettait à l'élection même les curés et les évêques, et troublait toute la hiérarchie ecclésiastique alors existante. Le pape condamna cette organisation nouvelle et défendit d'y obéir. Le roi opposa son *veto*. Il le leva après une émeute. Mais la grande majorité du clergé refusa de prêter serment à la Constitution. Le schisme entra alors dans l'Église de France. A sa suite vont arriver bientôt les persécutions et une guerre civile effroyable.

Fuite du roi. — Le roi, violenté dans sa conscience par ce décret, comme il l'était dans ses affections par les mesures que l'Assemblée le forçait de prendre contre l'émigration, ne se sentait plus libre. Cette liberté, qu'il n'avait pas aux Tuileries, il crut la retrouver en se réfugiant dans le camp de Bouillé, d'où il pouvait appeler l'Autriche et la Prusse à son secours. Arrêté, dans sa fuite, à Varennes (21 juin 1791), il fut suspendu de ses fonctions par l'Assemblée, et, le peuple réclamant, le 17 juillet, au Champ de Mars, son abdication, Bailly ordonna de déployer le drapeau rouge et de tirer sur les attroupements.

La Constitution de 1791. — Le 14 septembre, le

roi, jusque-là retenu aux Tuileries comme un prisonnier, accepta la Constitution de 1791, qui créait une seule assemblée législative chargée de faire les lois, et laissait au monarque, avec le pouvoir exécutif, la faculté de suspendre pendant quatre ans les volontés nationales (droit de *veto*). Le corps électoral était divisé en assemblées primaires qui nommaient les électeurs et en assemblées électorales qui nommaient les députés. Les premières comprenaient les citoyens actifs, c'est-à-dire les citoyens âgés de vingt-cinq ans, inscrits sur les rôles de la garde nationale et payant une contribution directe égale à la valeur locale de trois journées de travail; les secondes étaient formées des citoyens propriétaires, usufruitiers, ou locataires d'un bien rapportant de cent cinquante à deux cents francs environ. Tous les citoyens actifs étaient éligibles.

Clôture de la constituante (30 septembre 1791). — La Constituante finit dignement par des paroles de liberté et de concorde. Elle proclama une amnistie générale, supprima les entraves mises à la circulation, et effaça, pour rappeler les émigrés à la patrie, toutes les lois d'exception; mais ils ne l'entendirent pas.

Parmi ses membres s'étaient signalés : Mounier, Malouet, Barnave, les Lameth, Cazalès, Maury, Duport, Siéyès, et surtout Mirabeau qui, s'il eût vécu, eût peut-être réconcilié la royauté et la révolution. Elle est de Mirabeau, cette belle formule de l'ère nouvelle : « Le droit est le souverain du monde. » La Constituante avait interdit la réélection de ses membres à la nouvelle assemblée : désintéressement imprudent au moment où plus que jamais la liberté avait besoin que les vétérans de la Révolution tinssent son drapeau haut et ferme au-dessus des rêveurs farouches.

Faits divers. — 1789, création du *Moniteur universel* (5 mai); formation du club des Jacobins (novembre). — 1790, insurrection des colonies (octobre et novembre). — 1791, mort de Mirabeau (2 avril); réunion du comtat Venaissin à la France (4 mai).

L'Assemblée législative (1er oct. 1791-21 sept. 1792). — L'Assemblée législative, si pâle entre ses deux grandes et terribles sœurs, la Constituante et la Convention, commença ses séances le 1er octobre 1791 et les termina le 21 septembre 1792. Ses meneurs, les girondins Brissot, Pétion, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Isnard, Valazé, travaillèrent à renverser la royauté. Les premiers décrets de l'Assemblée frappèrent les émigrés qui venaient de faire signer aux puissances la déclaration de Pilnitz, et les prêtres non assermentés qui, par leur refus de prêter le serment civique, devenaient des causes de troubles dans les provinces, surtout dans la Vendée et la Bretagne. Le roi ne voulut point d'abord sanctionner ces décrets. La déclaration de guerre qu'il fit à l'Autriche le 20 avril 1792 ne put dissiper la crainte de secrètes négociations de la cour avec l'ennemi, et la déroute des troupes françaises, à la rencontre de Quiévrain, fit crier à la trahison.

Puissance de la Commune de Paris. — Les constitutionnels, amis du roi, qui avaient eu d'abord la prépondérance dans l'Assemblée, n'avaient pu prévaloir dans le conseil municipal de Paris. Un girondin, Pétion, fut nommé maire de préférence à la Fayette. Dès lors les plus violentes motions contre la royauté partirent de l'Hôtel de Ville, répétées, grossies encore dans les clubs fameux des Jacobins et des Cordeliers, et de là répandues dans le peuple par les mille voix de la presse, surtout par le journal de Marat, qui commençait sa sanguinaire dictature. La foule ne résista pas longtemps à cet appel, que semblaient justifier et les menaces de l'étranger et l'insuffisance des mesures prises pour la défense du territoire.

Le 20 juin 1792. — Le 20 juin, les Tuileries furent envahies, et le roi, injurié en face, fut contraint de se couvrir du bonnet rouge. La Fayette demanda en vain justice pour cette violation de la demeure royale. Lui-même, proscrit deux mois après, fut forcé de quitter son armée et la France. Il avait été la dernière espérance

des constitutionnels ; sa fuite annonçait le triomphe des républicains.

Manifeste de Brunswick. Journée du 10 août. — L'insolent manifeste du duc de Brunswick, qui, en envahissant la France, menaça de mort tous les habitants pris les armes à la main (25 juillet), et la déclaration faite par l'Assemblée que la patrie était en danger, donnèrent une nouvelle impulsion à l'exaltation populaire. La France répondit au patriotique appel de Paris. Mais aux cris de haine contre l'étranger se mêlaient des cris de colère contre la cour, secrète alliée de l'ennemi. Au 10 août, les républicains reprirent la tentative manquée au 20 juin.

Des volontaires marseillais et bretons, tout le peuple des faubourgs, plusieurs sections de la garde nationale attaquèrent le château. Les Suisses et les nobles qui le défendaient furent massacrés. Le roi se réfugia au milieu de l'Assemblée législative, qui le déclara suspendu de ses droits, et le fit enfermer au Temple avec toute la famille royale. Quatre mille personnes avaient péri.

La Constitution était déchirée, une *Convention* fut convoquée pour rédiger une constitution nouvelle.

Massacres de septembre. — Avant qu'elle s'assemblât, et quand la Législative avait déjà perdu toute autorité par l'approche de sa fin, un grand crime épouvanta la France. Les prisons de Paris furent forcées du 2 au 5 septembre, et neuf cent soixante-six prisonniers furent égorgés. Danton avait prononcé ces sinistres paroles : « Il faut faire peur aux royalistes ; de l'audace, de l'audace, encore de l'audace. » Un petit nombre d'égorgeurs, soudoyés par la Commune de Paris, avaient répondu à cet appel.

Victoire de Valmy. — Le courage de nos soldats permet heureusement de détourner les yeux de la Saint-Barthélemy révolutionnaire. Dumouriez gagna le 20 septembre la bataille de Valmy, qui sauva la France. Quelques jours auparavant, les Prussiens assiégeaient Verdun ;

Beaurepaire y commandait. Le conseil municipal, refusant de se défendre, signa une capitulation. « J'ai juré, s'écria le commandant, de sauver la place ou de périr : je tiendrai mon serment; » et, tirant un pistolet, il se fit sauter la cervelle dans la salle même du conseil.

La Convention (21 sept. 1792-27 oct. 1795); abolition de la royauté. Victoire de Jemmapes. — Dès sa première séance, la Convention abolit la royauté et proclama la république. Le 3 décembre, elle décida que Louis XVI serait jugé par elle, contrairement à la Constitution, qui déclarait le roi inviolable et ne prononçait d'autre peine contre lui que la déchéance. Un mois auparavant, Dumouriez avait gagné sur les Autrichiens la bataille de Jemmapes, qui nous ouvrit la Belgique (7 novembre).

Procès et mort de Louis XVI. — Dans les grands procès politiques il n'y a point de juges, mais des vainqueurs et des vaincus. Louis, vaincu, était condamné d'avance. Le vénérable Malesherbes demanda et obtint l'honneur de défendre son ancien maître. Un jeune avocat, de Sèze, porta la parole : « Je cherche en vous des juges, dit-il, et je ne vois que des accusateurs. » Il disait vrai. La situation était extrême : l'Angleterre menaçait, les Autrichiens allaient faire de plus grands efforts, et une coalition de l'Europe entière était imminente. « Jetons-leur en défi une tête de roi, » s'écria Danton. Louis monta sur l'échafaud le 21 janvier 1793.

On avait cru que cette tête royale, en tombant, creuserait un abîme infranchissable entre l'ancienne France et la France nouvelle, et c'était moins le roi que la royauté que l'on décapitait. En signant l'arrêt de Louis, Carnot avait pleuré. Ainsi la fatale doctrine du salut public comptait dans l'histoire un crime de plus. On venait d'oublier encore une fois que le salut vient des grands cœurs, non du bourreau.

Première coalition (1793-1797). — A la nouvelle de la mort de Louis XVI, les puissances qui hésitaient encore se déclarèrent contre la France, et toutes nos

frontières furent menacées au moment où dans la Bretagne et dans la Vendée s'allumait la guerre civile. La Convention tint tête partout. Quatorze armées furent levées pour intimider les ennemis du dehors; à l'intérieur, on créa un tribunal révolutionnaire qui jugea sans appel et punit de mort pour une parole, pour un regret, pour le nom seul qu'on portait (10 mars 1793).

La Terreur. — La défection de Dumouriez, qui abandonna son armée pour passer dans le camp autrichien (4 avril 1793), augmenta les craintes et fit multiplier les mesures révolutionnaires. Afin qu'aucun traître ne pût échapper, la Convention renonça à l'inviolabilité de ses membres; et, abdiquant elle-même une partie de ses pouvoirs, elle créa dans son sein un *Comité de salut public* qui fut comme investi du pouvoir exécutif. Le soupçon, en effet, était partout. Robespierre croyait fermement que les girondins voulaient démembrer la France et l'ouvrir aux étrangers; les girondins, que Marat, Robespierre et Danton voulaient faire roi le duc d'Orléans, ensuite l'assassiner, et fonder un triumvirat, d'où Danton aurait précipité ses deux collègues pour régner seul. Chacun prêtait de bonne foi à ses adversaires des plans absurdes. De là des défiances, la peur, cette terrible conseillère, et la hache suspendue et tombant sur toutes les têtes. Ce système a un nom, *la Terreur :* terreur parmi les bourreaux comme au milieu des victimes, et d'autant plus impitoyable.

Proscription des girondins. Soulèvement des provinces. — Le premier décret fut bientôt mis à exécution. Les *montagnards*, qui avaient pour chefs Marat, Danton et Robespierre, firent décréter d'accusation trente et un girondins (2 juin), dont plusieurs, échappés aux perquisitions, tentèrent de soulever les départements. Alors Caen, Bordeaux, Lyon, Marseille et la plupart des villes du Midi se déclarèrent contre la Convention; Toulon fut livré aux Anglais avec toute la flotte de la Méditerranée; Condé, Valenciennes tombèrent aux mains des ennemis; Mayence, occupé par nos troupes, capitula; au

nord et au sud, l'ennemi passa nos frontières. En même temps les Vendéens étaient partout victorieux, et un autre ennemi, une disette affreuse, provoquait la désorganisation intérieure.

Énergie des mesures de défense. — La cause de la Révolution, défendue par moins de trente départements, semblait perdue; la Convention la sauva en déployant une énergie sauvage. Merlin rédigea la loi des suspects, qui jeta plus de trois cent mille individus dans les prisons; et Barrère vint dire au nom du Comité de salut public : « La République n'est plus qu'une grande ville assiégée, il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. Tous les âges sont appelés par la patrie à défendre la liberté; les jeunes gens combattront, les hommes mariés forgeront les armes; les femmes feront les habits et les tentes des soldats; les enfants mettront le vieux linge en charpie, et les vieillards se feront porter sur les places publiques pour enflammer tous les courages. » Douze cent mille hommes furent mis sur pied. Bordeaux et Lyon rentrèrent dans le devoir. Bonaparte, alors capitaine d'artillerie, reprit Toulon; les Vendéens furent chassés des portes de Nantes, et Jourdan, mis à la tête de la principale armée, contint les coalisés.

Permanence de la guillotine. — Tant d'efforts ne s'accomplirent pas sans de terribles déchirements à l'intérieur. Les nobles, les prêtres, proscrits sous le nom de suspects, périssaient en foule sur les échafauds dressés dans toutes les villes. Carrier, Fréron, Collot-d'Herbois, Couthon, Fouché, Barras se montraient sans pitié. L'assassinat de Marat par Charlotte Corday, qui, en le tuant, croyait tuer la Terreur (13 juillet), la rendit plus implacable. La reine Marie-Antoinette, sa sœur Madame Élisabeth, Bailly, les chefs des girondins, le duc d'Orléans, le général Custine, Mme Roland, Lavoisier, Malesherbes, mille autres têtes illustres tombèrent. Puis les montagnards se déchirèrent entre eux. Robespierre et Saint-Just, soutenus par la puissante société des Jaco-

bins, proscrivirent d'abord les anarchistes hideux du parti d'Hébert; après ceux-ci, Camille Desmoulins et Danton, qui parlaient d'indulgence.

Le 9 thermidor. — La paix ne put encore règner parmi ce qui restait de montagnards. Plusieurs des proconsuls les plus féroces que Robespierre menaçait, et quelques membres des comités dont il voulait briser à son profit la dictature, Fouché, Tallien, Carrier, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier, Amar, etc., firent la journée du 9 thermidor, où l'on décréta d'accusation Robespierre, Couthon, Saint-Just, et deux autres représentants, Lebas et Robespierre le jeune, qui demandèrent à partager leur sort. Cent de leurs amis périrent avec eux. Deux jours plus tôt, cette révolution eût sauvé la tête du jeune et noble André Chénier (27 juillet 1794).

Fin de la Terreur. — Quelques-uns des hommes qui avaient renversé Robespierre étaient ceux-là mêmes qui avaient poussé la Terreur aux dernières limites. Mais telle était la force de l'opinion publique, qu'ils furent contraints de paraître n'avoir vaincu que pour la modération. La chute de Robespierre devint le signal d'une réaction qui, malgré d'affreux excès, laissa cependant respirer la France. La guillotine cessa d'être le grand moyen de gouvernement; et si les partis continuèrent longtemps encore à se proscrire, du moins le peuple ne fut plus appelé à ce hideux spectacle de trente ou quarante têtes tombant par jour sous le couteau. Durant les quatre cent vingt jours qu'avait duré la Terreur, deux mille six cent soixante-neuf condamnations avaient été prononcées par le tribunal révolutionnaire et exécutées. Du 10 au 27 juillet, quatorze cents personnes avaient péri à Paris. Mais comment compter les victimes de Couthon et de Collot-d'Herbois à Lyon, de Lebon à Arras, de Carrier à Nantes, de Fréron à Toulouse et à Marseille, de Tallien à Bordeaux!

Glorieuse campagne de 1793-1794. — La gloire des armes vint heureusement consoler la France dans son

deuil. Du Comité de salut public, Carnot, organisant la victoire, avait envoyé aux armées des plans que nos soldats surent accomplir. Dans l'immortelle campagne de 1793, Pichegru battit le duc d'York et l'Autrichien Clairfait; Hoche rejeta au delà du Rhin Brunswick et Wurmser; Jourdan battit le duc de Cobourg à Fleurus; Dugommier et Moncey, les Espagnols qui avaient perdu Fontarabie et Saint-Sébastien. L'hiver n'arrêta pas nos succès. Pichegru conquit la Hollande, qu'il constitua en république batave, Hoche pacifia la Vendée. Deux puissances effrayées de leurs défaites, la Prusse et l'Espagne, demandèrent la paix. L'Angleterre, l'Autriche, la Sardaigne et l'Empire restaient toujours en ligne. La première, pour relever dans nos provinces de l'Ouest les forces du parti royaliste, qu'affaiblissait la rivalité de Charette et de Stofflet, débarqua à Quiberon deux divisions d'émigrés. Elles furent détruites par Hoche (21 juillet 1795).

Revers sur la mer; le Vengeur. — La Révolution avait improvisé des généraux comme des armées. Mais, si le génie de la guerre continentale tient de l'inspiration, la guerre maritime exige de la science et une longue pratique. Or tout ce brillant état-major naval qui avait vaincu l'Angleterre dans la guerre d'Amérique avait émigré; nos flottes étaient sans chefs, de là notre infériorité dans les combats d'escadre. Le 1er juin 1794, l'amiral Villaret-Joyeuse, naguère simple capitaine, attaqua, avec vingt-six vaisseaux montés par des paysans, une flotte anglaise de trente-huit voiles, pour protéger l'arrivée d'un immense convoi de blé. Le convoi passa, et une partie de nos départements fut sauvée de la famine, mais la flotte fut battue et perdit sept vaisseaux. Un d'eux, *le Vengeur*, s'engloutit dans les flots au chant de *la Marseillaise*. La Martinique, la Guadeloupe, la Corse même, que nous ne pouvions défendre, furent enlevées par les Anglais.

Constitution de l'an III. — Cependant la Convention, sortie victorieuse des émeutes qui suivirent le 9 ther-

midor[1], abolit la constitution démocratique de 1793, qui n'avait pas encore été mise à exécution, et attribua le pouvoir législatif à deux conseils, celui des Cinq-Cents et celui des Anciens, et le pouvoir exécutif à un *Directoire* formé de cinq membres, qui se renouvelaient tous les ans par cinquième. La Convention avait tout réuni. Maintenant on divisait tout. Le pouvoir législatif allait avoir deux têtes, ce qui n'est pas trop pour un bon conseil, mais le pouvoir exécutif en aura cinq, ce qui est mauvais pour l'action. On espérait ainsi échapper à la dictature et faire une république modérée : on ne fit qu'une république faible et anarchique.

Le 13 vendémiaire. — Les assemblées primaires acceptèrent l'acte constitutionnel; mais des troubles éclatèrent dans Paris. Plusieurs sections de la garde nationale, entraînées par les royalistes, marchèrent en armes sur la Convention. Barras, que l'Assemblée avait nommé général en chef, chargea Bonaparte de la défendre. La journée du 13 vendémiaire assura son triomphe et la fortune du jeune officier, dont les habiles dispositions avaient rendu la supériorité du nombre inutile (5 octobre 1795). Le 4 brumaire suivant, la Convention déclara sa mission terminée (26 octobre).

Principaux actes législatifs de la Convention. — Au milieu de ces déchirements et de ces victoires, la Convention avait poursuivi ses réformes politiques et sociales. Pour fortifier l'unité de la France, elle avait décrété une instruction nationale et la création de l'École normale, des écoles centrales (lycées), des écoles de médecine, des écoles primaires, du Conservatoire des arts et métiers, des chaires de langues vivantes, du Bureau des longitudes, du Conservatoire de musique, de

1. Une de ces journées fut celle du premier prairial (20 mai 1795). Le peuple ayant envahi la salle de la Convention, le député Ferraud fut tué. Boissy-d'Anglas présidait. On lui présente au bout d'une pique la tête de Ferraud. Il se découvre, s'incline, et, par son sang-froid et sa dignité, impose à ces furieux.

l'Institut, du Muséum d'histoire naturelle, et avait enfin établi l'unité des poids et des mesures (système métrique). Par la vente des biens nationaux, elle avait appelé des millions d'hommes à la propriété; et par la création du grand-livre de la dette publique, elle avait fondé le Crédit de l'État. L'invention du télégraphe aérien permit de porter rapidement jusqu'aux frontières les ordres du gouvernement central, et l'établissement des musées ranima le goût des arts. La Convention voulait encore que l'infirme, l'enfant abandonné, fussent recueillis, secourus par la patrie, et le dernier décret de ces législateurs terribles porta que la peine de mort serait abolie après la pacification générale.

CHAPITRE XV

LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT (29 OCTOBRE 1795. 18 MAI 1804)

Situation de la République à la fin de 1795. — Avant de se séparer, la Convention avait eu soin de décréter que les deux tiers des membres du conseil des Anciens et de celui des Cinq-Cents seraient pris parmi les conventionnels. Ceux-ci avaient donc la majorité dans les conseils; ils élurent pour directeurs cinq régicides : la Réveillère-Lepeaux, Carnot, Rewbell, Letourneur et Barras. Les cinq membres du nouveau gouvernement vinrent s'établir au palais du Luxembourg. La situation était difficile : le Trésor était vide, et les assignats tombés dans le plus complet discrédit[1]. Le commerce et l'indus-

1. Le louis d'or coûtait, le premier décembre 1795, 3500 francs en assignats; le premier janvier 1796, 4600; le premier mars, 7200.

trie n'existaient plus; nos armées manquaient de vivres, de vêtements, même de munitions. Mais trois années d'une telle guerre avaient formé les soldats et les généraux. Moreau commandait l'armée du Rhin, Jourdan celle de Sambre-et-Meuse; Hoche veillait sur les côtes de l'Océan pour les défendre contre les Anglais et pacifier la Bretagne et la Vendée. Enfin, celui qui devait les éclipser tous, Bonaparte, alors âgé de vingt-sept ans, venait de gagner, au 13 vendémiaire, le commandement de l'armée de l'intérieur, qu'il échangea bientôt contre celui de l'armée d'Italie.

Campagne de Bonaparte en Italie (1796-1797). — Quand il vint se placer à sa tête, il la trouva cantonnée dans les Alpes, où elle luttait péniblement contre les troupes sardes, tandis que les Autrichiens menaçaient Gênes et marchaient sur le Var. Avec le coup d'œil du génie, Bonaparte choisit son champ de bataille. Au lieu d'user ses forces au milieu de ces rochers stériles où l'on ne peut frapper de grands coups, il tourne les Alpes, dont il n'aurait pu forcer le passage, se place par cette habile manœuvre entre les Piémontais et les Autrichiens, les coupe, les bat successivement, rejette les premiers dans l'Apennin, les autres sur leur capitale, et pousse l'armée sarde l'épée dans les reins jusqu'à ce qu'elle ait posé les armes. Délivré d'un ennemi, il se retourne sur l'autre. En vain Beaulieu, effrayé des victoires de Montenotte (11 avril), de Millésimo (14), de Dégo (15) et de Mondovi (22), se replie en toute hâte; Bonaparte le suit, l'atteint, l'écrase. Au pont de Lodi, les Autrichiens veulent l'arrêter par le feu d'une artillerie formidable : nos soldats les culbutent (10 mai). A Beaulieu succède Wurmser, le meilleur général de l'Autriche; à la première armée, une seconde, plus nombreuse et mieux aguerrie : elle disparaît comme l'autre (victoires de Lonato et de Castiglione, 3 et 5 août, de Bassano, 8 septembre). Alvinzi remplace Wurmser; il est écrasé à Arcole (novembre 1796) et à Rivoli (janvier 1797). L'archiduc Charles n'est pas plus heureux. Tous les généraux de l'Autriche viennent échouer contre

moins de quarante mille hommes conduits par un général de vingt-huit ans.

Sur le drapeau que le Directoire donna à l'armée d'Italie, il fit écrire ces mots : « Elle a fait cent cinquante mille prisonniers, pris cent soixante-dix drapeaux, cinq cent cinquante pièces d'artillerie de siège, six cents pièces de campagne, cinq équipages de pont, neuf vaisseaux, douze frégates, douze corvettes, dix-huit galères, donné la liberté aux peuples du nord de l'Italie, envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Véronèse, du Corrège, de l'Albane, de Carrache, de Raphaël, etc., triomphé en dix-huit batailles rangées, et livré soixante-sept combats. »

Glorieuse retraite de Moreau et traité de Campo-Formio. — Durant ces merveilleuses campagnes d'Italie, Jourdan s'était laissé battre par l'archiduc Charles à Würtzburg ; et Moreau, découvert, avait dû reculer jusqu'au Rhin : retraite aussi glorieuse qu'une victoire, car il avait mis quarante jours à faire cent lieues sans se laisser entamer. D'ailleurs l'armée d'Italie avait conquis pour la France cette limite du grand fleuve, qui, pendant plus de mille ans, avait déjà séparé la Gaule et la Germanie. Le traité de Campo-Formio, signé par Bonaparte le 17 octobre 1797, nous avait rendu le Rhin pour frontière. Au delà des Alpes, nous avions une alliée dévouée dans la nouvelle république cisalpine fondée en Lombardie.

Expédition d'Égypte (1798-1799). — L'Autriche avait posé les armes ; mais l'Angleterre, inattaquable dans son île, ne pouvait consentir à laisser à la France tant de conquêtes. La guerre continua donc avec elle. Pour la frapper au cœur, en détruisant son commerce, le Directoire entreprit l'expédition d'Égypte, que Bonaparte conduisit. Des bords du Nil il espérait atteindre l'Angleterre dans l'Inde et y détruire son empire. Aux batailles des Pyramides (21 juillet 1798) et du Mont-Thabor (16 avril 1799), il dispersa devant lui les Mameluks et les Turcs. Mais la destruction de la flotte française à Aboukir (1er août 1798), en le privant d'artillerie de siège, le fit échouer devant

Saint-Jean d'Acre (20 mai 1799). Dès lors, enfermé dans l'Égypte, il ne pouvait rien faire de grand. Après avoir encore exterminé une armée turque à Aboukir (25 juillet 1799), il abandonna sa conquête pour venir offrir à la France son épée et son génie.

Revers en Europe. — Durant son absence, la faiblesse du Directoire avait laissé perdre tous les fruits de la paix de Campo-Formio; la guerre avait été reprise avec l'Autriche; et l'Italie, où nous avions pénétré jusqu'à Naples, était perdue. La victoire de Masséna à Zurich (25 septembre 1799) et celle de Brune à Bergen (19 septembre) venaient de sauver la France d'une invasion.

Progrès des royalistes. — A l'intérieur, la lutte des partis recommençait plus vive, mais heureusement moins meurtrière. Depuis le 9 thermidor, la Révolution, déviant de sa route, semblait vouloir retourner en arrière; les émigrés rentraient en foule, les royalistes se montraient partout. La condamnation de Babœuf et de quelques républicains exaltés, qui prêchaient l'abolition de la propriété, accrut leurs espérances. Le prétendant, Louis XVIII, frère de Louis XVI[1], se croyait déjà sur le point d'être rappelé, et faisait ses conditions.

Le 18 fructidor. — Mais le Directoire n'hésita pas à se décimer lui-même en proscrivant deux de ses membres : Carnot, qui ne voulait pas qu'on recourût à la violence contre les royalistes, et Barthélemy, qui les favorisait. Cinquante-trois membres des deux conseils furent condamnés à la déportation. Parmi eux étaient Pichegru, Barbé-Marbois, Boissy-d'Anglas, Portalis et Camille Jourdan (4 septembre 1797).

Le 30 prairial. — Le corps législatif, frappé par le Directoire, le frappa à son tour au 30 prairial (18 juin 1799). Trois directeurs furent contraints de se démettre de leurs fonctions; et dans les Conseils, à Paris, aux ar-

1. Le fils de Louis XVI, que les émigrés avaient nommé Louis XVII, était mort de misère au Temple, en 1795.

mées, on parla tout haut de renverser cette constitution de l'an III, qui, en divisant le pouvoir exécutif, le réduisait à être tour à tour faible ou violent, jamais fort avec calme et durée.

Depuis le 10 août, la question de l'organisation du pouvoir exécutif avait reçu toutes les solutions, sauf une, celle d'un président unique. D'abord la Convention entière, ensuite ses Comités, puis les neuf membres du Comité de salut public avaient gouverné. Plus tard, le pouvoir avait été remis à un Directoire de cinq personnes, dont trois faisaient la loi aux deux autres. Les royalistes crurent qu'il n'y avait plus qu'un pas à faire pour revenir à la monarchie; le Directoire leur répondit par les proscriptions du 18 fructidor. La France repoussait l'ancien régime; elle n'en voulait pas moins l'unité du pouvoir exécutif. Aussi se jeta-t-elle dans les bras de Bonaparte, quand il revint d'Orient avec le prestige dont le couvraient ses nouvelles victoires. Fatiguée de l'anarchie dans laquelle la laissait vivre un gouvernement sans force et sans dignité, elle reconnut en lui le chef qu'elle attendait. Un des directeurs, Siéyès, qui espérait enfin faire accepter le plan de constitution que depuis longtemps il méditait, crut trouver dans le général un utile instrument. Bonaparte lui laissa ses espérances et accomplit la révolution militaire du 18 brumaire (9 novembre 1799), qui amena la chute du Directoire et la création du Consulat. C'était encore une révolution, au lieu d'une réforme.

Le Consulat (10 nov. 1799-18 mai 1804). — Constitution de l'an VIII. — Pour rendre le pouvoir plus fort, on réduisit de cinq à trois le nombre des nouveaux chefs de l'État, et on prorogea leurs fonctions pour dix années. Les trois consuls provisoires furent Bonaparte, Siéyès et Roger-Ducos. Dès le premier jour, Siéyès reconnut qu'il s'était donné un maître. Bonaparte rejeta ses plans et fit adopter une Constitution dite de l'an VIII, qui remit entre ses mains, sous le titre de Premier Consul, les plus importantes prérogatives de l'autorité. Ses deux collègues, Cambacérès et Lebrun, n'eurent que voix consultative.



Bonaparte,, Premier Consul.

Conseil d'État. Tribunat. Corps législatif. — D'après la nouvelle Constitution, les lois, préparées sur l'ordre des consuls par un *Conseil d'État*, dont les membres étaient révocables à volonté, étaient discutées par le *Tribunat*, votées ou rejetées par le *Corps législatif*. Le Tribunat exprimait sur les lois faites ou à faire, sur les abus à corriger, les améliorations à introduire, etc., des vœux que le gouvernement prenait en considération ou qu'il négligeait. Quand une loi, après l'examen des tribuns, était portée au Corps législatif, trois orateurs du Tribunat venaient ou la soutenir ou la combattre contradictoirement avec trois conseillers d'État, orateurs du gouvernement. Aucun membre du Corps législatif n'avait le droit d'intervenir au débat. Ils votaient en silence.

Le Sénat conservateur. — Un corps, le *Sénat conservateur*, composé de quatre-vingts membres, nommés à vie, eut mission de veiller au maintien de la Constitution, de juger tous les actes contraires à la loi organique, et de choisir sur la liste nationale les membres du Tribunat et du Corps législatif.

Corps électoral. — Tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis et inscrits sur les registres publics étaient électeurs. Les électeurs de chaque arrondissement communal choisissaient un dixième d'entre eux pour dresser une liste de notabilités communales, et c'est dans cette liste que le Premier Consul prenait les fonctionnaires publics de l'arrondissement. Les citoyens portés sur la liste communale nommaient un dixième d'entre eux pour former la liste départementale, dans laquelle le Premier Consul choisissait les fonctionnaires du département. Les élus de la liste départementale formaient, d'un dixième d'entre eux, la liste nationale. Tous ceux qui y étaient compris pouvaient être élevés aux fonctions publiques nationales.

C'était dans cette troisième liste de notabilités que le Sénat allait prendre les membres du Tribunat et du Corps législatif. Les assemblées qui discutaient et votaient les lois n'étaient donc que le produit d'une élection à quatre degrés.

Mesures de conciliation. — On ne connaissait Bonaparte que comme grand général; il se montra plus grand administrateur. Il donna ses premiers soins au rétablissement de l'ordre. Proclamant lui-même l'oubli du passé et la réconciliation des partis, il déclara les ci-devant nobles admissibles aux emplois, rappela les proscrits du 18 fructidor, rouvrit les églises et ferma la liste des émigrés. Les campagnes furent purgées des bandits qui les infestaient, et, pour fonder une administration à la fois forte et éclairée, il constitua le département à l'image de l'État lui-même.

Réorganisation départementale. — Les départements étaient administrés par les directoires électifs, sur lesquels le pouvoir central avait peu d'action, et qui eux-mêmes n'agissaient point ou agissaient mal ; il les remplaça par un *préfet* relevant directement du ministre de l'intérieur, et concentra dans les mains de ce fonctionnaire toute l'autorité exécutive. A côté de lui, il plaça dans le *conseil de préfecture* une sorte de conseil d'État départemental, et dans le *conseil général* une sorte de Corps législatif. Le *sous-préfet* eut aussi un *conseil d'arrondissement ;* le *maire* de chaque commune un *conseil municipal*.

Réorganisation judiciaire et financière. — Chaque arrondissement ou sous-préfecture eut un tribunal civil, et, pour les finances, un receveur particulier ; chaque département, un tribunal criminel et un receveur général. Vingt-sept tribunaux d'appel furent répandus sur toute la surface du territoire, et une cour de cassation maintint l'uniformité de la jurisprudence. Une commission composée de Portalis, Tronchet, Bigot de Préameneu, de Malleville, et présidée souvent par Bonaparte lui-même, prépara le Code civil, que discuta le Conseil d'État et que le Corps législatif, après un examen des grands corps judiciaires et du Tribunat, adopta en 1804. Une des utiles créations de cette époque fut celle de la *Banque de France*, appelée depuis à rendre de grands services au pays dans les moments difficiles.

Marengo; paix de Lunéville et d'Amiens. — Les royalistes, trompés dans leurs espérances, avaient relevé dans l'Ouest le drapeau de l'insurrection; Bonaparte étouffa par d'énergiques mesures cette nouvelle guerre civile. Aux frontières, surtout du côté de l'Italie, de sérieux dangers menaçaient la République. La situation semblait la même qu'en 1796. La France allait être envahie. Au lieu de se répéter en tournant les Alpes comme la première fois, Bonaparte les franchit audacieusement par le Saint-Bernard, et tomba sur les derrières de Mélas. En une seule bataille, à Marengo, il reconquit l'Italie (14 juin 1800). Cet éclatant succès et la victoire de Moreau à Hohenlinden forcèrent l'Autriche à signer la paix de Lunéville (9 février 1801), bientôt suivie de la paix d'Amiens, que l'Angleterre accepta (25 mars 1802).

Glorieuse administration de Bonaparte. — Bonaparte était au comble de la gloire. Pour la seconde fois, il venait de donner la paix à la France. L'Égypte était perdue, et une expédition pour faire reconnaître aux noirs de Saint-Domingue l'autorité de la métropole allait échouer. Mais ces lointains désastres éveillaient à peine un écho en France. On les oubliait en voyant sous la main habile et ferme du Premier Consul les partis se calmer, et partout l'ordre renaître. Il renouvelait pour l'industrie la puissante impulsion de Colbert. Le commerce était encouragé, les finances réorganisées, les routes, les ports réparés, les arsenaux remplis. A Paris, trois ponts étaient jetés sur la Seine. Entre les vallées de la Seine et de l'Oise il faisait creuser le canal de Saint-Quentin; entre la France et l'Italie il jetait la magnifique route du Simplon, et il fondait des hospices sur la cime des Alpes. Le Code civil se discutait sous ses yeux, et il élaborait déjà le projet d'une puissante organisation de l'éducation nationale. Une merveilleuse activité, une puissance de travail inouïe lui faisaient tout voir, tout comprendre, tout faire. Les arts, les lettres recevaient de lui de précieux encouragements. Étranger aux rancunes des dix dernières années, il accueillait les émigrés,

rappelait les prêtres et signait avec Pie VII le *Concordat;* il essayait d'effacer les haines et de ne former qu'un grand parti, celui de la France. Enfin, tout en enchaînant la Révolution à son char, il en conservait les principes dans son Code civil, c'est-à-dire qu'il la rendait impérissable.

La machine infernale (1804). — Mais il ne put désarmer tous ses ennemis. Chaque jour de nouvelles conspirations se formaient contre sa vie. La machine infernale de la rue Saint-Nicaise avait failli le faire périr. Pour renvoyer, comme il le dit lui-même, à ses ennemis la terreur, il fit exécuter Georges Cadoudal, venu à Paris pour l'assassiner; il exila Moreau, emprisonna Pichegru, qui s'étrangla dans son cachot, et, faisant, contre le droit des gens, enlever du château d'Ettenheim, dans le margraviat de Bade, le duc d'Enghien, il le livra à une commission militaire qui le condamna et le fit fusiller, la même nuit, dans les fossés de Vincennes (20 mars 1804).

Le Consulat à vie. — Dès le 2 août 1802, Bonaparte s'était fait nommer consul à vie; trois mois auparavant, il avait institué, pour récompenser les services civils et militaires, le talent et le courage, l'ordre de la Légion d'honneur, glorieux système de distinctions sociales que l'esprit d'égalité pouvait avouer.

Sénatus-consulte organique de l'an XII. — Afin de mettre les institutions en harmonie avec les nouveaux droits accordés au Premier Consul, il fallut remanier la Constitution de l'an VIII. Les listes des notabilités furent supprimées et remplacées par des colléges électoraux à vie. Mais les plus importants changements se firent au profit du Sénat. Investi du pouvoir constituant, il eut le droit de régler par des sénatus-consultes ce qui n'avait pas été prévu par les lois organiques, le droit de suspendre le jury, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, de mettre les départements hors de la Constitution, le droit enfin de faire des sénatus-consultes organiques, mais qui auraient été discutés au préalable dans un conseil privé dont les membres seraient chaque fois choisis par le Premier Consul.

Opposition du Tribunat. — L'admiration pour un beau génie, la reconnaissance pour de grands services et un immense besoin d'ordre après tant d'agitations, faisaient accepter ces dangereux changements. Au Tribunat quelques membres protestèrent ; mais les voix de Daunou, de Lanjuinais, de Chénier, de Carnot et de Benjamin Constant, comme l'opposition de Mme de Staël et de Chateaubriand, se perdaient dans l'éclat qui environnait le nouveau pouvoir.

Bonaparte empereur. — Le terme de ces innovations fut la déclaration par laquelle le Sénat pria le Premier Consul de gouverner la République française avec le titre d'Empereur héréditaire sous le nom de Napoléon Ier (18 mai 1804). Le puissant maître de la France n'avait pas su se rendre maître de lui-même et contenir son ambition.

Faits divers. — Première exposition des produits de l'industrie (21 septembre 1798). « C'est une première campagne contre l'Angleterre, disait le ministre. Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armes les plus funestes à la puissance britannique. » Il y avait plus de 110 exposants ; il y en eut 1422 en 1806, 1795 en 1827, 4532 en 1849. — Rétablissement de l'impôt du sel à raison d'un sou par livre (28 janvier 1799). — Importation du métier appelé la *Mule-Jenny*, 1791. — Chateaubriand publie le *Génie du Christianisme*, 1802. — Création de l'École militaire (Saint-Cyr), 1803. — Essai du bateau à vapeur de l'Américain Fulton, sur la Seine, à Paris (9 août 1803).

CHAPITRE XVI

L'EMPIRE (18 MAI 1804). PREMIÈRE RESTAURATION. LES CENT JOURS

Couronnement ; nouvelle noblesse. — Plus de trois millions et demi de suffrages avaient accepté l'empire.

Le pape Pie VII vint lui-même à Paris couronner le nouveau Charlemagne (2 décembre 1804). Pour donner au trône, qui venait d'être relevé, l'éclat des vieilles monarchies, Napoléon créa une nouvelle noblesse : des comtes, des ducs, des princes. Il nomma dix-huit maréchaux : Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefèvre, Pérignon, Serrurier, et il leur donna des titres et des terres. On revit les anciennes charges de cour : grands dignitaires, chambellans et pages. Il espérait réunir, sous les mêmes titres, les hommes de la Révolution et ceux de l'ancien régime : il mécontentait les uns et les autres.

Napoléon roi d'Italie. — Napoléon était président de la république italienne. Passé empereur en France, il devint roi en Italie (18 mars 1805). Cette belle contrée pouvait se régénérer dans ses mains. « Vous n'avez que des lois locales, dit-il aux députés de la république cisalpine; il vous faut des lois générales. » C'est-à-dire que vous n'êtes que des municipalités envieuses, ennemies les unes des autres; il faut que vous deveniez un État. Cette unité que Napoléon Ier voulait donner aux Italiens en les faisant d'abord Français, Napoléon III la leur a assurée en les laissant Italiens.

Napoléon médiateur de la Suisse. — Il était depuis 1803 médiateur de la république helvétique, et il avait profité du droit que lui conférait ce titre pour donner à la Suisse une sage constitution, qui maintenait la paix entre ses cantons rivaux et devait les amener à former une nation véritable. La Diète a repris, de nos jours, pour elle-même, les idées de Napoléon. Après la proclamation de l'empire, Napoléon ne changea rien à ses rapports avec ce pays, mais il fit passer plusieurs régiments suisses à son service.

Austerlitz et le traité de Presbourg (1805). — La coalition, soudoyée par l'Angleterre, ne pouvait se résigner à voir le triomphe des idées nouvelles et la puissance de Napoléon. L'aristocratie anglaise surtout, di-

rigée par Pitt, aurait risqué son dernier soldat et son dernier écu plutôt que d'accepter la France si glorieuse et si forte. Par le traité d'Amiens, elle s'était engagée à évacuer Malte, la clef de la Méditerranée, et elle s'y refusait. Napoléon fit entrer des troupes en Hollande et menaça d'une descente les îles Britanniques. L'or anglais détourna ce péril. L'empereur était au camp de Boulogne quand il apprit que deux cent vingt mille Autrichiens s'avançaient sur le Rhin et l'Adige. Il fallait ajourner le projet de descente. Napoléon s'en vengea par une suite de victoires qui le conduisirent à Vienne et qu'il couronna par la grande bataille d'Austerlitz, gagnée le 2 décembre 1805 sur les empereurs d'Autriche et de Russie. Par la paix de Presbourg (26 décembre), l'Autriche laissa le vainqueur créer les deux nouveaux royaumes allemands de Bavière et de Wurtemberg, et la confédération du Rhin.

Iéna, Friedland et la paix de Tilsitt (1806-1807). — Mais l'Angleterre, encouragée par sa victoire navale de Trafalgar (1805), continuait la lutte et décida la Prusse à descendre à son tour dans l'arène. Napoléon répondit par un coup de foudre à la provocation du cabinet de Berlin. La victoire d'Iéna (1806) brisa la monarchie prussienne. Derrière la Prusse, Napoléon trouva encore une fois la Russie. Après avoir fait éprouver aux troupes russes un premier échec à Eylau, il les écrasa à Friedland (14 juin 1807), et Alexandre signa la paix de Tilsitt (7 juillet).

Napoléon protecteur de la confédération du Rhin. — Après Austerlitz et Iéna, Napoléon avait repris, en l'agrandissant, le plan de la ligue du Rhin imaginée au dix-septième siècle par Mazarin et Louis XIV. Il avait créé la confédération du Rhin (12 juillet 1806) pour établir dans l'ouest de l'Allemagne un corps d'États capable de faire équilibre aux puissances de l'Est, la Prusse et l'Autriche, toutes deux à moitié slaves. C'eût été d'une politique excellente s'il n'avait pas voulu rendre cette troisième Allemagne trop française.

Royaumes feudataires de l'Empire. — En même temps, il organisa pour ses frères de nouveaux royaumes : pour Louis, celui de Hollande (juin 1806); pour Jérôme, celui de Westphalie (1806); pour Joseph, celui de Naples (30 mars 1806) et plus tard celui d'Espagne (6 juin 1808); pour son beau-frère, le grand-duché de Berg, que Murat échangea en 1808 contre la couronne de Naples. Napoléon voulait ainsi former autour de son



Champ de bataille d'Eylau.

empire une ceinture d'États placés sous l'influence des idées françaises, c'est-à-dire sous celle des principes de la Révolution, et qui devaient l'aider dans sa lutte contre le régime féodal et absolutiste de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Mesure habile en principe, car ces États alliés ou feudataires pouvaient couvrir l'empire; mesure funeste en réalité, car, dans ces arrangements, l'Empereur ne tint aucun compte d'une force immense : le sentiment national des peuples dont il disposait. Quelques années après, cette force se retourna contre lui et le brisa.

Blocus continental. — Le 21 novembre 1806, l'Empereur avait déclaré, à Berlin, les îles Britanniques en état de blocus, et, par conséquent, interdit tout commerce avec elles. Ce n'était qu'une représaille provoquée par le despotisme maritime de nos rivaux et qui a rendu, malgré elle-même, l'Europe industrielle. Le Portugal, refusant de s'associer à la politique nouvelle, Napoléon forma un corps d'armée pour chasser les Anglais de ce royaume.

Invasion de l'Espagne. — Durant ces opérations la cour de Madrid donnait au monde le plus triste spectacle. Le prince héréditaire conspirait contre son père, livré à un indigne favori; et le roi invoquait l'appui de l'empereur des Français. Napoléon attira les deux princes à Bayonne et décida le vieux monarque à abdiquer en sa faveur (9 mai 1808). Ferdinand fut relégué au château de Valençay; Charles IV se retira dans celui de Compiègne. Napoléon voulait reprendre la politique de Louis XIV et s'assurer de l'Espagne au sud, pour avoir au nord toute sa liberté d'action. La pensée était juste, mais l'exécution fut mauvaise. Cette tentative pour mettre la main sur l'Espagne fut la plus grande faute de Napoléon et une des causes de la chute de l'Empire.

Résistance du peuple espagnol. — Les troupes françaises déjà entrées en Espagne étaient maîtresses de Madrid, mais le courage de nos soldats et l'habileté de leurs chefs furent inutiles contre le fanatisme religieux et patriotique des Espagnols; Joseph Bonaparte, qui leur était imposé pour roi, eût sans doute rendu de grands services à l'Espagne, mais un peuple repousse même les bienfaits, quand c'est une main étrangère et ennemie qui les présente. Napoléon eut beau gagner des victoires et conduire son frère à Madrid : dans ce pays de montagnes, l'insurrection, écrasée sur un point, reparaissait sur un autre; de plus l'Angleterre fournissait des armes, de l'argent, des soldats, des généraux.

Wagram (1809). — Malgré les assurances que Napoléon reçut de toutes les puissances du continent à l'en-

trêve d'Erfurt, les Anglais surent organiser une cinquième coalition qui força l'Empereur à laisser inachevée son entreprise d'Espagne pour voler de nouveau en Allemagne. Le 12 mai 1809, il entra pour la seconde fois à Vienne, et le 6 juillet suivant il gagna la sanglante bataille de Wagram[1], suivie de la paix de Vienne ou de Schœnbrunn.

Apogée de la grandeur de l'Empereur. — Napoléon était alors au comble de sa puissance. Son empire, qui s'étendait des bouches de l'Elbe à celles du Tibre, comptait cent trente départements. Son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise venait de le faire entrer dans les vieilles maisons royales de l'Europe. La naissance d'un fils (20 mars 1811), qui fut proclamé roi de Rome à son berceau, et qui est mort duc de Reichstadt, épuisa pour lui les prospérités.

Commencement des revers. — Déjà cependant ses armes n'étaient plus invincibles. Junot, Masséna luimême, n'avaient pu conquérir le Portugal, et en Espagne le général Dupont avait signé, en 1808, la honteuse capitulation de Baylen. Les espérances des ennemis grandissaient, et l'Angleterre sut encore détacher la Russie de son alliance.

Campagne de Russie. — Pour contraindre cette puissance à rentrer dans le système du blocus continental, Napoléon entreprit la plus téméraire des expéditions; il passa le Niémen, le 24 juin 1812, à la tête de quatre cent cinquante mille hommes. L'expédition parut d'abord réussir. Partout les Russes furent battus : à Witepsk, à Smolensk, à Valoutina, et la sanglante victoire de la Moskowa livra aux Français Moscou, la seconde capitale de l'empire, que les Russes incendièrent en se retirant.

Retraite de Moscou. — Malheureusement, Napoléon crut avoir gagné la paix : il l'attendit et perdit un temps

1. La bataille de Wagram avait été précédée par celle d'Essling, où quarante-cinq mille Français résistèrent pendant deux jours à quatre-vingt-dix mille Autrichiens.

précieux. Quand il reconnut qu'il faudrait, pour l'arracher, une seconde expédition sur Saint-Pétersbourg, il était trop tard ; l'impossibilité d'hiverner dans un pays ruiné le décida à la retraite. Elle eût été heureuse sans un hiver précoce et le manque de vivres. Une grande partie de l'armée, tous les chevaux, tous les bagages, périrent ou furent abandonnés, soit au milieu des neiges, soit au désastreux passage de la Bérésina. Cependant ce qui restait encore de soldats en armes ne put être entamé, et Napoléon, accouru à Paris, y fit d'immenses préparatifs pour réparer ses pertes.

Bataille de Leipzig (1813). — Mais c'en était fait du prestige de sa puissance. Tous ses alliés se tournèrent l'un après l'autre contre lui. La Prusse, la Suède, dirigée alors par un de nos anciens généraux, Bernadotte, en donnèrent l'exemple ; elles unirent leurs armes à celles des Russes, vainqueurs sans combat. L'Allemagne entière, travaillée par les sociétés secrètes, se tint prête à se soulever. Les promesses libérales, mais trompeuses, des rois achevèrent d'entraîner les peuples. Les brillantes victoires de Lützen, de Bautzen et de Wurschen, gagnées par Napoléon avec des conscrits, dans la campagne de 1813, arrêtèrent quelque temps la défection de l'Autriche ; mais cette puissance oublia à la fin les nœuds qu'elle avait formés, et l'empereur François réclama le droit d'aider à détrôner sa fille et son petit-fils.

Trois cent mille hommes se réunirent à Leipzig contre les cent trente mille soldats de Napoléon. Après une lutte gigantesque de trois jours, aidés par la trahison des Saxons, qui, au milieu de l'action, passèrent de leur côté, ils nous forcèrent à quitter le champ de bataille, pour la première fois vaincus. Il fallut reculer jusqu'au Rhin.

Campagne de 1814. — L'année suivante commença cette admirable campagne de France où le génie militaire de l'Empereur fit des miracles. Mais, tandis qu'il luttait héroïquement avec quelques milliers de braves contre l'Europe conjurée, les royalistes relevèrent la tête, et les

libéraux firent à ses mesures une opposition intempestive. A cette heure suprême, il eût fallu une dictature pour épargner à la France la plus grande honte qu'une nation puisse subir : l'invasion étrangère; et l'on ne parlait que de droits politiques et de libertés! A beaucoup l'ennemi semblait un libérateur. Vainement Napoléon vainquit à Champaubert, à Montmirail, à Montereau; les alliés avançaient toujours, favorisés par les défections qui partout éclataient, surtout dans le Midi, par où arrivaient le duc de Wellington et les Anglais, que le maréchal Soult arrêta un moment par la bataille de Toulouse.

Un mouvement hardi sur les derrières des armées ennemies allait peut-être sauver la France. Que Paris seulement tînt quelques jours, et les alliés étaient coupés de leurs communications et compromis. Mais Paris, défendu seulement pendant douze heures, capitula (30 mars), et le Sénat proclama la déchéance de l'Empereur. Lui-même signa à Fontainebleau son abdication (11 avril).

La première Restauration, les Cent Jours. Waterloo (1814-1815). — Les princes français de la maison de Bourbon avaient suivi les armées ennemies. Le czar, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, embarrassés sur le choix du gouvernement qu'ils devaient imposer à la France, furent décidés, par Talleyrand et les royalistes, à reconnaître Louis XVIII, qui data son règne de la mort de son neveu. Le drapeau blanc remplaça le drapeau d'Austerlitz, et la France rentra dans les limites qu'elle avait eues avant la Révolution. En compensation de tant de sacrifices, Louis XVIII octroyait une charte constitutionnelle, qui créait deux chambres où seraient discutés les grands intérêts du pays. Les émigrés, revenus avec les princes, s'irritèrent de ces concessions faites aux idées nouvelles. L'avidité des uns, les prétentions surannées des autres, les excès de tous, excitèrent un mécontentement qui retentit jusqu'à l'île d'Elbe, où Napoléon avait été relégué Il crut pouvoir en profiter pour réparer ses

derniers désastres, et le 1er mars 1815 il vint débarquer avec huit cents hommes sur les côtes de la Provence. Toutes les troupes qu'on envoya contre lui passèrent de son côté, et, sans avoir brûlé une amorce, il rentra dans Paris, d'où les Bourbons s'étaient enfuis pour la seconde fois. Mais les princes coalisés n'avaient pas encore licencié leurs troupes. Ils se trouvaient alors réunis au congrès de Vienne, occupés à régler à leur gré les affaires de l'Europe. Ils lancèrent de nouveau huit cent mille hommes sur la France, et mirent Bonaparte au ban des nations.

Cependant l'Empereur avait essayé de rallier à lui les libéraux, en proclamant l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, qui consacrait la plupart des principes de la Charte. Dès qu'il eut rétabli l'ordre à l'intérieur, il courut au-devant de Wellington et de Blücher, battit les Prussiens à Ligny (16 juin 1815), et, pendant une demi-journée, lutta victorieusement avec soixante-cinq mille hommes contre quatre-vingt-dix mille Anglais, Belges, Hanovriens, etc. Déjà Wellington commençait la retraite, quand les Prussiens, échappés par un fatal concours de circonstances à la poursuite de Grouchy, tombèrent sur nos soldats épuisés (18 juin). Le désastre de Waterloo termina les destinées de l'Empire. Napoléon abdiqua de nouveau en faveur de son fils Napoléon II (22 juin); mais Paris vit une seconde fois les étrangers entrer dans ses murs, piller nos musées et dépouiller nos bibliothèques. Napoléon, qu'on n'osa tuer d'un coup, fut déporté à Sainte-Hélène, au milieu de l'Atlantique. Il y mourut le 5 mai 1821, après six ans d'une douloureuse captivité.

Louis XVIII; les traités de 1815. — Les Bourbons revinrent de Gand, et Louis XVIII remonta sur le trône en abandonnant aux alliés une indemnité de huit cents millions, avec Philippeville, Marienbourg, le duché de Bouillon, Sarrelouis, Landau, la Savoie, c'est-à-dire en laissant ouvrir tout le long de nos frontières orientales des trouées par lesquelles une nouvelle coalition pourrait

toujours passer aisément[1]. Non content de nous affaiblir, on se fortifia contre nous. L'Autriche s'établit en Italie pour y détruire notre influence et au besoin nous menacer par le sud-est; la Bavière et la Prusse, sur le Rhin, pour nous en interdire les approches; et, de la Belgique réunie à la Hollande, on forma le royaume des Pays-Bas, qui devait servir de forteresse contre la France.

Ainsi, on nous fit rétrograder jusqu'au temps de Louis XIV; on nous reprit plusieurs places de Vauban; et, depuis le commencement du dix-huitième siècle, les grandes puissances de l'Europe avaient doublé, quelques-unes triplé leur population et leur territoire! Même 150 000 étrangers devaient, pendant cinq ans et à nos frais, faire, au nom de l'Europe et de la *Sainte-Alliance* de ses rois, la police de la France.

Résumé de la période impériale. — Ainsi le duel à mort que l'aristocratie britannique avait entrepris contre la France était fini : l'or anglais avait vaincu.

Napoléon avait cru l'Europe complice de sa juste haine pour l'Angleterre, et il avait pris l'empire de la terre pour mieux combattre les tyrans des mers. Dans cette lutte gigantesque, la question des libertés publiques de la France et celle de l'indépendance des nations disparurent. Forcé pendant dix années de vaincre, il alla à Lisbonne, à Madrid, à Vienne, à Berlin; et toujours l'insaisissable ennemi échappait. Il voulut aller jusqu'à Moscou. Au retour, l'hiver tua la grande armée; alors les peuples partout se soulevèrent, et en France les patriotes refusèrent leur concours. Le colosse tomba, dans sa chute il semblait entraîner la patrie elle-même. Elle lui a pourtant pardonné, car elle lui doit une gloire incomparable.

Malgré son despotisme, il avait sauvé et consacré à jamais, sauf une, les plus heureuses conquêtes de la

1. Aux colonies, nous perdîmes, par suite des guerres de la Révolution, Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Domingue, les Seychelles, l'île de France et ses dépendances. L'Inde française fut réduite à des proportions insignifiantes.

Révolution : la justice mise dans la loi, l'égalité de tous, quels que fussent la naissance, la religion et le lieu d'origine. C'était là, comme il le disait lui-même, le grand résultat social de la Révolution, celui pour lequel il avait valu la peine de souffrir ce qu'on avait souffert. Il oubliait la liberté ; mais l'égalité devait la ramener un jour.

CHAPITRE XVII

LA RESTAURATION (22 JUIN 1815-29 JUILLET 1830)

Réaction royaliste. — Les royalistes se vengèrent cruellement de leur second exil : 57 personnes furent proscrites ; les généraux Labédoyère, Faucher, Mouton-Duvernet, Chartrand et le maréchal Ney, fusillés ; le maréchal Brune, les généraux Ramel et Lagarde assassinés, et une sanglante réaction frappa dans tout le Midi les hommes dévoués au régime impérial. Une loi du 4 décembre 1815 institua des cours prévôtales, qui méritèrent bientôt une sinistre renommée. La monarchie restaurée eut ses massacres, sa terreur, qu'on appela la Terreur blanche.

Les *introuvables* qui composaient la Chambre des députés firent ensuite la guerre aux principes de la Révolution et essayèrent, malgré le roi, d'effacer la Charte. Louis XVIII fut obligé de renvoyer ces serviteurs trop dévoués ; il prit pour ministre le duc de Richelieu, puis le duc Decazes, et une nouvelle Chambre plus modérée commença l'ère du gouvernement représentatif dans notre pays. Cette Chambre adopta la loi du maréchal Gouvion Saint-Cyr qui assurait le recrutement de l'armée par la conscription et limitait à six ans le service militaire.

En 1818, deux ans avant le terme fixé par les traités, l'occupation du territoire français par les armées étrangères cessa.

Assassinat du duc de Berri. — Jusqu'en 1819 les progrès des libéraux furent lents, mais continus, et ils allaient saisir la majorité, quand le roi, croyant être allé trop loin dans ce sens, se rapprocha du parti contraire. L'assassinat du duc de Berri rompit l'équilibre au profit des royalistes. Le 13 février 1820, le duc était à l'Opéra : comme il reconduisait la duchesse à sa voiture, un misérable, Louvel, le poignarda. Jusque sur l'échafaud l'assassin persista à déclarer qu'il n'avait pas de complices. Mais les idées libérales furent rendues responsables de ce crime, et le nouveau ministère qui fut alors formé lança le gouvernement dans la voie funeste où il se brisa en 1830.

Alliance de l'autel et du trône. — La liberté individuelle fut suspendue, la censure des journaux rétablie, et le *double vote* institué pour faire passer l'influence politique aux mains des grands propriétaires, qui votaient deux fois, au collège de département et au collège d'arrondissement. La naissance du duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berri (29 septembre 1820), la mort de Napoléon (5 mai 1821), augmentèrent la joie et les espérances des ultra-royalistes, qui firent arriver au ministère MM. de Villèle et Corbière. Alors on parla tout haut de rétablir l'autorité royale dans ses anciennes prérogatives et de rendre au clergé son influence politique. Les jésuites revenus en France et d'autres congrégations religieuses entreprirent de convertir le pays à ces idées d'un régime disparu.

Sociétés secrètes.— Les libéraux protestèrent, comme le font les partis opprimés, par des conspirations. A la *congrégation* formée par les ultra-royalistes, et qui comptait cinquante mille affiliés, ils opposèrent la *charbonnerie*, qui se recrutait surtout dans les écoles, le barreau et l'armée. Le carbonarisme étendait ses ramifications sur toute la France, dans l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Il essaya plusieurs insurrections à main armée. En 1820, le capitaine Nantil, plus tard le général Berton, le colonel Caron, le capitaine Vallé et quatre sous-officiers de la Rochelle furent condamnés et exécutés, excepté Nantil qui échappa par la fuite.

Expédition d'Espagne. — Après avoir à l'intérieur effrayé les libéraux par des lois et par des supplices, le ministère chargea une armée d'aller étouffer en Espagne l'esprit révolutionnaire et libéral, comme la Sainte-Alliance venait de l'étouffer en Allemagne, à Naples et dans le Piémont.

Cette expédition, commandée par le duc d'Angoulême, avait pour but de rendre à Ferdinand VII son autorité absolue sur ses sujets qui voulaient le contraindre à leur donner une constitution. L'armée française, agissant au nom de la Sainte-Alliance réunie en congrès à Vérone (1822), entra en Espagne le 7 avril 1823. Elle eut peu d'occasions de combattre et ne rencontra de résistance sérieuse qu'à Cadix, dont elle fit le siège. Le 31 août nos troupes s'emparèrent, après un brillant assaut, de la forte position du Trocadéro, et ce succès détermina la reddition de la ville. Rétabli par nos armes, Ferdinand VII n'écouta pas nos conseils et fit peser un joug plus dur sur son peuple. Cette expédition ne put donc, comme l'avait espéré Chateaubriand, alors ministre, faire rejaillir sur la branche aînée des Bourbons assez de gloire militaire pour la réconcilier avec le pays. Le ministère et la *congrégation* y puisèrent une confiance fatale que les élections augmentèrent encore, parce qu'elles ne laissèrent entrer à la Chambre que dix-neuf députés libéraux.

Courier, Béranger. — Mais derrière eux et avec eux était le pays tout entier qui applaudissait aux arrêts de la magistrature, devenue libérale depuis que la *congrégation* était menaçante, et qui surtout lisait avidement les pamphlets de Paul-Louis Courier et les chansons de Béranger. Béranger continuait, même en prison, à attaquer cette union dangereuse du trône et de l'autel, et il évo-

quait contre les rois que l'étranger avait ramenés les glorieux souvenirs de l'Empire.

Charles X; Villèle. — La mort de Louis XVIII, roi prudent et modéré, parut assurer le triomphe des ultra-royalistes en faisant passer la couronne sur la tête de son frère Charles X (1824) qui, en 1789, avait donné le signal de l'émigration. Le nouveau prince se crut appelé à faire revivre en France l'ancienne monarchie. Dès les premiers jours de son règne, il fit demander aux Chambres par Villèle une indemnité d'un milliard pour les émigrés, le rétablissement des couvents de femmes, celui du droit d'aînesse, et une loi plus sévère contre les délits commis dans les églises. Les députés accordèrent tout; il n'y eut de résistance qu'à la Chambre des pairs qui, par cette opposition, gagna quelques jours de popularité.


Charles X.

Au mois de mai 1825, le nouveau roi fit renouveler en sa faveur l'antique cérémonie du sacre. A cette fête royale répondit une manifestation populaire. Un des chefs du parti libéral, le général Foy, venait de mourir. Cent mille personnes suivirent ses funérailles, et une souscription nationale assura l'avenir de ses enfants.

La conduite du ministère avait irrité contre lui la population de toutes les grandes villes. Paris surtout lui était hostile. A une revue de la garde nationale, que le roi passa au mois d'avril 1827, le cri : « A bas les ministres! » retentit dans tous les rangs. Le soir même, la garde nationale fut licenciée. Le ministère Villèle vécut huit mois encore; mais les élections générales qu'il pro-

voqua imprudemment, envoyèrent à la Chambre une majorité libérale devant laquelle il tomba

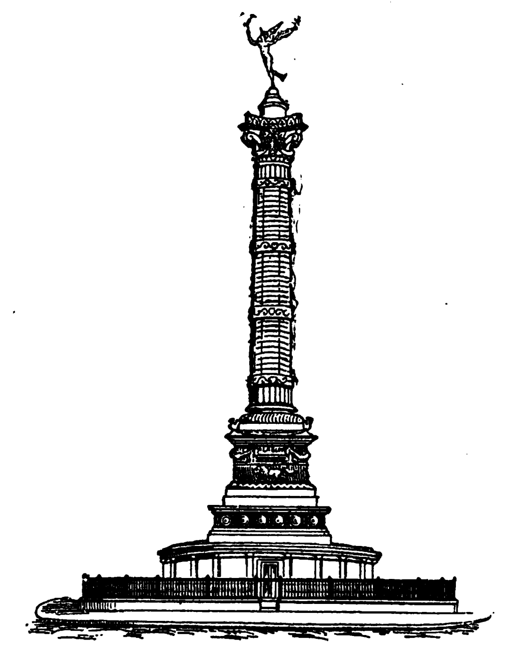
Bataille de Navarin. Expédition de Morée. — Tous les partis manifestaient leurs sympathies pour un peuple qui défendait son indépendance avec héroïsme, le peuple grec. Cette nation, si célèbre dans l'antiquité, venait de secouer le joug des Turcs; mais elle allait succomber, lorsque l'Angleterre, la France et la Russie s'unirent pour la sauver (6 juillet 1827). Les trois flottes alliées écrasèrent à Navarin la marine turque (20 octobre 1827). La France envoya de plus en Morée un corps d'armée commandé par le général Maison, qui reprit en peu de temps toutes les villes occupées par les Turcs. La Grèce était délivrée.

Modération du ministère Martignac. — Le 4 janvier 1828, un nouveau cabinet avait été formé; il porta le nom du ministre le plus influent, M. de Martignac, et dura dix-huit mois jusqu'au 8 août 1829. Ses intentions furent droites, libérales, et ses actes généralement approuvés. Il abolit la censure qui pesait sur les journaux, chercha à prévenir les fraudes électorales, et plaça sous le régime commun les établissements d'éducation dirigés par des ecclésiastiques. Malheureusement Charles X, toujours livré aux funestes conseils de la congrégation, supportait son ministère sans l'aimer, et n'acceptait qu'à contre-cœur les ordonnances soumises à sa signature. Il se crut assez fort pour jeter le défi à la France, et, renvoyant son ministère libéral, il le remplaça par MM. de Polignac, de Labourdonnaie et de Bourmont.

Le ministère Polignac. — Ces choix étaient la déclaration de guerre de la royauté au pays; une crise devenait inévitable. Pendant dix mois, la presse de l'opposition répéta au gouvernement qu'il aboutirait forcément à un coup d'État, et les députés déclarèrent dans leur réponse au discours du roi que le ministère n'avait pas la confiance du pays. La Chambre fut dissoute, mais les deux cent vingt et un signataires de l'adresse furent

réélus, et la royauté, vaincue dans les élections, se décida à faire elle-même une révolution.

Prise d'Alger. — La conquête d'Alger, entreprise pour venger un affront fait à notre consul, parut fournir une occasion favorable. Une armée de 37 000 hommes, commandée par le comte de Bourmont, s'embarqua à Toulon et descendit le 14 juin 1830 sur la côte africaine.



Colonne de Juillet.

Les Algériens furent battus et dispersés dans les montagnes. Le 14 juillet nos troupes s'emparaient du fort appelé le Château de l'Empereur, qui domine Alger et dont la chute amena celle de la ville. Le trésor amassé par les deys paya les frais de cette expédition qui plantait notre

drapeau civilisateur sur la terre d'Afrique, d'où il n'a plus été enlevé.

La révolution de 1830. — Le 26 du même mois parurent les fameuses ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse et créaient un nouveau système d'élections. Paris répondit à cette provocation par les trois mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 dont le souvenir a été consacré depuis par l'érection sur la place de la Bastille de la *Colonne* dite *de Juillet*. Malgré la bravoure de la garde royale, Charles X fut vaincu et obligé de quitter le royaume (29 juillet, 16 août 1830). Six mille victimes étaient tombées mortes ou blessées. Dans les premiers jours d'août, la Chambre des députés, sans mandat du pays mais avec son assentiment, éleva au trône le chef de la branche cadette des Bourbons, le duc d'Orléans, qui prit le nom de Louis-Philippe Ier.

La France salua de ses unanimes acclamations cette séparation d'avec les hommes de 1815. En reprenant le drapeau tricolore, elle semblait reprendre aussi possession d'elle-même et de ses libertés.

CHAPITRE XVIII

LE ROI LOUIS-PHILIPPE
(9 AOUT 1830-24 FÉVRIER 1848)

Le roi Louis-Philippe. — La Fayette avait dit en montrant le duc d'Orléans au peuple, à l'Hôtel de ville : « Voilà la meilleure des républiques. » Beaucoup avaient pensé comme la Fayette. Les vertus privées du prince, sa belle famille, ses antécédents libéraux, les souvenirs soi-

gneusement ravivés de Jemmapes et de Valmy, ses habitudes bourgeoises, l'éducation populaire donnée à ses fils dans nos écoles publiques, tout encourageait les espérances.

Le duc d'Orléans, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, fut proclamé roi le 9 août, après avoir juré l'observation de la Charte revisée. Les changements étaient peu importants. Abolition de l'hérédité de la pairie, fixation du cens d'éligibilité à 500 francs et du cens électoral à 200. Les droits politiques restaient conférés à la fortune plutôt qu'à l'intelligence. Mais, en 1814, Louis XVIII avait donné une Charte octroyée par son bon plaisir; en 1830, Louis-Philippe en acceptait une qui lui était imposée par la Chambre des députés. Dans ce fait était toute la révolution.

1830-1831. Ministère de M. Laffitte. — L'ébranlement causé par la chute de la Restauration avait donné une force inattendue au parti républicain. On le flatta quelque temps dans la personne de deux hommes que les républicains respectaient, le général la Fayette, que l'on nomma commandant de toutes les gardes nationales de France, et M. Laffitte, qui fut appelé au ministère. On exploita habilement la popularité du premier jusqu'après le procès des ministres de Charles X, et celle du second jusqu'au moment où il fallut se prononcer nettement sur la politique extérieure.

Au bruit du trône qui s'était écroulé à Paris, le 29 juillet 1830, tous les trônes avaient été ébranlés, tous les pouvoirs impopulaires compromis. En Suisse, les gouvernements aristocratiques tombèrent; en Allemagne, de libérales innovations s'introduisirent. L'Italie était frémissante; l'Espagne préparait une révolution; la Belgique se séparait de la Hollande; l'Angleterre elle-même arrachait aux tories le bill de réforme. La paix avait été plus profitable que la guerre à la liberté. Nos idées refaisaient les conquêtes que nos armes avaient perdues.

Mais la France devait-elle se faire le champion de toutes les insurrections européennes, au risque de sou-

lever une guerre universelle et de verser des flots de sang? Le nouveau roi ne le pensa point. La Belgique s'était séparée de la Hollande et s'offrait à la France ; on la repoussa pour ne point exciter la jalousie de l'Angleterre. Les réfugiés espagnols voulaient tenter une révolution dans leur pays ; on les arrêta sur la frontière pour ne point violer le droit international, même en face d'un prince qui était un secret ennemi.

La Pologne, quelques instants délivrée par un héroïque effort, nous appelait. Était-il possible de la sauver par les armes? Comme elle le dit elle-même au moment des grandes douleurs : « Dieu est trop haut et la France est trop loin. » Quelques secours isolés, seulement, lui parvinrent. Varsovie succomba. Sa chute retentit douloureusement au cœur de la France.

L'Italie, enchaînée par l'Autriche, s'agitait pour briser ses fers. M. Laffitte voulait l'y aider. Le roi refusa de le suivre si loin, et appela Casimir Périer à la présidence du conseil.

1831-1832. Ministère de Casimir Périer. — On trouvait cette politique trop prudente, Casimir Périer lui donna un moment de grandeur, par l'audace qu'il mit au service de cette modération. Il déclara nettement deux choses : qu'il voulait l'ordre légal, et par conséquent qu'il combattrait à outrance les républicains et les légitimistes ; qu'il ne jetterait pas la France dans une guerre universelle, et par conséquent qu'il ferait à la paix du monde tous les sacrifices compatibles avec l'honneur du pays. Ce langage semblait fier ; des actes le soutinrent.

Occupation d'Ancône. — Don Miguel, en Portugal, avait outrageusement traité deux Français. Une flotte força les passes du Tage, réputées infranchissables, et mouilla à trois cents toises des quais de Lisbonne : une légitime réparation fut accordée. Les Hollandais avaient envahi la Belgique : cinquante mille Français y pénétrèrent, et le pavillon néerlandais recula. Les Autrichiens étaient entrés dans les États pontificaux ; Casimir Périer fit occuper Ancône, et l'Autriche retira ses troupes.

Insurrection à Lyon, complots à Paris. — A l'intérieur, les légitimistes agitaient les départements de l'Ouest ; des colonnes mobiles y étouffèrent la révolte. Les ouvriers de Lyon, excités par de trop cruelles misères, mais aussi par des meneurs légitimistes et républicains, s'étaient soulevés, en inscrivant sur leur bannière cette devise douloureuse et sinistre : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant. » Après une affreuse mêlée dans la ville même, ils furent désarmés, et l'ordre parut rétabli, à la surface. Grenoble à son tour fut ensanglantée. A Paris éclatèrent les complots dits des tours de Notre-Dame et de la rue des Prouvaires.

Tel fut le ministère de Casimir Périer : une lutte énergique, dans laquelle sa forte volonté ne recula, pour la cause de l'ordre, devant aucun obstacle. Collègues, Chambres, le roi même, il maîtrisait tout. Une telle vie avait épuisé ses forces, quand le choléra vint l'enlever le 16 mai 1832.

Le choléra (1832). — Ce terrible mal sorti du delta du Gange, après avoir parcouru tout l'ancien continent, de la Chine à l'Angleterre, entra dans Paris le 26 mars ; il en sortit le 30 septembre, laissant derrière lui de vingt à vingt-cinq mille victimes. En quelques journées il y avait eu douze cents morts. Douze mille sept cents personnes périrent dans le seul mois d'avril.

Ministère du 11 octobre 1832 (MM. de Broglie, Guizot et Thiers). Insurrection des 5 et 6 juin à Paris. — La société était travaillée, dans ses plus intimes profondeurs, par des partisans de Saint-Simon et de Fourier, qui demandaient un autre ordre social. Ceux-ci ne jouaient encore que le rôle d'apôtres pacifiques, mais l'insurrection lyonnaise avait montré dans les prolétaires une armée toute prête pour appliquer les doctrines. La garde nationale défendit énergiquement la royauté, lorsque, à la suite des funérailles du général Lamarque, les républicains livrèrent bataille les 5 et 6 juin, derrière les barricades de Saint-Méry. Cet échec abattit leur parti pour quelque temps. Un mois après

(22 juillet 1832), la mort du fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, débarrassa d'un concurrent redoutable la dynastie d'Orléans, qui, à la même époque, semblait gagner un appui par le mariage de la princesse Louise avec le roi des Belges.

Arrestation de la duchesse de Berri. — Un autre prétendant perdait aussi sa cause. La duchesse de Berri, débarquée secrètement sur les côtes de Provence, avec le titre de régente, était venue allumer dans l'Ouest la guerre civile au nom de son fils, le duc de Bordeaux. Mais il n'y avait plus ni Vendéens ni chouans. Les idées nouvelles avaient pénétré là comme ailleurs, plus qu'ailleurs même. « Ces gens-là sont patriotes et républicains, » disait un officier chargé de les combattre. Quelques gentilshommes, des réfractaires, peu de paysans, répondirent à l'appel. Le pays, sillonné de troupes, fut promptement pacifié, et la duchesse, après avoir longtemps erré de métairie en métairie, entra dans Nantes, déguisée en paysanne. Cette aventureuse équipée montra la faiblesse du parti légitimiste. Pour achever de le ruiner, M. Thiers, alors ministre, fit rechercher activement la duchesse. Découverte et enfermée à Blaye, elle fut contrainte d'y avouer un mariage secret, qui rendait impossible pour l'avenir toute tentative du même genre.

Succès au dehors. — La prise par nos soldats de la citadelle d'Anvers, que les Hollandais refusaient de rendre aux Belges, mit un terme à une situation critique d'où, à chaque instant, la guerre pouvait sortir (23 décembre 1832). En Afrique, l'occupation d'Arzew, de Mostaganem et de Bougie affermit notre établissement d'Alger.

En Orient, la diplomatie française intervenait entre le sultan et son victorieux vassal, le pacha d'Égypte à qui le traité de Kutayèh laissa la Syrie.

Au Portugal, don Miguel, prince absolutiste, était renversé du trône au profit de dona Maria qui donnait à son peuple une charte constitutionnelle. En Espagne, Ferdinand VII mourait, en excluant de la couronne, par l'abolition de la loi salique, son frère don Carlos, que

soutenait le parti rétrograde ; de sorte que la Péninsule tout entière échappait en même temps au régime absolutiste. Le traité de la quadruple alliance, signé le 22 avril 1834, entre les cours de Paris, de Londres, de Lisbonne et de Madrid, promit aux nouveaux gouvernements, espagnol et portugais, l'appui efficace des deux grands pays constitutionnels, contre le mauvais vouloir des cours du Nord. En France, quelques effets suivirent même ces promesses. Pour soutenir, au besoin, contre les légitimistes espagnols, alliés naturels des légitimistes français, la jeune reine Isabelle, on forma un corps d'armée de cinquante mille hommes au pied des Pyrénées.

Attentats contre la vie du roi et nouvelles insurrections. — A l'intérieur, les Chambres avaient adopté une loi qui organisait enfin notre instruction primaire (1833). Dans le Parlement, sur les questions graves, la majorité était acquise au ministère. Si le jury acquittait souvent les accusés politiques, l'armée était fidèle et la magistrature montrait envers les républicains une sévérité qui rassurait la cour. Un premier attentat contre la vie du roi faisait profiter la royauté de l'horreur qu'inspirent toujours de pareils crimes. « Eh bien ! ils ont tiré sur moi, disait le roi. — Sire, répondit Dupin, ils ont tiré sur eux. »

Les insurrections d'avril (1834) à Lyon et à Paris, et, l'année suivante, les dramatiques incidents du procès intenté aux républicains devant la Cour des pairs, amenèrent l'emprisonnement ou la fuite de presque tous les chefs et la ruine momentanée de ce parti comme faction militante.

Cependant ils recoururent encore au régicide. A la revue du 28 juillet, Fieschi, repris de justice et faussaire, dirigea contre le roi une machine infernale, dont les coups jetèrent morts autour du monarque le maréchal Mortier, une des gloires de l'empire et naguère président du conseil, un général, deux colonels, un vieillard, une femme, une jeune fille et plusieurs gardes nationaux. Cet

épouvantable attentat effraya la société. Le ministère profita de l'indignation universelle pour présenter les fameuses lois de septembre sur les cours d'assises, le jury et la presse. Elles étaient calculées de manière à rendre la justice criminelle plus sévère et plus prompte; elles interdisaient toute discussion sur le principe du gouvernement et élevaient le cautionnement des journaux de quarante-huit mille francs à cent mille.

Politique extérieure. — Jusqu'à ce moment, la cause de l'ordre avait été énergiquement soutenue à l'intérieur; maintenant qu'elle était triomphante, M. Thiers, président du conseil des ministres depuis le 22 février 1836, voulut reprendre au dehors le rôle de Casimir Périer.

Les carlistes espagnols faisaient dans la Péninsule de menaçants progrès; M. Thiers se décida à intervenir; l'Angleterre elle-même le demandait. C'était donc à la fois se rapprocher de cette puissance et prendre hautement en main la défense des idées libérales en Europe. Le souvenir de la malheureuse intervention de 1823 eût été ainsi glorieusement effacé.

Le jeune ministre avait préparé une autre expédition : il chargea le maréchal Clausel d'attaquer Constantine, la plus forte place de toute l'Afrique, dans le même temps où il comptait faire entrer le général Bugeaud en Espagne à la tête de douze mille hommes. Ainsi, le gouvernement, qui avait comprimé les troubles intérieurs, allait ouvrir au dehors une issue à l'activité de la France. A l'ordre qu'il avait donné il voulait ajouter un peu de gloire. Le roi, que tout grand mouvement effrayait, consentit bien à l'expédition de Constantine, parce que les coups de canon tirés en Afrique, disait-il, ne s'entendaient pas en Europe; mais il se refusa à l'intervention en Espagne. M. Thiers sortit du ministère où M. Molé le remplaça (sept. 1836).

Ministère Molé (1836-1839). — La première partie du ministère Molé fut marquée par des événements malheureux. Le maréchal Clausel, laissé sans moyens suffisants, échoua dans l'expédition de Constantine. Le

prince Louis, neveu de Napoléon, tenta de soulever la garnison de Strasbourg. Arrêté, il fut conduit hors du royaume ; ses complices comparurent devant le jury, qui les renvoya absous parce que le principal coupable était soustrait à sa juridiction. Mais le traité de la Tafna pacifia la province d'Oran, et nos soldats plantèrent enfin le drapeau de la France sur les inexpugnables murailles de Constantine (1837).

L'année 1838 continua cette prospérité. Des démêlés avec le Mexique nécessitèrent l'envoi d'une escadre qui obligea le fort de la Vera-Cruz, Saint-Jean-d'Ulloa, de capituler, et la naissance d'un héritier de la couronne, que le roi nomma comte de Paris, parut affermir la dynastie.

La coalition. — Déjà cependant, au sein du parlement, se préparait contre le ministère une vive campagne. On lui reprochait d'avoir rappelé nos troupes d'Ancône, et d'avoir, dans le règlement définitif de l'affaire hollando-belge, fait de trop grands avantages au roi de Hollande.

Avec plus de souci, disait-on, de l'honneur national, on se fût épargné ces inutiles concessions au système de la paix à tout prix. Mais le prétexte véritable de ces attaques était ce que l'on appelait l'insuffisance du ministère. M. Guizot, chef des doctrinaires, parti peu nombreux, mais plein de talents et d'ambition ; M. Thiers, chef d'un groupe du centre gauche, où le gouvernement personnel était hautement condamné ; M. Odilon Barrot, chef des députés opposés à la politique, mais dévoués à la personne du roi, formèrent une *coalition* pour rappeler la devise de 1830 : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Le ministère vaincu dans les élections tomba. D'inextricables difficultés, pour la formation d'un nouveau ministère, tinrent pendant plus d'un mois Paris en suspens. L'occasion parut favorable à quelques républicains, qui croyaient bien plus à la vertu des coups de fusil qu'à la propagande des idées. Leurs chefs, Barbès

et Blanqui, esprit sombre et conspirateur-né, tentèrent une révolution. Ils ne firent même pas une émeute (12 mai).

Ministère du maréchal Soult. — Le même jour un cabinet intérimaire se constitua avec le maréchal Soult pour président du conseil.

Pendant ce ministère Abd-el-Kader rompit en Afrique le traité de la Tafna, mais son infanterie régulière fut écrasée au combat de la Chiffa. Un succès dont le pays s'émut davantage fut l'héroïque résistance que, durant quatre jours, 120 hommes opposèrent dans le fortin de Mazagran à des milliers d'Arabes.

La Question d'Orient. — La grosse affaire de ce cabinet fut la question d'Orient. Le sultan avait voulu reprendre la Syrie au pacha d'Égypte, et le fils de Méhémet-Ali, Ibrahim Pacha, dirigé par des officiers français, avait vaincu les Ottomans à la journée de Nézib. Cette victoire lui ouvrait la route de Constantinople. S'il marchait sur cette ville, les Russes y entraient, sous prétexte de la défendre; et une fois entrés dans ses murs, ils n'en seraient peut-être plus sortis. La France arrêta par son intervention Ibrahim victorieux, mais elle accepta pour le règlement du conflit turco-égyptien un congrès européen, où quatre voix sur cinq devaient être contre elle.

Ministère du 1er mars. — Cette faute pesa sur le ministère suivant, celui du 1er mars 1840, qui se constitua sous la présidence de M. Thiers.

De graves événements se préparaient en Orient. La France aimait le vainqueur de Nézib, cet Ibrahim qui, sous la tente, se faisait, sans en être jamais lassé, raconter nos victoires, et ce vieux pacha d'Égypte, fils de ses œuvres, barbare de génie qui tenait en bride l'ambition de l'Angleterre. Méhémet-Ali nous rendait en sympathie pour nos mœurs et notre puissance ce que la France lui donnait en estime. L'Europe, surtout l'Angleterre, se résolut à briser cet accord qui, mettant sous la même main Toulon, Alger, Alexandrie, Beyrouth et les flottes de France, d'Égypte et de Turquie, nous assurait la prépondérance dans la Méditerranée. Le 15 juillet, l'Angle-

terre, la Russie et les deux puissances qu'elles traînaient à leur remorque, signèrent, sans la participation de la France, le traité de Londres qui devait ôter la Syrie au pacha d'Égypte.

A cette nouvelle, un frémissement de colère agita le pays tout entier; mais nous étions seuls : il fallut accepter cette injure. C'est alors que l'on commença les fortifications de Paris.

Le roi, effrayé de l'isolement de la France, renvoya son ministère et prit M. Guizot.

Ministère du 29 octobre 1840. — M. Guizot se hâta de tendre la main à l'Angleterre. Le 13 juillet 1841, il signa le traité *des détroits*, qui faisait rentrer la France dans ce qu'on appelait le concert européen, c'est-à-dire qui l'admettait dans cette pentarchie des cinq grandes puissances que les traités de 1815 avaient constituée sous le nom de Sainte-Alliance.

Le 13 juillet 1842, un douloureux accident contrista le pays tout entier, sans distinction de partis. Le duc d'Orléans, prince aimable et justement aimé, tomba de voiture et se tua. Sa mort faisait passer ses droits à son fils, le comte de Paris; et un enfant de quatre ans se trouvait l'héritier de la plus lourde couronne qu'il y eût à porter. De ce jour, parmi les légitimistes on se remit à espérer; et les libéraux, les républicains attendirent tout, pour le triomphe de leurs idées, de l'inévitable faiblesse d'une régence.

Affaire de Taïti. — Le sentiment national avait été profondément blessé par les événements de 1840. M. Guizot chercha une compensation pour notre orgueil; il fit occuper dans l'océan Pacifique les îles Marquises, rochers stériles. Un de nos officiers planta le drapeau de la France sur la grande île océanienne de la Nouvelle-Calédonie : le ministère le fit arracher. Les États de Honduras et de Nicaragua réclamèrent le protectorat de la France, Haïti voulait faire de même : on refusa, et l'Angleterre parut avoir imposé ces refus. Aux îles de la Société, que nous prîmes encore, les intérêts commerciaux que nous avons

dans ces parages n'étaient malheureusement pas assez considérables pour nécessiter un dispendieux établissement. A Taïti, un missionnaire anglais, Pritchard, excita les indigènes contre nous. L'indigne agent des prédicants de Londres, chassé de l'île, fit retentir de ses clameurs le parlement anglais, et notre cabinet commit encore la faute de demander aux Chambres une indemnité pour l'homme qui avait fait couler le sang de nos soldats. Le désaveu du contre-amiral Dupetit-Thouars, qui avait essayé de donner de plus sérieuses proportions à notre établissement dans l'Océanie, accrut l'irritation publique.

Le droit de visite. — Une plus grave concession faite à nos orgueilleux voisins fut le traité sur le droit de visite conclu, en 1841, pour la répression de la traite. Cette fois, l'opposition fut si vive dans le pays, que la Chambre força le ministre de déchirer le traité.

Défaite d'Abd-el-Kader. — Quelques succès en Algérie firent un moment diversion.

Abd-el-Kader avait répandu l'effroi jusqu'aux portes d'Alger. Le général Bugeaud le rejeta dans le désert. Ce fut dans sa fuite vers le Sahara que l'émir, atteint par le duc d'Aumale, perdit sa smalah (sa famille et ses tentes).

Bombardement de Tanger et de Mogador. Capture d'Abd-el-Kader. — Réfugié au Maroc, l'émir entraîna l'empereur dans sa cause. L'Angleterre n'était pas étrangère à cette résolution. Notre territoire fut violé à plusieurs reprises, et une armée, qui semblait formidable, se rassembla aux bords de la Moulouiah. La France répondit à ces provocations par le bombardement de Tanger et de Mogador que le prince de Joinville dirigea sous les yeux de la flotte anglaise irritée, et par la victoire d'Isly, gagnée par le général Bugeaud avec 8500 hommes et 1400 chevaux sur 25 000 cavaliers réputés invincibles. L'empereur signa la paix qu'on lui rendit peu onéreuse, car la France était assez riche, disait le ministère, pour payer sa gloire. Une des suites de ce traité fut la soumission d'Abd-el-Kader qui se rendit au général Lamoricière.

Mariage du duc de Montpensier. — Le mariage du duc de Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne acheva de nous aliéner l'Angleterre. Alors le ministère se rapprocha de l'Autriche, et, pour la gagner, il lui sacrifia la Suisse en y favorisant le *Sonderbund* (les séparatistes), et ne réclama pas contre l'occupation par les Autrichiens de la forteresse pontificale de Ferrare.

Ainsi la France devenait l'alliée d'un empire qui alors ne se soutenait qu'à la condition d'opprimer l'un par l'autre les divers peuples qu'il tenait asservis.

Politique intérieure. — Pendant plusieurs années le pays jouit d'une prospérité remarquable. L'instruction populaire se développait; le Code pénal avait été adouci et la loterie supprimée; la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique permettait que des travaux entrepris dans l'intérêt général ne fussent pas entravés par des intérêts particuliers. L'industrie prenait l'essor par l'introduction des machines, et le commerce s'étendait. Nos côtes étaient éclairées par des phares, nos chemins vicinaux améliorés, et l'on arrêtait l'exécution d'un vaste réseau de chemins de fer. Mais, ce plan une fois conçu, au lieu de concentrer d'abord toutes les forces de la France sur la grande artère du pays, le chemin de fer de Boulogne à Marseille, on éparpilla les ressources sur toutes les lignes à la fois, dans l'intention de satisfaire chaque localité et de préparer ainsi des élections favorables.

Ces entreprises, comme il arrive trop souvent, donnèrent naissance à un agiotage effréné. Le mal alla loin, car un ministre du roi fut condamné par la Cour des pairs pour avoir vendu sa signature.

Les élections de 1846 donnèrent au ministère la majorité. Mais le nombre des fonctionnaires envoyés à la Chambre était considérable. Il devenait évident que, dans le pays légal, c'est-à-dire au sein de la classe si peu nombreuse des électeurs (220 000), le sens politique se perdait. Le président du conseil avait dit au moment des élections : « Toutes les politiques vous promettront

le progrès; la politique conservatrice seule vous le donnera. » L'opposition, dirigée par MM. Thiers et Odilon Barrot, mit le ministère en demeure d'accomplir ses promesses. Elle demanda le remaniement de certains impôts, la réforme électorale, la réforme parlementaire. Le ministère refusa tout. A ce défi, l'opposition répondit par soixante banquets réunis dans les villes les plus importantes. On y exposa les griefs du pays : au dehors, l'abaissement de la France qui n'avait plus en Europe son influence nécessaire; au dedans, le refus des réformes les plus légitimes et les moyens équivoques de gouvernement, la corruption.

Résistance du ministère. — L'opposition était populaire; Paris tout entier lui appartenait. Presque toute la presse était opposante. Au sein même de la majorité, la désaffection se montrait. Plusieurs membres influents passèrent à l'opposition. Le prince de Joinville marquait une désapprobation sensible et s'exilait à Alger, auprès de son frère le duc d'Aumale. Le ministre dirigeant engagea la lutte en faisant prononcer par le roi, à l'ouverture de la session de 1848, un discours qui déclarait cent députés ennemis du trône.

D'irritants débats tinrent, pendant six semaines, l'opinion publique en émoi. Les événements extérieurs, la victoire de la Suisse libérale, les mouvements de l'Italie, qui s'efforçait d'échapper à l'étreinte de l'Autriche, réagirent sur la France. L'opposition tenta une dernière manifestation, le banquet du 12e arrondissement. Les républicains, depuis longtemps découragés, renaissaient à l'espoir; ils laissaient faire, mais se tenaient prêts. « Si le ministère, disait le 20 février un de leurs chefs, autorise le banquet, il tombera; s'il le défend, c'est une révolution. »

Révolution des 23 et 24 février 1848. — Le ministère empêcha la réunion, mais d'immenses rassemblements se formèrent; çà et là quelques conflits éclatèrent. La garde nationale demeura inactive, et l'armée, ne la trouvant pas à côté d'elle, crut que c'était 1830 qui

recommençait : elle ne tira point et laissa passer la réforme. La révolution suivait.

Le soir du 23 février, l'opposition avait gagné sa cause : un ministère libéral était nommé. Mais ceux qui avaient si bien commencé le mouvement n'avaient rien préparé pour l'arrêter juste au point où la majorité du pays attendait. Hommes d'attaque plus que de résistance, de critique plus que d'action, ils virent en quelques heures la direction de l'émeute leur échapper pour passer à un parti faible en nombre, mais qui avait en ce moment sur l'opposition le grand avantage de compter à son service des hommes pleins d'audace, conspirateurs émérites ou vétérans de barricades.

Les hommes de combat du parti se jetèrent dans la foule qui encombrait les boulevards, déjà tout illuminés et joyeux. Une bande d'émeutiers insultant et menaçant le poste qui gardait l'hôtel des affaires étrangères, un coup de feu partit, puis une décharge générale qui jeta à terre cinquante victimes. A la vue des cadavres portés dans la ville aux cris : « On assassine nos frères, vengeance! » le peuple des faubourgs courut aux armes. Dans la nuit, Paris se hérissa de barricades, tandis que la résistance restait incertaine, paralysée. Le lendemain, l'émeute était maîtresse de presque toutes les mairies, de cinq casernes, et s'avançait vers les Tuileries. A midi, le roi abdiqua pendant qu'on se battait encore au Palais-Royal, et partit, protégé par quelques régiments, sans être poursuivi ni inquiété.

Les insurgés firent proclamer par la Chambre un gouvernement provisoire composé de MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin et Garnier-Pagès.

CHAPITRE XIX

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

Le gouvernement provisoire. — Le 24 au soir, le gouvernement provisoire proclamait la République. Le 26, une foule nombreuse, réunie sur la place de l'Hôtel de Ville, exigeait, présage sinistre, que le drapeau rouge devînt le symbole du nouveau pouvoir. Lamartine repoussa avec énergie « ce drapeau, qui n'avait fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang, tandis que le drapeau tricolore avait fait le tour du monde en portant partout le nom et la gloire de la patrie! » Ce fut une victoire de l'éloquence.

La République parut acceptée. On planta sur les places publiques des arbres de liberté que le clergé vint bénir. Pour renouveler l'administration préfectorale, M. Ledrü-Rollin envoya dans tous les départements des commissaires chargés d'administrer la chose publique dans le sens du nouveau gouvernement. Lamartine écrivit un manifeste pour rassurer l'Europe; il y déclara que la nouvelle République française n'entendait menacer aucun gouvernement, mais qu'elle était prête à empêcher qu'on n'apportât obstacle aux réclamations légitimes des peuples. Arago fit décréter l'émancipation des noirs de nos colonies.

Difficultés de la situation. — Le travail s'arrêtant partout, les revenus de l'État avaient baissé. En outre, le gouvernement nouveau avait cru devoir abolir l'impôt du sel et quelques autres taxes impopulaires; aussi Garnier-Pagès, ministre des finances, fut obligé, pour faire face aux dépenses, de frapper sur les quatre contributions directes un impôt extraordinaire de 45 centimes, ce qui inaugurait bien mal un gouvernement populaire.

Beaucoup de manufactures s'étaient fermées et des milliers d'ouvriers se trouvaient sans ouvrage et sans pain, exposés à devenir les dupes des doctrines communistes qui, après avoir miné sourdement la société, avaient tout à coup fait explosion. Le gouvernement provisoire commit l'imprudence de déclarer qu'il garantissait l'*existence de l'ouvrier par le travail*, c'est-à-dire qu'il donnerait du travail, quand même il n'y aurait ni œuvre à faire, ni argent pour le payer. Il autorisa un de ses membres, Louis Blanc, à ouvrir, au Luxembourg, avec les délégués des ouvriers, des délibérations sur le sujet si délicat et alors si mal compris des rapports à établir entre le *travail* qui produit et le *capital* qui met le travail en action. Enfin, pour occuper les ouvriers, il établit des ateliers nationaux où se rencontraient l'oisiveté dangereuse et l'honnêteté découragée. En même temps, des clubs nombreux et des journaux sans frein agitaient les esprits.

Manifestations des 16 et 17 mars. — Cet antagonisme des intérêts et des idées amena une lutte nouvelle. Le 16 mars, les compagnies d'élite de l'ancienne garde nationale firent en corps une manifestation à l'Hôtel de Ville pour déployer les forces dont pouvait disposer la bourgeoisie. En revanche, le lendemain, les corporations ouvrières faisaient une contre-manifestation en faveur du prolétariat. Pour ne pas laisser la capitale sans défense aux mains des factions contraires, le gouvernement fit rentrer dans Paris quelques bataillons de l'armée, qui en était sortie humiliée au 23 février, et forma des plus jeunes et des plus ardents ouvriers un corps dévoué à la République, sous le nom de garde mobile.

Ouverture de l'Assemblée nationale : la commission exécutive. — Après une nouvelle manifestation socialiste que refoula la garde nationale (16 avril), et une fête de la fraternité (21 avril), qui ne réconcilia personne, les collèges électoraux se réunirent le dimanche 23 avril. Les élections se firent pour la première fois par le suffrage universel et avec le plus grand calme. Le nom de

Lamartine, élu dans dix départements, caractérisa ce moment de la révolution. Le 4 mai, l'Assemblée constituante se réunit, proclama solennellement la République, et, malgré le souvenir de la faiblesse du Directoire, confia imprudemment le pouvoir à une Commission exécutive composée de cinq membres, MM. Arago, Garnier-Pagès. Marie, de Lamartine et Ledru-Rollin.

Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à faire la Constitution. Malheureusement la révolution était tous les jours différemment interprétée. Les uns disaient qu'elle était exclusivement politique et prétendaient la borner à quelques modifications dans la forme du gouvernement; les autres la voulaient sociale et visaient à transformer la société. Plusieurs songeaient même déjà à retourner à la monarchie, et certains rêvaient la ruine de toute autorité publique.

Journée du 15 mai et bataille de juin. — On commença par une attaque contre l'Assemblée nationale, qui fut envahie par dix mille insurgés et délivrée par la garde nationale.

La dissolution des ateliers nationaux, qui formaient comme une armée de cent mille prolétaires au sein de Paris, décida un soulèvement terrible. Le 22, des barricades s'élèvent tout à coup avec une étonnante rapidité dans les faubourgs, et bientôt occupent la moitié de Paris. La Commission exécutive n'avait guère à sa disposition qu'une vingtaine de mille hommes de la ligne et la garde mobile; elle ne pouvait compter que sur une partie de la garde nationale. Le général Cavaignac, ministre de la guerre depuis le 18 mai, concentre ces forces entre l'Assemblée nationale et l'Hôtel de Ville et occupe toutes les grandes communications. Le combat commence et dure quatre jours. Le 24, cette affreuse bataille où des légions de la garde nationale combattaient contre d'autres légions, où la garde mobile, composée d'enfants du peuple, luttait contre des ouvriers, n'était point encore décidée, et de part et d'autre on avait fait des pertes cruelles. L'Assemblée, en permanence, juge nécessaire d'augmenter

la force du gouvernement en concentrant toute l'autorité dans les mains d'un seul homme. La Commission exécutive donne sa démission; l'Assemblée nomme le général Cavaignac chef du pouvoir exécutif, et met Paris en état de siège. Le 25, le général Bréa est assassiné au moment où il parlementait avec les insurgés de la barrière Fontainebleau; le général Damesme est tué à l'attaque du Panthéon; le général Négrier à l'assaut de la barricade de la Bastille; deux représentants périssent. Cependant l'insurrection recule. L'archevêque de Paris, Mgr Affre, dans l'espoir d'abréger la lutte, se dirige vers la Bastille pour porter des paroles de paix dans le faubourg Saint-Antoine; on fait trêve un instant et il est introduit dans le faubourg; mais le combat recommence inopinément, et une balle, partie d'une fenêtre, atteint l'archevêque, qui tombe mortellement blessé et dit ces belles paroles : « Que mon sang soit le dernier versé! »

L'insurrection était refoulée dans le faubourg Saint-Antoine. Le général Lamoricière somme les insurgés de mettre bas les armes, sous peine de bombardement. Ils se rendent; la bataille avait en quatre jours coûté des deux parts 5000 morts, parmi lesquels sept généraux et deux représentants; quatre autres généraux et trois représentants avaient été blessés. La victoire restait à l'Assemblée nationale et au général Cavaignac; 12 000 prisonniers faits pendant l'insurrection ou arrêtés après le combat furent transportés en Afrique.

La République sortit singulièrement affaiblie de cette lutte affreuse. L'Assemblée se hâta de jeter les bases d'un nouveau gouvernement : unité du pouvoir législatif et sa délégation à une Assemblée élue pour trois ans; unité du pouvoir exécutif et sa délégation à un président, élu pour quatre années. C'était constituer deux pouvoirs rivaux sans intermédiaire pour prévenir leur lutte ou en amortir les effets.

Il y avait deux candidats à la présidence de la République : le général Cavaignac, depuis le 24 juin chef du pouvoir exécutif, et le prince Louis-Napoléon Bonaparte,

neveu de l'Empereur, qui, deux fois de suite, avait été élu représentant par trois, puis par cinq départements. Le général Cavaignac, qu'honorait un noble caractère, eut 1 448 107 voix contre 5 434 226 données au prince (10 décembre).

Présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. — Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né aux Tuileries le 20 avril 1808, troisième fils d'Hortense de Beauharnais et de Louis Bonaparte, roi de Hollande, avait pris part, en Italie, dès 1831, au mouvement insurrectionnel des Romagnes contre le Saint-Siège. A deux reprises, en 1836 et en 1840, il avait essayé sans succès, à Strasbourg et à Boulogne, de réveiller les sympathies pour le nom de Napoléon et la gloire de l'Empire. Après la dernière tentative, il fut condamné par la cour des pairs et enfermé au château de Ham d'où il s'échappa en 1846. La révolution de Février ranima ses espérances. Une active propagande lui concilia de nombreux suffrages; les fautes des républicains, la puissance magique de son nom firent le reste.

Les ateliers nationaux, les déclamations des clubs, la bataille de juin et l'arrêt du commerce avaient irrité la bourgeoisie; l'impôt des quarante-cinq centimes ajoutés au principal des quatre contributions directes avait fait perdre la cause de la République auprès des paysans. L'élection du prince à la présidence fut une protestation contre le gouvernement que Paris avait, le 24 février, imposé à la France.

La Constitution du 12 novembre 1848 n'était pas viable. Outre le défaut radical de mettre les deux pouvoirs d'exécution et de délibération en face l'un de l'autre, sans intermédiaire, elle semblait avoir été faite dans le but d'entraver le plus possible l'exécutif. Il était inévitable que le Président voulût ressaisir quelques-unes des prérogatives qu'on lui avait ôtées. D'autre part, l'Assemblée était composée de factions qui ne s'entendaient que sur un point : considérer la République comme une trêve qui servirait à préparer les armes pour une lutte nouvelle.

Le Président et l'Assemblée s'entendirent cependant tant qu'il s'agit de rétablir l'ordre et de comprimer les partis extrêmes. Ainsi le 29 janvier, le 13 juin 1849, l'armée de Paris, sous leur direction, triompha de l'émeute sans verser de sang, et une expédition française alla rendre Rome au pape.

L'Assemblée législative (1849-1851). — La nouvelle Assemblée (28 mai 1849) comptait moins de républicains ou de socialistes et un plus grand nombre de membres réunis sous la dénomination générale d' « amis de l'ordre »; le prince Louis-Napoléon semblait donc devoir s'entendre avec le pouvoir législatif ainsi constitué. Mais, durant les vacances de l'Assemblée, en août et septembre 1849, plusieurs membres de la majorité, partisans de la branche aînée des Bourbons, allèrent en Allemagne porter leurs hommages au comte de Chambord ; d'autres, partisans de la branche cadette, se rendirent en Angleterre, auprès des princes d'Orléans ; de leur côté, les républicains exilés et les sociétés secrètes lançaient des diatribes qui se croisaient avec les manifestes monarchiques. Dans le même temps, le Président voyageait à travers la France pour exercer sur les populations l'influence d'un pouvoir nouveau. Aussi des discussions irritantes prirent bientôt la place des affaires.

Par la loi du 31 mai 1850, l'Assemblée avait rayé trois millions d'électeurs. Le Président, pour gagner le peuple, demanda l'abrogation de cette loi. L'Assemblée crut reprendre l'avantage en essayant de mettre la main sur l'armée, et quelques-uns songeaient déjà à enfermer le Président à Vincennes. Au lieu d'attendre les attaques, ce qui eût mis le droit de son côté, le Prince les prévint, et la France compta une journée révolutionnaire de plus.

La présidence pour dix ans. — Le 2 décembre, au matin, les chefs des différents partis de l'Assemblée sont arrêtés chez eux, le palais de l'Assemblée est occupé par la force armée, quelques représentants qui s'étaient rassemblés dans une mairie sont saisis ou dispersés. En même temps un décret du Président déclare l'Assemblée

dissoute, le suffrage universel rétabli, et propose au peuple les bases d'une nouvelle Constitution avec un chef responsable élu pour dix ans. « Je suis sorti de la légalité, disait le Président, pour rentrer dans le droit. » Le 3 et le 4, la résistance fut essayée au centre de Paris et sur les boulevards, mais sans unité, par deux partis différents et sans l'appui de la population. L'armée, conduite avec résolution, resta, après une courte lutte, maîtresse des rues. Quelques essais d'insurrection empreints d'un dangereux caractère d'anarchie eurent lieu dans quelques départements, mais furent promptement réprimés. La mise en état de siège des départements où des troubles avaient éclaté, et la transportation à Cayenne des malfaiteurs en rupture de ban, et en Algérie des membres de sociétés secrètes, assurèrent la répression. Le peuple, par 7 437 216 votes affirmatifs contre 640 737 négatifs, accepta la Constitution qu'avait proposée le Président et lui conféra le pouvoir pour dix ans; la France effrayée se donnait à Louis-Napoléon, et notre malheureux pays, qui depuis 1789 cherche vainement à concilier l'ordre avec la liberté, sacrifiait encore une fois celle-ci pour assurer son repos.

La présidence décennale ne fut qu'un acheminement au rétablissement de l'Empire. La Constitution nouvelle fut publiée le 14 janvier 1852. Ses principes étaient empruntés aux institutions du Consulat et de l'Empire, et sous des apparences libérales cachaient l'omnipotence du Prince. Le Chef de l'État était responsable et gouvernait avec des ministres qui dépendaient de lui seul. Deux assemblées étaient constituées : le Corps législatif, issu du suffrage universel, avait le vote des lois et de l'impôt; un Sénat, composé des illustrations du pays, veillait à la conservation et au développement de la Constitution. Des conseillers d'État, nommés comme les sénateurs par le Prince, préparaient les lois, les soutenaient devant le Corps législatif et examinaient les amendements. Cette Constitution n'enfermait pas cependant dans un cercle infranchissable les destinées de la nation. Elle laissait la

voie ouverte à des améliorations qui pouvaient faire revenir les libertés un instant écartées. Avant de mettre la Constitution en pratique, le Président, revêtu de la dictature, remania pendant quatre mois toutes les branches de l'administration, de manière à fortifier le pouvoir.

L'ordre renaissant, le travail reprit son activité. Aussi le Président fut-il bien accueilli dans un voyage à travers les provinces de l'Est et du Midi. Parti de Strasbourg aux cris de *Vive le Président!* il arriva à Bordeaux aux cris de *Vive l'Empereur!* que, le 16 octobre, Paris lui-même répéta. Le rétablissement de l'Empire suivit de près.

CHAPITRE XX

LE SECOND EMPIRE (1852-1870)

Rétablissement de l'Empire (1852). — Un sénatus-consulte, délibéré dans la première assemblée de l'État, proposa au peuple le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive; et les comices populaires adoptèrent cette proposition les 21 et 22 novembre, par 8 157 752 votes affirmatifs contre 254 401 négatifs. L'Empire fut solennellement proclamé le 2 décembre 1852. L'Empereur épousa, le 29 janvier 1853, Marie-Eugénie de Gusman, comtesse de Teba; un Prince Impérial, né le 16 mars 1856, parut un gage de durée pour la dynastie de Napoléon III. L'Empire avait une grande popularité. L'Empereur n'en fit pas une royauté fainéante. Il se proposa deux buts : à l'intérieur, donner satisfaction aux besoins généraux du pays,

ainsi qu'aux intérêts populaires; au dehors, relever la situation politique de la France, qui était encore sous le coup des grands revers de 1815. Viendrait ensuite le développement progressif des libertés publiques par l'amélioration successive de la Constitution.

Institutions de bienfaisance. — L'ouvrier qui vit de salaire est menacé souvent d'arriver à la vieillesse sans avoir des ressources pour ses derniers jours. La caisse d'épargne, sous la Restauration, avait mis déjà la prévoyance et l'économie à la portée des petites bourses. La caisse des retraites pour la vieillesse, fondée en 1849, réorganisée en 1851, prit un essor rapide. Dans la seule année 1863, il y eut 200 000 versements.

Le décret-loi du 27 mars 1852 organisa sur des bases nouvelles et généralisa l'admirable institution des sociétés de secours mutuels.

Afin que le pauvre fût assuré de trouver justice et que le malade des campagnes ne se crût pas abandonné, on commença l'organisation de l'assistance judiciaire et de la médecine cantonale pour mettre à la portée de l'inexpérience ou de l'incurie des conseils et des remèdes.

La loi sur l'assainissement des logements insalubres et les encouragements donnés par l'action personnelle de l'Empereur à la construction de maisons disposées pour les ménages ouvriers permirent l'établissement, dans un certain nombre de villes, de demeures plus saines sans augmentation sur les anciens prix.

La convalescence est souvent dangereuse pour l'ouvrier. Trois établissements furent fondés, à Vincennes, au Vésinet, à Longchêne, près de Lyon, pour les ouvriers et ouvrières convalescents qui sortent des hôpitaux; et un projet de loi présenté en 1867 au Corps législatif organisa en faveur des ouvriers mutilés et de leurs veuves la caisse des Invalides du travail qui assure des pensions viagères et des secours, en combinant la prévoyance et l'assistance. Enfin, l'orphelinat du Prince Impérial recueillit, à Paris, beaucoup d'enfants laissés sans soutien naturel.

Impulsion donnée aux travaux publics; encouragements à l'agriculture, à l'industrie, aux arts. — Le développement prodigieux de l'industrie, en agglomérant la population sur certains points, avait rendu nos villes trop étroites; nos relations entre les différentes parties du territoire semblaient maintenant trop lentes, et l'agriculture n'avait guère profité des progrès que les applications de la science pouvaient lui promettre.

Le gouvernement donna aux travaux publics une activité qui, en dix ans, renouvela presque les plus grandes villes, mais aussi surexcita la spéculation qui amena des désastres. Paris fut comme rebâti sur un plan nouveau et grandiose par le préfet de la Seine, M. Haussmann; Lyon, Marseille suivirent cet exemple, qui décida les municipalités des plus petites villes à faire entrer dans leurs vieux quartiers l'air, la lumière et la santé. A Paris, le Louvre, dont les travaux étaient depuis si longtemps suspendus, fut achevé; des boulevards furent percés, des quartiers assainis, d'autres créés, des écoles, des mairies, des églises, bâties dans chaque arrondissement; au centre, les Halles, ce Louvre du peuple, construites dans un style original; partout des promenades, des jardins plantés d'arbres rares ou de fleurs précieuses, et les magnificences des bois de Boulogne et de Vincennes. A Marseille, c'est une montagne qu'on coupe pour créer une ville nouvelle, et deux ports qu'on creuse pour y abriter les innombrables navires que le commerce amène à la reine de la Méditerranée.

Les chemins de fer, dont l'exécution avait été jusque-là conduite lentement, atteignirent en quelques années du centre aux extrémités, de Paris à Strasbourg, Bordeaux, Besançon, Marseille, etc., sans compter le nouveau réseau des lignes secondaires. D'immenses travaux étaient en outre exécutés pour l'achèvement des canaux, des routes, des ports, et la restauration des églises.

L'organisation des chambres d'agriculture, l'établissement de comices et de concours agricoles contribuèrent

à répandre de meilleures méthodes parmi les agriculteurs et les éleveurs, tandis qu'une Société d'*assurances* essayait de soustraire le travail des champs aux mauvaises chances de l'instabilité des saisons, et qu'une Société de *crédit* lui offrait des capitaux à bas prix. Plusieurs lois spéciales permirent de commencer le reboisement de nos montagnes, dont la nudité croissante amenait les désastres des inondations, de défricher les forêts situées dans les plaines, et de mettre en valeur des biens communaux perdus pour la prospérité générale. Enfin une subvention de 100 millions fut votée pour faciliter par des avances l'emploi de la méthode du drainage et l'on attaqua, pour les assainir, des portions du territoire jusqu'ici rebelles à la culture. L'empereur donna l'exemple par des travaux entrepris à ses frais dans la Sologne, la Champagne et les landes de Gascogne.

L'agriculture française est surtout entravée par l'ignorance et par le manque de voies de communication : une loi fut votée pour l'achèvement des chemins vicinaux; l'enseignement élémentaire de l'agriculture et de l'horticulture fut prescrit dans les écoles pour répandre jusqu'au fond des campagnes les plus utiles conquêtes de la science et de l'expérience.

Institutions de crédit, liberté commerciale. — Le crédit qui fait des avances à la capacité reconnue et au travail honnête, la liberté qui est leur régime le plus favorable, ont été développés. Le *Crédit foncier* permit aux petites propriétés de purger plus aisément leurs hypothèques, et aux propriétaires d'améliorer leurs fonds; le *Crédit mobilier* fit circuler plus rapidement les valeurs fiduciaires, trop rapidement même, puisqu'il en résulta des catastrophes. Une société dite *du prêt de l'enfance au travail* essaya de faire arriver le crédit jusqu'aux plus pauvres, à la seule condition qu'ils fussent laborieux et honnêtes. Enfin, lorsque l'État eut besoin, pour faire face à des dépenses de guerre, de contracter des emprunts, il tint à y faire participer les plus petits capitaux, et au lieu de s'adresser seulement aux banquiers, il convia tous

les citoyens à prendre part eux-mêmes à l'opération par des souscriptions directes.

La science économique a établi qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant, que, sans concurrence, l'industrie reste stationnaire ou produit à des prix trop élevés qui entravent la consommation, enfin que, sans une agriculture prospère, l'industrie languit. L'exemple de l'Angleterre, qui avait successivement supprimé les entraves mises au commerce et à l'industrie par d'anciens privilèges, et l'expérience douloureusement acquise durant une disette de deux années, décidèrent le gouvernement à faire passer la France du régime de la *protection* de l'industrie par des droits de douane exagérés à celui de la liberté commerciale. L'*échelle mobile*, qui n'était qu'une gêne pour le commerce du blé, fut abolie. Des réductions de tarifs furent successivement décrétées. Enfin, à partir de 1860, des traités de commerce, que malheureusement le Corps législatif ne discuta point, furent signés avec l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Turquie, etc. Aux termes du traité fait avec l'Angleterre et modèle de tous les autres, le gouvernement anglais admettait au bout de deux ans en franchise nos objets manufacturés, et diminuait considérablement les droits sur nos importations de vins, d'alcools, et sur nos produits de papier. En revanche, le gouvernement français levait les prohibitions sur un grand nombre d'objets d'origine ou de manufacture britannique, et diminuait progressivement les droits sur l'importation de la houille, du coke, des fers, fontes, aciers et ouvrages en métaux.

Pour stimuler l'activité industrielle, l'Empereur avait repris, en 1855, l'idée, d'origine française, mais réalisée pour la première fois par les Anglais, d'une exposition universelle où les industries des différents peuples sont comparées, et où les vainqueurs de ces luttes pacifiques reçoivent des récompenses qui excitent l'émulation des vaincus. L'exposition universelle de 1867, qui a manifesté de nouveau la puissance industrielle et artistique de la

France, a présenté un caractère exceptionnel. Il y a été réservé une place importante aux produits qui intéressent les ouvriers ; et deux jurys y ont ouvert, sur la condition des travailleurs, une enquête à la suite de laquelle des prix ont été décernés aux usines où règne ce qu'on a appelé d'un beau nom, l'harmonie sociale. Enfin, les délégations ouvrières, conviées à l'exposition, ont été appelées à rédiger des rapports et à exprimer les vœux de leurs commettants.

Grâce à la facilité des relations établies par les chemins de fer, la navigation à vapeur et le télégraphe électrique, les peuples mêlent de plus en plus leurs intérêts et leurs idées, ce qui devrait finir par rendre leurs destinées solidaires. Le gouvernement seconda ce mouvement en favorisant l'établissement de nouvelles lignes de paquebots entre nos ports de l'Océan et l'Amérique, et entre ceux de la Méditerranée et les côtes de l'Asie, pour multiplier nos échanges avec les contrées les plus lointaines. En 1862, on pouvait déjà mesurer les effets produits sur notre commerce par tant de mesures habilement calculées. Le chiffre annuel des importations et des exportations avait triplé en douze ans : il s'élevait à six milliards.

Le même esprit libéral se trouve dans la loi de 1864 sur les coalitions, qui consacra, sous une forme nouvelle, le principe de la liberté du travail, en permettant aux ouvriers de discuter entre eux les conditions auxquelles ils donneraient leur temps, leurs bras et leur intelligence. Une autre loi de 1867 sur les sociétés coopératives offrit aux ouvriers des facilités pour associer leurs épargnes et fonder des établissements industriels qui malheureusement ont rarement prospéré.

Instruction publique, Hautes Études. — En quinze ans le nombre d'enfants qui reçoivent l'enseignement primaire s'accrut d'un million ; les maisons d'écoles furent multipliées et la condition des maîtres améliorée.

Apprendre à lire au peuple, c'est bien; mettre de bons livres à sa portée, c'est encore mieux : en quelques années 13 000 bibliothèques scolaires furent établies.

La loi du 10 avril 1867, qui améliora l'ensemble des services de l'instruction populaire, organisa en outre les écoles de filles, développa la gratuité et consacra les cours d'adultes, dont près de 33 000 ouverts en 1867 reçurent 830 000 élèves.

Dans l'enseignement secondaire, les études classiques, un moment ébranlées, ont été raffermies, et la loi du 21 juin 1865 fonda l'enseignement secondaire spécial, auquel peuvent se rattacher les diverses formes de l'enseignement professionnel ou technique; l'école normale de Cluny fut fondée pour former les professeurs du nouvel enseignement. L'industrie française obtenait ainsi son système particulier d'instruction, comme les professions libérales ont trouvé le leur depuis des siècles dans les études classiques. La création d'un concours général pour la France entière donna à ces deux ordres d'études le stimulant de l'émulation.

Les sciences et les travaux les plus élevés de l'esprit recevaient aussi de précieux encouragements par la fondation de prix considérables dans les cinq sections de l'Institut, par l'impulsion donnée aux sociétés savantes et par les nombreuses missions scientifiques envoyées en Grèce, en Égypte, en Asie Mineure, aux sources du Nil, etc., enfin par la création de l'École pratique des Hautes Études.

Politique extérieure. — Guerres. — Napoléon III, avant d'être couronné, avait dit : « L'Empire, c'est la paix, » formule heureuse si elle avait pu être appliquée; mais il y eut sous ce règne des guerres que la nation accepta comme des nécessités de ses vieilles traditions de politique nationale et d'honneur militaire. Il y en eut malheureusement aussi qu'elle désapprouva; et le second empire est tombé pour en avoir entrepris une qui était inévitable, mais qui ne fut point préparée.

La conquête de la Kabylie et du Sahara algérien était une opération nécessaire; mais nous avons expié cruellement, par la neutralité ou l'hostilité secrète de la Russie, la gloire gagnée à Sébastopol.

Guerre de Crimée. — Traité de Paris (1854-1856). — Depuis les traités de 1815, la Russie exerçait sur l'Europe une prépondérance menaçante. Le czar Nicolas était devenu la personnification d'un système redoutable de compression et de conquête. Il n'avait jamais pardonné à la royauté de Juillet d'être sortie d'une émeute ; en Allemagne, il avait appuyé les souverains dans leur résistance aux vœux des peuples. Il avait tout fait pour dénationaliser la Pologne, dont les traités de 1815 lui avaient reconnu la possession, à la condition qu'il lui assurerait un gouvernement constitutionnel. Un instant étonné par la Révolution de 1848, le czar avait bientôt repris son ambition. Après avoir sauvé l'Autriche en écrasant les Hongrois révoltés contre elle, il avait pensé que la présence d'un Napoléon sur le trône de France garantissait à la Russie l'alliance des Anglais, et il avait cru le moment venu de saisir l'éternel objet de la convoitise moscovite : Constantinople. En toute occasion, il affectait un protectorat hautain sur les sujets chrétiens de l'empire turc : il finit par essayer de s'entendre sous main avec l'Angleterre pour le partage des dépouilles de l'*homme malade* (le Sultan). En 1853, il fit occuper les Principautés danubiennes et arma à Sébastopol une flotte qui semblait formidable. L'empereur Napoléon donna le premier signal de la résistance en envoyant hardiment la flotte française de la Méditerranée à Salamine pour la tenir à portée de Constantinople et de la mer Noire.

Il entraîna l'Angleterre, d'abord hésitante, dans son alliance, et s'assura la neutralité de l'Autriche et de la Prusse. La destruction par les Russes d'une flottille turque à Sinope commença les hostilités. La flotte anglo-française entra dans la mer Noire, tandis qu'une armée expédiée des ports de la Grande-Bretagne et des nôtres se rassembla sous les murs de Constantinople. Le 14 septembre 1854, l'armée des alliés, forte de 70 000 hommes, débarqua sur les côtes de la Crimée, et la victoire de l'Alma permit de commencer le siège de Sébastopol, for-

teresse formidable, qu'il fallait anéantir pour mettre Constantinople à l'abri d'un coup de main.

Ce siége, un des plus terribles qu'on ait vus dans les annales de l'histoire moderne, dura près d'un an. Les généraux Canrobert et Pélissier y commandèrent successivement nos troupes. De continuels combats, deux victoires, celles d'Inkermann et de Traktir, méritèrent à nos soldats moins de gloire que leur indomptable courage contre un climat terrible et un ennemi qui se renouvelait sans cesse. Enfin, le 8 septembre 1855, après des miracles de constance, la furie française et la solidité anglaise eurent leur récompense : la tour Malakoff fut emportée et la ville prise. L'empereur Nicolas était mort quelques mois auparavant.

La flotte anglo-française, dans la Baltique, avait détruit Bomarsund, le boulevard avancé de la Russie contre la Suède, et dans la mer Noire nos canonnières cuirassées, servant pour la première fois, avaient obligé la forteresse de Kinburn à se rendre, ce qui nous ouvrait la Russie méridionale ; une escadre alliée avait même pris Pétropaulosk, sur l'océan Pacifique. Enfin, la diplomatie française avait fait entrer dans la ligue contre la Russie le roi de Suède et le roi de Sardaigne; elle allait entraîner peut-être l'empereur d'Autriche. Le czar Alexandre II, successeur de Nicolas, demanda la paix; elle fut conclue à Paris, sous les yeux du souverain dont le pays avait eu la part la plus glorieuse et la plus décisive à la guerre. Cette paix (30 mars 1856) neutralisait la mer Noire, interdisait par conséquent à la Russie d'y avoir une flotte de guerre, lui enlevait quelques portions de la Bessarabie, et rendait libre jusqu'à ses embouchures la navigation du Danube; enfin elle proclamait dans le sens de la liberté les droits des neutres pendant les guerres maritimes. Ainsi la Russie reculait, le droit des gens faisait un pas, et la France recouvrait la plénitude de son influence en Europe. Les visites de la reine d'Angleterre, du roi de Portugal, du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, d'autres souverains encore, à l'empe-

reur Napoléon III, furent un éclatant témoignage de la grandeur que la France venait de retrouver.

Guerre d'Italie, paix de Villafranca et traité de Zurich (1858-1859). — Comme la Russie pesait sur la Turquie, l'Autriche pesait sur l'Italie. Elle avait joué pendant la guerre de Crimée un rôle équivoque, tandis que le royaume de Sardaigne, seul État indépendant et constitutionnel en Italie, n'avait pas craint de joindre sa jeune armée aux troupes anglo-françaises. Cette circonstance avait fait de la France la protectrice naturelle du Piémont, et par conséquent de l'Italie, dont ce petit royaume était comme la dernière citadelle. Aussi, lorsque l'empereur d'Autriche, François-Joseph, en dépit des efforts de la diplomatie européenne, passa le Tessin, comme l'empereur Nicolas avait passé le Pruth, la France se trouva encore en face de ce nouvel agresseur et aux côtés de l'opprimé.

L'empereur Napoléon reprenait par cette guerre la politique séculaire de la France, qui consiste à ne point souffrir la prépotence de l'Autriche ou de l'Allemagne en Italie, c'est-à-dire sur notre frontière du sud-est. Une armée française reparut donc sur cette terre où nos armes, depuis trois siècles, avaient laissé tant de traces glorieuses. L'Europe attentive et émue, l'Angleterre bienveillante, la Russie et la Prusse étonnées, observèrent; l'Autriche et la France restaient seules en présence. La guerre dura à peine deux mois.

Après la brillante affaire de Montebello, qui déjoua une surprise tentée par les Autrichiens, l'armée franco-piémontaise se concentra autour d'Alexandrie; puis, par un mouvement hardi et habile, tourna la droite des Autrichiens, qui avaient déjà franchi le Tessin, et les obligea à repasser cette rivière. Pris entre le corps d'armée du général Mac-Mahon et la garde à Magenta, les Autrichiens perdirent 7000 tués ou blessés et 8000 prisonniers (4 juin). Deux jours après, nos régiments entraient à Milan.

L'ennemi, étonné de ce choc si rude, nous abandonna



Bataille de Solférino.

sa première ligne de défense, où il avait cependant accumulé de longue main de puissants moyens d'action et de résistance. Il se retira sur l'Adda, après avoir vainement tenu un moment au lieu déjà fameux de Marignan, et sur le Mincio, en arrière des plaines illustres de Castiglione, entre les deux forteresses de Peschiera et de Mantoue, puis il s'adossa, comme à un point d'appui inexpugnable, à la grande place de Vérone. L'empereur d'Autriche, avec un nouveau général et des renforts considérables, était venu y attendre l'armée française. Les Autrichiens avaient depuis longtemps étudié ce champ de bataille; ils étaient 160 000 échelonnés sur les hauteurs, appuyés au village et à la tour de Solférino, et pouvaient nous déborder dans la plaine. Napoléon III avait à peine 140 000 hommes sous la main et était obligé de combattre sur une ligne de cinq lieues d'étendue. Tandis que l'aile droite lutte contre l'ennemi dans la plaine pour n'être point tournée, et que le roi Victor-Emmanuel avec ses Piémontais résiste bravement à gauche, notre centre prononce une vigoureuse attaque, et, après une lutte héroïque, emporte successivement le mont Fenile, le mont des Cyprès, et enfin le village de Solférino. La ligne ennemie est brisée; ses réserves sont atteintes, avant d'avoir pu s'engager, par les boulets de nos nouveaux canons rayés. Tout fuit dans un affreux pêle-mêle; mais un orage épouvantable, accompagné de grêle et d'une pluie torrentielle, arrête les vainqueurs et permet aux Autrichiens de repasser le Mincio; ils laissaient 25 000 hommes hors de combat. L'empereur Napoléon prenait, le soir, son quartier général dans la chambre même qu'avait occupée le matin François-Joseph (24 juin).

Deux fois vainqueur, l'Empereur offrit subitement la paix à son ennemi. L'Italie était délivrée, quoique une portion du territoire italien, la Vénétie, restât encore aux mains de l'Autriche. L'Europe, étourdie de ces rapides victoires, laissait voir que sa jalousie se réveillait. L'Empereur crut avoir assez fait pour l'Italie en rejetant der-

rière le Mincio l'Autriche établie naguère au bord du Tessin, et il signa avec François-Joseph, à Villafranca, une paix dont les conditions principales furent confirmées à la fin de l'année par le traité de Zurich. Par cette paix, l'Autriche abandonnait la Lombardie, dont la France agrandissait le Piémont pour se faire un allié fidèle au delà des Alpes. Le Mincio devenait la limite de l'Autriche dans la Péninsule, dont les divers États devaient former une grande confédération sous la présidence du pape. Mais tous les intéressés rejetèrent ce plan, et le mouvement révolutionnaire continua. L'Empereur se borna à empêcher l'Autriche d'intervenir. Alors on vit successivement s'écrouler ces gouvernements de Parme, de Modène, des Légations romaines, de Toscane et de Naples, qui, depuis 1814, n'avaient été que des lieutenances de l'Autriche, et l'Italie n'allait plus former qu'un seul royaume, moins Venise et Rome, lorsque l'Empereur crut devoir prendre une précaution nécessaire pour notre sécurité : il réclama le prix de l'assistance qu'il avait donnée, et se fit céder, par le traité de Turin, 24 mars 1860, la Savoie et le comté de Nice, qui augmentèrent la France de trois départements, et portèrent notre frontière méridionale sur la crête des Alpes. Pour la première fois depuis 1815, la France franchissait, non par force et par surprise, mais à la suite d'un grand service rendu à une nation amie, par de pacifiques accords et après le vote solennel des populations, les limites tracées autour d'elle à l'époque de ses revers. L'Europe n'osa point réclamer.

Expéditions et guerres hors d'Europe en Syrie, en Chine, en Cochinchine, au Mexique. — L'Europe ne peut plus s'isoler des autres continents ; avec le progrès de la civilisation, du commerce et des relations générales des peuples, c'est un devoir pour la France, la seconde des nations maritimes, de porter ses yeux ou sa main au delà des mers, partout où son honneur et ses intérêts peuvent être engagés. C'est la première fois que, avec ou sans l'appui de l'Angleterre, souvent sous sa

surveillance jalouse, elle l'a fait avec autant d'indépendance et de fermeté.

En 1860, le massacre des Maronites chrétiens par les Druses de Syrie démontrait de nouveau l'impuissance de l'Empire ottoman à protéger ses sujets, et excitait les plaintes intéressées de la Russie. La France, qui s'émut la première, eut l'honneur d'être chargée par les grandes puissances d'envoyer et d'entretenir un corps de troupes en Syrie, pour aider le gouvernement turc à punir les coupables. L'année suivante, une conférence diplomatique, réunie à Constantinople, régla le gouvernement du Liban de manière à éviter le retour de ces déplorables catastrophes.

Cette apparition du drapeau français en Orient n'était pas inutile à la poursuite d'une grande entreprise commencée par M. de Lesseps sous les auspices du gouvernement français, l'établissement à l'isthme de Suez d'un canal qui réunît la Méditerranée à la mer Rouge, et mît directement l'Europe en communication avec l'extrême Orient.

La même année, à l'autre extrémité de l'Asie, la France et l'Angleterre avaient été obligées de diriger une expédition contre la Chine, qui avait violé les conditions d'un traité précédemment fait avec elle. En moins de six mois, les flottes alliées transportèrent 15 000 hommes et tout un immense matériel de guerre à 6000 lieues de nos côtes, sur les rivages du Peï-Ho. L'empereur de la Chine envoya 70 000 hommes au-devant de ceux qu'il appelait les barbares. Cette armée et les forts accumulés sur la route de Pékin ne tinrent pas devant la petite troupe européenne que commandait le général Cousin-Montauban. Les bouches du fleuve furent forcées, les forts qui les défendaient enlevés par une vive et brillante attaque, après quoi les alliés marchèrent résolument sur Pékin. La cour chinoise essaya de nous tromper par de fausses négociations, dont quelques-uns de nos envoyés furent victimes, et de surprendre les troupes, qui gagnèrent la bataille de Palikao. La ville de Pékin, découverte, allait

être bombardée, déjà le palais d'été avait été pris et livré au pillage. Le prince Kong, frère de l'empereur, se décida à traiter sérieusement (25 octobre 1860). Les armées alliées entrèrent dans Pékin pour recevoir les ratifications du traité, en vertu duquel le gouvernement chinois s'engagea à admettre des ambassadeurs anglais et français dans la capitale, paya une indemnité de 120 millions, ouvrit le port de Tsien-Tsin, garantit d'avantageuses conditions commerciales aux vainqueurs, et restitua à la France les églises et cimetières appartenant aux chrétiens. Le Céleste-Empire était ouvert, et, par voie de conséquence, l'empire du Japon, qui ayant, en 1858, fait des traités de commerce avec les principaux États européens, était disposé, par crainte d'une leçon pareille, à les mieux respecter.

Le gouvernement français profita de sa force dans ces parages pour achever contre l'empire d'Annam en Cochinchine, une expédition commencée deux années auparavant, de concert avec les Espagnols. Il était impossible d'obtenir de ce gouvernement la sécurité pour nos missionnaires et nos relations commerciales. La France avait résolu de former un établissement aux embouchures du grand fleuve Cambodge, et s'était emparée de Saïgon, pour en faire la capitale. Mais nous y vivions au milieu de continuelles inquiétudes. Le vice-amiral Charner, revenu de Chine avec des troupes, défit les Annamites dans les plaines de Ki-Hoa et s'empara de Mytho. L'amiral Bonnard prit à son tour Bien-Hoa et imposa à l'empereur Tu-Duc une paix signée en 1863, qui stipula le respect des missionnaires, un traité de commerce avantageux, et la possession de trois provinces autour des bouches du Cambodge, dans un pays admirablement fertile, entre les Indes et la Chine, à portée des Philippines et des Moluques. « L'établissement de Saïgon, disait naguère un voyageur anglais, pourrait changer la direction du commerce, et devenir le principe d'un empire égal peut-être un jour à celui de l'Inde. »

Ainsi la France, qu'on s'habituait trop à regarder

comme une puissance surtout continentale, portait son activité sur tous les rivages de l'Océan. Elle fut dans le même temps appelée à un autre bout du monde. Depuis longtemps la France, l'Angleterre et l'Espagne avaient des injures à venger et des réclamations à exercer contre le gouvernement anarchique du Mexique. Au commencement de l'année 1862, les trois puissances s'entendirent pour agir en commun, comme nous avions agi en Chine, avec les Anglais, en Cochinchine avec les Espagnols. L'expédition était déjà en cours d'exécution, lorsque les cabinets de Londres et de Madrid, à la suite de malentendus, renoncèrent à l'entreprise. La France, restée seule, persista à venger les communes injures. Un échec ayant engagé l'honneur du drapeau, on commit la faute de déclarer que la France ne traiterait pas avec le président Juarez, ce qui nous condamnait à importer dans ce pays un gouvernement étranger, ou à conquérir ces immenses solitudes. Il fallut envoyer, au lieu de 6000 hommes partis d'abord, jusqu'à 35 000 soldats. Puébla fit une héroïque résistance; mais les clefs de Mexico y étaient, l'armée les y prit (18 mai 1863). Quelques jours après (10 juin), elle entrait à Mexico, et la population proclamait empereur, sur les indications de la France, un prince autrichien, l'archiduc Maximilien. Après le départ de nos troupes en 1867, le malheureux prince fut pris et fusillé par les républicains, à la suite d'un jugement dérisoire. Cette expédition imprudente et mal conçue était un grave échec pour notre politique et pour nos finances.

Transformation de l'Empire autoritaire en Empire libéral. — Ainsi, en quelques années, la France avait rendu à l'empire turc la sécurité, aux provinces roumaines l'union, à l'Italie l'indépendance, aux chrétiens de Syrie des garanties d'existence, au christianisme, à notre commerce et à notre influence, l'entrée de la Chine, de la Cochinchine et du Japon.

Au dedans, nombre de villes avaient été transformées; le pays s'était couvert d'un immense réseau de chemins

de fer; l'agriculture avait changé la face de plusieurs provinces; l'industrie tenait tête à celle de l'Angleterre, et le commerce transportait pour 6 milliards de produits. Les classes laborieuses avaient trouvé dans les bénéfices du travail, développé partout, un accroissement de bien-être, ou dans les institutions de bienfaisance, multipliées par l'esprit de charité, un soulagement à leurs misères. Dans les villes, il est vrai, les ouvriers étaient toujours agités par les questions sociales et par des souvenirs de république; mais ceux des champs, contents de vendre leurs produits chaque année plus cher, ne demandaient que la continuation de l'ordre. Quant aux classes bourgeoises, enrichies par l'essor merveilleux de l'industrie, elles réclamaient des libertés qu'elles aiment et qu'elles avaient, en 1852, sacrifiées à la peur des discordes civiles.

De nos jours la dictature ne peut être que temporaire. Napoléon III le savait et, au moment même où il prenait possession du trône, il avait promis que la liberté couronnerait un jour le nouvel édifice politique. Après Solférino, il songea à la ramener dans nos institutions, où elle était rappelée par la confiance croissante du pays.

Il commença cette œuvre par le décret du 24 novembre 1860, qui associa plus directement le Corps législatif à la politique du gouvernement. Il la continua par le sénatus-consulte du 2 décembre 1861, qui ôta à l'Empereur le droit de décréter des crédits extraordinaires dans l'intervalle des sessions; par la lettre du 19 janvier 1867, qui ouvrit l'entrée des Chambres aux ministres; par les lois sur la presse et sur le droit de réunion (11 mai et 6 juin 1868). Enfin, lorsque, au dehors, l'issue malheureuse de l'expédition du Mexique et la position menaçante prise en Allemagne par la Prusse, après sa victoire de Sadowa sur les Autrichiens, à l'intérieur les progrès de l'esprit public, favorisés par la prospérité générale, eurent amené des désirs plus vifs de liberté que les élections de 1869 constatèrent, l'Empereur renonça à son pouvoir personnel, et par le sénatus-consulte du 20 avril

1870 proposa au peuple français la transformation de l'Empire autoritaire en Empire libéral. Le 8 mai, 7 300 000 citoyens répondirent *oui* à cette question contre 1 500 000 qui votèrent *non*.

Pour mettre l'organisation du pays en rapport avec la nouvelle constitution, de grandes réformes étaient nécessaires. Depuis longtemps, par suite d'une centralisation excessive, la France ressemble à une pyramide renversée : la tête portant tout. Il fallait replacer la pyramide sur sa base, c'est-à-dire faire reposer les institutions d'*État* sur de larges institutions de *commune* et de *département*, où se prépareraient les hommes dont les grandes affaires publiques ont besoin, et qui seraient assez forts pour prévenir tout à la fois les excès de la liberté et ceux du pouvoir. Il fallait encore simplifier et rajeunir les administrations, instruire et armer le peuple, faire des citoyens par la pratique d'une liberté austère et faire des patriotes par l'éducation nationale et morale de toutes nos populations. Pour cela, nous avions besoin de temps et d'hommes ; tout nous manqua, car, au milieu de notre prospérité et de nos espérances, s'éleva soudain une tempête sous laquelle l'empire s'effondra, et la France fut précipitée dans un abîme de douleurs et de misères.

Guerre contre la Prusse (juillet 1870-février 1871). — La Prusse, qui depuis Frédéric le Grand rêvait de reconstituer l'empire germanique, savait bien qu'elle ne trouverait cette fortune menaçante pour l'Europe qu'après une humiliation militaire de la France, et elle en prépara les moyens avec une infatigable persévérance. Elle surexcita par l'histoire, la poésie et la science le patriotisme allemand contre ceux qu'elle faisait appeler dans ses journaux « l'ennemi héréditaire ». Elle arma tout son peuple de vingt à soixante ans ; elle exigea de ses officiers l'instruction la plus complète, de ses troupes la discipline la plus sévère ; et par une organisation qui ne laissait inactive aucune parcelle des forces nationales, par une prévoyance qui utilisait toutes les ressources de l'industrie et de la science, elle constitua au centre de

l'Europe la plus formidable machine de guerre que le monde eût encore vue : 1 500 000 hommes exercés et armés; tout le peuple soldat. Et cette épouvantable machine, elle la confia, pour être mise en jeu, à des hommes qu'aucun scrupule de légalité, de justice ou d'honneur ne pouvait arrêter, puisqu'ils disaient tout haut : « La force prime le droit. »

La France ne voyait rien ou ne voulait rien voir de ces immenses préparatifs qui s'achevaient sur son territoire même par l'étude minutieuse et secrète de tous les moyens d'action ou de résistance. Les idées de paix et d'économie dominaient au Corps législatif; une confiance aveugle dans notre supériorité militaire, une défiance égale contre l'armement du pays tout entier, empêchèrent de proportionner nos forces à la grandeur de la lutte qui s'approchait, et, par l'incapacité des hommes, par l'insuffisance des administrations, on employa mal celles qui existaient.

Pour dernière habileté, la Prusse eut l'art de se faire déclarer une guerre qu'elle souhaitait ardemment et qu'elle préparait depuis quinze ans.

A 500 000 soldats amenés en quinze jours sur notre frontière, et concentrés dans un petit espace, de Trèves à Landau, nous opposâmes 240 000 hommes épars sur une ligne de 75 lieues. Ils furent accablés à Wissembourg, à Reichshoffen, à Forbach, par un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre, se battant de loin, sous bois, et couvert par une innombrable artillerie, dont la portée était plus grande que celle de nos canons (4 et 6 août). L'Empereur capitula à Sedan (2 septembre), le maréchal Bazaine à Metz (26 octobre). Strasbourg, où rien n'avait été disposé pour un siège, succomba après un bombardement qui incendia la bibliothèque, le musée et menaça de ruiner la cathédrale. A Paris, le 4 septembre, une émeute avait, en face de l'ennemi, renversé le gouvernement, c'est-à-dire détruit la seule force qui subsistât pour rendre la résistance plus efficace ou la paix moins lourde. Quinze jours après, la capitale investie livrait sa

première bataille, celle de Châtillon. En retenant sous ses murs, durant plus de quatre mois (18 septembre-27 janvier), les principales forces prussiennes, elle donna à la France le temps de faire un dernier effort. Toute notre armée régulière, sauf quatre régiments d'Afrique, était prisonnière en Allemagne; il fallait donc improviser les soldats, les officiers, les canons, les fusils, l'intendance. Mais la guerre est devenue trop savante pour que des jeunes gens sortis la veille de leur village tiennent tête, malgré leur courage, à des soldats disciplinés et victorieux. Nos armées de province furent écrasées, et lorsque, après 131 jours de siége, après un mois de bombardement, la famine força Paris à laisser tomber les ponts-levis de ses forts, il ne resta plus qu'à subir la loi du vainqueur.

Pour la première fois depuis quatre siècles, la France recula. En 1815, elle avait du moins à peu près gardé les frontières que lui avait données sa vieille monarchie; par le traité du 1er mars 1871, une blessure qui saignera toujours lui était faite, en lui arrachant deux de nos provinces les plus françaises : l'Alsace et une partie de la Lorraine, qui jamais n'avaient tenu à l'empire germanique que par les liens les plus faibles.

Strasbourg s'était volontairement donné à Louis XIV en 1681 et Metz à Henri II en 1552.

Si le droit historique est quelque part, c'est de notre côté qu'il se trouve. Aussi les Prussiens n'ont-ils pas osé consulter les populations pour savoir si elles voulaient devenir allemandes ou rester françaises.

Après avoir traité une population de 1 600 000 âmes comme un troupeau dont on dispose, on espéra épuiser pour longtemps la France en exigeant une indemnité de cinq milliards.

Mais qui fera le compte des centaines de millions extorqués sous prétexte de contributions de guerre; des réquisitions imposées aux communes, et des rançons levées sur les particuliers, des vols de meubles, d'argenterie, de livres, d'objets d'art et de science expédiés au delà du Rhin, des destructions de maisons et de châteaux,

de fermes et de villages entiers, sans nécessité de défense; des meurtres commis de sang-froid ou contre le droit des gens; des rapines sous tous les prétextes, des violences sous tous les noms, des outrages sous toutes les formes, dont l'Allemagne, dans sa jalousie invétérée contre la France, s'est rendue coupable, durant cette guerre de six mois, qui a rappelé, par ses dévastations méthodiques, les plus mauvais jours des anciennes guerres?

La France gardera l'implacable souvenir de tant de deuils causés par une ambition hypocrite, de tant d'affronts infligés par une barbarie savante, de ses quinze milliards perdus pour les œuvres de la paix, de la science et de la civilisation. Mais, par les armes ou par les idées, elle se vengera, si elle est assez sage pour donner au monde le spectacle contagieux d'une société qui se régénère dans le malheur et se fortifie au sein de la liberté, en inspirant à tous ses enfants, oublieux de leurs vieilles discordes et réunis pour une même pensée :

Le sentiment du devoir, qui fait la grandeur de l'individu;

Le sentiment de la discipline, qui fait la force du peuple;

L'amour de la patrie, qui rend tous les dévouements faciles.

P. S. — Lorsque nous écrivions ces lignes, le 10 mars 1871, il semblait que tant de désastres avaient épuisé pour nous toutes les douleurs; il nous restait à y ajouter la honte de la guerre civile, à montrer au monde les monuments de notre gloire nationale abattus par des mains françaises, nos meilleurs citoyens assassinés, nos palais en flammes, Paris tout entier menacé de destruction, sous les regards des Prussiens, maîtres encore de 19 départements et qui, du haut des forts de la rive droite, contemplaient joyeusement l'incendie.

Ce fut l'œuvre de la *Commune* et de l'*Internationale*, l'une cachant l'autre. La première se couvrit elle-même du prétexte de restituer à Paris ses droits légitimes, en lui rendant l'élection de ses officiers municipaux. La se-

conde, société secrète qui veut envelopper les ouvriers de tous les pays, les enivrait d'erreurs et de haine. Elle leur représentait le patriotisme comme une vieillerie surannée, la propriété comme une injustice, le capital comme un vol, la société comme une machine détestable dont il fallait briser tous les ressorts, et ils ne voyaient pas qu'ils seraient les premiers écrasés sous ses ruines. Aux femmes, elle fit croire que la Commune nourrirait, habillerait, élèverait leurs enfants, c'est-à-dire que les devoirs de la famille seraient supprimés; aux hommes, elle disait que tout appartient à tous, comme si la société pouvait subsister sans la formation, incessamment accrue dans des conditions de moralité, de ce capital qui ne représente autre chose pour les honnêtes gens que les fruits, lentement accumulés, du travail, de l'intelligence et de l'économie.

Alors il se forma un mélange hideux d'ignorance et de perversité, de convoitises et de haines, de passions brutales et de désirs surexcités, d'où il ne sortit ni une idée nouvelle, ni un sentiment généreux; qui éclata en une insurrection formidable, au sein de laquelle accoururent, comme des loups à la curée, les hommes tarés de tous les pays : « Armée d'aveugles, disait un instituteur parisien forcé de vivre au milieu d'elle, armée d'aveugles conduite par des forcenés. »

Cependant l'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux, puis à Versailles, s'était refusée à décréter une constitution nouvelle ou à faire un appel au peuple, avant la libération du territoire. Conservant le gouvernement de fait qu'elle avait trouvé établi, elle avait, le 18 février 1871, désigné un chef du pouvoir exécutif, M. Thiers, qui plus tard (31 août) reçut le nom de Président de la République.

L'armée française reconstituée à Versailles dut faire un second siége de Paris (2 avril-21 mai), forcer les remparts, et soutenir dans les rues un combat meurtrier de sept jours (21-28 mai). A mesure qu'ils reculaient, les *communards* incendiaient, à l'aide du pétrole, nos monuments et les maisons particulières. Les Tuileries, l'Hôtel

de Ville, les palais de la Légion d'honneur et du conseil d'État, la bibliothèque du Louvre et ses 80 000 volumes, le ministère des finances, où ils croyaient anéantir tous les titres de la richesse nationale, vingt autres édifices, 200 maisons s'abîmèrent dans les flammes. Le musée du Louvre avec ses chefs-d'œuvre, qui sont un des plus précieux trésors du genre humain, le palais de l'Institut avec sa magnifique bibliothèque, n'échappèrent au pétrole que par l'arrivée des troupes.

Voilà en quelques mois deux blessures presque mortelles faites à la France, par où s'écoulent son sang et son or. De l'or, on en refera avec du travail ; mais comment refaire l'âme de la patrie? Par la pensée toujours présente de son humiliation et de ses douleurs, et aussi par le ferme propos de former des hommes et des citoyens, en remettant virilement les choses à leur place : le devoir au-dessus du droit, la responsabilité auprès de la liberté, et partout, dans la famille, la cité et l'État, la discipline au lieu du désordre.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

DE 1872 A 1882

1873. — Mort de Napoléon III (9 janvier). — Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République (24 mai). — Les Allemands évacuent la France (septembre). — Exploration du Tonkin.

1875. — Constitution du 25 février : deux Chambres, le Sénat et le Corps législatif.

1876. — 17 mai, le ministère de Broglie, renversé par les élections républicaines du 24 novembre.

1878. — Exposition universelle à Paris.

1879. — Grévy remplace le maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République (30 janvier). — Amnistie aux membres de la Commune (5 mai). — Mort du prince impérial dans le Zoulouland (1er juin). — Retour à Paris de la Chambre des députés (12 juin).

1880. — Décrets contre les Congrégations, appliqués le 30 juin. — Amnistie plénière (13 juillet). — Loi autorisant la création de lycées de jeunes filles (21 décembre).

1881. — Expédition de Tunis (mars); traité du Bardo qui régularise le protectorat de la France en Tunisie (12 mai). — Lois sur la gratuité de l'enseignement primaire et la suppression des lettres d'obédience (18 juin). — Ministère Gambetta (14 novembre).

1882. — Chute du ministère Gambetta (26 janvier). — Les députés refusent de s'associer à l'action de l'Angleterre en Égypte (29 juillet). — Mort de Gambetta (31 décembre).

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES CARTES

8038. — Imprimerie A. Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.